



Rapport financier

2008

Sommaire

02 Rapport de gestion du Conseil d'Administration

- 02 Rapport de gestion
- 13 Rapport du Président sur le contrôle interne
- 20 Annexe : liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux
- 27 Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président

29 Comptes consolidés

- 30 Bilan consolidé
- 32 Compte de résultat consolidé
- 33 Tableau des flux de trésorerie consolidés
- 34 Variation des capitaux propres consolidés
- 35 Annexe aux comptes consolidés
- 79 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

80 Comptes annuels

- 80 Bilan
- 82 Compte de résultat
- 83 Tableau des flux de trésorerie
- 84 Annexe aux comptes annuels
- 93 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

94 Responsables du document

Rapport de gestion

du Conseil d'Administration

Rapport de gestion

1. Situation de la société et activité au cours de l'exercice 2008

Le chiffre d'affaires péage a progressé de 3,6 % en 2008, dans un environnement économique difficile. L'année marque l'achèvement du réseau interurbain, avec la mise en service du contournement Nord d'Angers, et le réseau en exploitation correspond désormais aux 1 100 km concédés.

Les investissements se sont poursuivis à un rythme élevé, conformément aux engagements du contrat de plan 2004-2008 qui ont été tenus. Un nouvel avenant, signé avec l'État et approuvé par décret en juillet, ajuste les limites de concession au niveau d'Angers, en incluant des voies de desserte, et limite à 50 centimes d'euros le complément de péage de part et d'autre de la nouvelle section de contournement. La contrepartie financière est assurée par une augmentation tarifaire sur l'ensemble de la concession de 0,41 %, qui sera appliquée à deux reprises, aux 1^{er} février des années 2009 et 2010.

Le programme de travaux et d'essais du Duplex A86 a progressé dans une perspective de mise en service de VL1 (Rueil - A13) en milieu d'année 2009.

2. Trafic

La croissance du trafic à réseau stable, mesurée en kilomètres parcourus, a été contrastée.

Pendant les cinq premiers mois de l'année, le trafic a progressé dans la continuité des valeurs observées en 2007 (+ 1,7 % à réseau stable). Pendant l'été, de juin à août, la forte augmentation du prix du carburant a provoqué une baisse brutale du trafic véhicules légers, tandis que le trafic poids lourds se maintenait. À compter du mois de septembre, la dégradation de la conjoncture économique a impacté le trafic poids lourds dont le recul s'est amplifié en fin d'année, tandis que le trafic véhicules légers se redressait partiellement avec une baisse des prix du carburant.

Sur l'ensemble de l'année, le trafic progresse de 1,9 % (véhicules légers + 2,0 % ; poids lourds + 1,7 %). Hors sections nouvelles, qui apportent une croissance de 3,3 %, le trafic à réseau stable baisse de 1,4 % (véhicules légers - 1,4 % ; poids lourds - 1,3 %).

3. Recettes

Les tarifs ont augmenté au 1^{er} février 2008, conformément au contrat de concession et au contrat de plan 2004-2008. Les taux moyens d'augmentation appliqués ont été de 1,94 % pour les véhicules légers (classe 1) et de 3,44 % pour les poids lourds (classe 4).

Compte tenu des effets conjugués de l'extension du réseau en exploitation, de l'évolution du trafic et de l'évolution des tarifs, la recette de péage a progressé de 3,6 % pour s'établir à 1 055,2 M€.

4. Construction de sections nouvelles et gros entretien du réseau en service

Dans le cadre du programme d'investissements de 3 milliards d'euros sur la période 2004-2008, 381 M€ ont été investis en 2008, dont 82 M€ correspondent au renouvellement des équipements (IEAS).

4.1. Duplex A86 (164 M€)

Sur le tunnel VL1 (Rueil - A13), les essais au feu ont permis d'apprécier l'efficacité du système de ventilation. Le processus de test des équipements et d'acceptation des systèmes, en particulier le système d'aide à l'exploitation, s'est poursuivi dans une perspective de mise en exploitation de l'ouvrage mi 2009, à l'issue de deux mois de marche à blanc.

Depuis le percement du tunnel VL2 (A13 - Versailles) en août 2007, les travaux de génie civil se sont intensifiés avec l'achèvement de la construction des dalles haute et médiane. Les structures des unités de ventilation, des puits et niches de secours et des escaliers de communication sont largement avancées. La pose des équipements du tunnel est en cours.

4.2. Extension du réseau interurbain (106 M€)

En avril 2008, Cofiroute a mis en service, avec quatre mois d'avance, le contournement Nord d'Angers sur l'A11 qui parachève la liaison autoroutière entre Paris et Nantes. Cette section comporte le premier tunnel (1,7 km) mis en service depuis l'entrée en vigueur de la directive sur la sécurité dans les tunnels routiers.

L'ouverture de cette section de 18 km finalise la construction des 1 100 km du réseau interurbain concédé à Cofiroute. La concession du réseau interurbain est désormais totalement ouverte à la circulation.

4.3. Travaux d'amélioration du réseau en service (76 M€)

Cofiroute a respecté le programme fixé par le 2^e contrat de plan. Fin 2008, les 934 nouvelles places de parking poids lourds sont toutes en service, de même que la gare de Vierzon et l'échangeur A20/A71, après refonte complète. L'élargissement de l'A71 entre Orléans et Olivet, qui intègre le doublement du viaduc sur la Loire, a commencé après la signature fin 2007 de la déclaration d'utilité publique.

Enfin, le plan d'amélioration de la qualité de service du réseau s'est poursuivi, avec les travaux d'aménagement de l'ensemble des aires de repos de l'axe A10, en prenant en considération les normes environnementales.

5. Exploitation du réseau

5.1. Éco-autoroute

Cofiroute repense ses modes d'exploitation en prenant en considération leur impact environnemental (voir le Rapport d'Activité pages 22 à 39).

En 2008, un premier bilan carbone de l'entreprise a permis de mettre en œuvre des actions destinées à réduire les émissions de CO₂. Le renouvellement des équipements ou la rénovation des installations prennent en considération cette préoccupation qui s'est traduite concrètement par 13 M€ d'investissements : implantation de stations d'épuration à filtres à roseaux, déploiement du tri sélectif et éco-rénovation des aires de repos, mise en œuvre d'enrobés à haute qualité phonique.

Pour confirmer cet engagement, deux directions régionales de Cofiroute se préparent à une certification ISO 14001.

5.2. Gestion du Réseau d'appel d'urgence (RAU)

En réponse à la demande de l'État concédant, Cofiroute a repris la gestion du Réseau d'appel d'urgence assurée auparavant par la gendarmerie nationale. Au terme d'une mise en œuvre progressive pendant le 1^{er} semestre, les communications émises depuis l'ensemble des postes d'appel d'urgence du réseau sont dirigées vers un centre unique installé au Mans.

Le Centre d'appel dépannage gestionnaire du RAU a reçu 42 000 appels dont 35 041 concernaient une demande de dépannage, la prise en charge par le Centre d'appel dépannage de la totalité des appels venant des postes d'appel d'urgence n'ayant été effective que fin mai 2008.

En rajoutant les appels traités au premier semestre 2008 par la gendarmerie, nous arrivons à 51 100 appels dont 41 816 demandes de dépannage.

5.3. Abonnements et automatisation

Le télépéage poids lourds intersociétés (TIS-PL) a remplacé le système de carte (CAPLIS). La migration d'un système à l'autre s'est déroulée sans problème majeur et s'est achevée en mai 2008. Fin 2008, 80 % des transactions poids lourds sont réalisées par des abonnés au télépéage, ce qui représente 13 % des transactions totales.

La part des abonnés au télépéage véhicules légers (Liber-t), qui s'établit à 24 % est également en hausse.

Sur un total de 73 gares sur le réseau interurbain, 28 sont partiellement automatisées (en particulier la nuit) et 21 totalement. Cette exploitation automatisée du péage s'appuie sur un parc de 64 bornes tous paiements. Sur ces équipements, la supervision et l'assistance à distance au client sont apportées par trois centres de téléopération situés à Sorigny, au Mans Nord et à Vivy. Les capacités de ces deux derniers centres ont été augmentées en 2008, pour faire face à l'accroissement de la charge de téléopération. Fin 2008, la part des transactions automatiques, abonnés et non abonnés, atteint 67 % des transactions totales, en progression de 10 % sur un an.

6. Sécurité

6.1. Les actions vis-à-vis des clients

Indicateurs	2006	2007	2008
Taux d'accidents*	24,97***	22,91	22,34
Taux d'accidents corporels	2,76	2,75	3,11
Taux de tués	0,32	0,25	0,37
Taux de victimes graves**	1,48	1,28	1,00

* nombre d'accidents/nombre de km parcourus x 10 puissance 8,

** taux de tués ajouté au taux de victimes hospitalisées supérieur à 24 heures par km parcouru x 10 puissance 8,

*** évolution du référentiel accident matériel : le taux d'accident en 2006 a été actualisé pour être cohérent avec le cadre des sociétés d'autoroutes, entraînant une baisse significative du taux.

Si le taux d'accidents est resté stable en 2008, le taux de tués a enregistré une dégradation significative. Bien que le nombre d'accidents mortels soit légèrement inférieur, 25 contre 26 en 2007, le nombre de tués a augmenté avec 8 accidents causant plus d'un tué et, en particulier, les accidents suivants : l'accident de car du 23 mai avec 7 tués et l'accident du 8 mai avec 3 tués dans un véhicule léger.

La baisse du taux de victimes graves s'explique par un nombre inférieur de blessés graves en 2008 et un kilométrage parcouru supérieur en raison de l'ouverture de nouvelles sections.

L'analyse des ZAAC (zones d'accumulation d'accidents de la circulation) a généré un plan d'implantation de glissières et de marquages sonores dans les zones sensibles.

6.2. Les actions à destination des salariés

Au cours de l'année, les actions de prévention se sont centrées sur le management de la sécurité et ce à tous les niveaux. La mise en place des quarts d'heure sécurité sur l'ensemble de la concession a illustré l'engagement des managers dans la prévention des risques. Ces rendez-vous privilégiés entre la maîtrise et leurs équipes ont créé une forte émulation débouchant sur de nombreuses améliorations.

Les groupes de travail agents routiers et receveurs ont été à l'origine de deux livrets sécurité destinés à chacune de ces activités. La rédaction de deux autres livrets, à l'intention des techniciens et de l'ensemble du personnel, a commencé au troisième trimestre. Parallèlement, un test sécurité receveurs a été expérimenté sur une direction régionale. Ce test est destiné à introduire, en particulier chez les nouveaux embauchés, la notion de perception des risques au péage. Ce test sera effectif au premier trimestre 2009.

Comme en 2007, chaque secteur a organisé un séminaire prévention réunissant l'ensemble de l'équipe encadrante. Le bilan des actions menées depuis le début de l'année et les moyens de poursuivre l'objectif « 0 accident » ont été les points forts de ces rendez-vous. Chaque direction régionale a programmé la déclinaison de ces séminaires en 2009 pour l'ensemble du personnel.

L'ensemble de ces mesures a permis une baisse des taux de fréquence et de gravité de 50 % par rapport à 2007, passant respectivement de 22,36 à 10,83 (TF) et de 0,80 à 0,41 (TG).

7. Financement

Au cours de l'exercice, un nouvel emprunt de 250 M€ a été contracté auprès de la Banque européenne d'investissement afin de compléter le financement du Duplex A86. Les fonds ont été tirés en novembre, permettant le remboursement de l'emprunt obligataire de 1997 de 350 M€, arrivé à maturité.

La trésorerie disponible est de 412 M€ alors que le crédit syndiqué de 1 020 M€ n'est pas utilisé.

L'endettement net de 3 257 M€ est à taux fixe ou protégé.

8. Recherche et développement

- **Information des clients**
- **Sécurité du personnel et des clients**
- **Péage du futur**

8.1. Information des clients

- Cofiroute participe au programme pluriannuel EasyWay / ARTS (Advanced Road Traffic in South-west), lancé par la Commission européenne pour la période 2007-2009. Ce projet, qui associe l'Espagne, la France et le Portugal, vise à inciter les gestionnaires d'infrastructures à déployer des systèmes d'échange et de diffusion d'informations routières et à développer des outils de gestion de trafic.
- Cofiroute a répondu à l'appel d'offres lancé par le CSA relatif au déploiement de la radio numérique terrestre sur les agglomérations jalonnant le réseau exploité par Cofiroute.
- En collaboration avec ASF, une expérimentation a été lancée sur les méthodes d'estimation et de diffusion des temps de parcours. Celle-ci porte sur les sections les plus circulées des autoroutes A10 et A11.

8.2. Sécurité du personnel et des clients

- Le projet européen SAFESPOT vise à concevoir, développer et tester des applications d'alerte et d'assistance des conducteurs à travers des communications entre véhicules d'une part et entre les véhicules et l'infrastructure d'autre part. Dans ce cadre, Cofiroute est responsable du sous-projet intitulé « Applications de sécurité basées sur des communications entre l'infrastructure et les véhicules ». Après une phase de conception effectuée en 2007, Cofiroute a lancé, en 2008, les développements d'une application d'alerte des conducteurs en cas d'événements non récurrents survenant sur une section autoroutière.
- Cofiroute est impliquée depuis janvier 2008 dans le projet ROSATTE qui vise à intégrer les attributs de sécurité dans les cartes numériques des systèmes de navigation embarqués. Ces attributs sont principalement des limites de vitesse réglementaires ou dynamiques en temps réel qui sont liées aux conditions de circulation, de météo et à la pollution.

8.3. Péage du futur

- Cofiroute a été un acteur majeur du projet RCI (Road Charging Interoperability). Ce projet préfigure la mise en pratique de la directive européenne sur l'interopérabilité télépéage. L'objectif de ce programme est de permettre aux usagers d'utiliser un seul équipement embarqué de télépéage sur l'ensemble des réseaux routiers et autoroutiers européens. À cet effet, une démonstration grandeur nature a été effectuée en 2008 à travers six pays en Europe et autant de systèmes de télépéage différents. L'opération, dirigée par Cofiroute, a été un succès.
- Le projet RCI a ainsi été l'opportunité d'utiliser des données recueillies lors de ce tour opérationnel et d'établir un ensemble de conclusions et de recommandations pour la Commission européenne quant à la faisabilité technique d'une interopérabilité des systèmes de péage en Europe.
- Cofiroute a entamé en 2008 la conception détaillée d'un démonstrateur de télépéage « flux libre » sur son réseau.

Enfin, Cofiroute continue à assurer une veille stratégique et technologique sur le développement des systèmes de transport basés sur les technologies de l'information et de la communication et à valoriser ses travaux de recherche et développement en participant à des congrès internationaux spécialisés.

9. Filiales et participations

9.1. Cofiroute Participations

Le résultat net de Cofiroute Participations pour 2008 s'élève à 693 K€, dont - 6 K€ de résultat d'exploitation, 790 K€ de résultat financier et 91 K€ d'impôt sur les sociétés.

Le résultat financier est lié principalement aux produits dégagés dans le cadre de la convention de trésorerie passée avec Cofiroute pour 218 K€, à un retour à meilleure fortune de 57 K€ sur abandon de créance, ainsi qu'aux produits de participation en provenance des filiales : 507 K€ versés par Cofiroute UK et 8 K€ versés par Centaure Bretagne.

9.1.1. Royaume-Uni

Au titre du contrat du pont de la Severn (Bristol), Cofiroute UK a généré un chiffre d'affaires de 1 044 K€ et dégagé un résultat net avant impôts de 334 K€.

La société Le Crossing Company Ltd (LCC), détenue par Cofiroute UK Ltd (42,86 %) et Ringway Babbie Ltd (57,14 %), a réalisé au cours de l'année 2008 un chiffre d'affaires de 27 155 K€ et a dégagé un résultat net avant impôts de 1 727 K€.

Globalement, Cofiroute UK présente pour l'exercice 2008 un résultat net après impôts de 754 K€.

9.1.2. États-Unis

Cofiroute Corporation, dont la filiale opérationnelle Cofiroute USA exploite la 91 Express Lanes en Californie et la MnPASS dans le Minnesota, a réalisé un chiffre d'affaires de 6 739 K\$, dégagé un résultat opérationnel de 600 K\$ et un résultat net de 515 K\$.

9.1.3. Chili

OADB qui n'a plus d'activité au Chili est en cours de liquidation.

9.1.4. France

Sera, société exploitante de la station de radio autoroutière Autoroute FM, a réalisé en 2008 un chiffre d'affaires de 2 217 K€ et a dégagé un résultat net de 107 K€.

9.2. Cofiroute Services

Cofiroute Services, société par actions simplifiée dont l'associé unique est Cofiroute, a été créée en 2008. Elle est destinée à identifier les activités de services que Cofiroute souhaite développer dans les domaines routiers et autoroutiers, en dehors de celles liées à la gestion du domaine public autoroutier concédé.

9.3. Toll Collect

Toll Collect GmbH (TC), une société de droit allemand détenue à 10 % par Cofiroute, à 45 % par Daimler Financial Services (DFS) et à 45 % par Deutsche Telekom (DT), est titulaire d'un contrat avec le Bund jusqu'en 2015, avec une extension possible jusqu'en 2018. Son objet est la mise au point, le financement et l'exploitation d'un service de perception automatisé du péage pour les poids lourds de 12 tonnes et plus sur le réseau autoroutier fédéral allemand. Cette perception automatique utilise la technologie satellitaire pour localiser les poids lourds, et la téléphonie mobile pour transmettre les transactions. Pour ce faire, les poids lourds doivent être équipés d'un OBU (On Board Unit). Les usagers peuvent également faire des réservations manuelles, à des bornes de péage ou sur internet.

Le réseau exploité au 31/12/2008 couvre 12 500 km d'autoroutes et 42 km de routes nationales.

Fin 2008, 122 000 entreprises ont enregistré 938 000 poids lourds auprès de Toll Collect et 650 000 camions sont équipés d'OBUs. Le taux de véhicules étrangers équipés a continué de progresser, atteignant 38 %, contre 35 % fin 2007.

Le système de péage fonctionne avec une grande précision. Le taux moyen d'identification en mode automatique des véhicules assujettis atteint depuis 2006 une moyenne constante de 99,75 %, dépassant ainsi nettement les 99 % fixés par le contrat d'exploitation.

Le péage collecté en 2008 dépasse les 3,4 milliards d'euros.

Les principaux résultats de la société Toll Collect GmbH pour le dernier exercice (du 1^{er} septembre 2007 au 31 août 2008) sont les suivants :

- Chiffre d'affaires : 598 M€,
- EBIT : 60 M€,
- Résultat après impôts : 37 M€.

Il est rappelé que le Bund a initié une procédure d'arbitrage le 8 septembre 2004 et réclame au consortium 5 500 M€ en pénalités et manque à gagner du fait du retard initial du projet. La procédure d'arbitrage suit son cours. En tout état de cause, ce contentieux ne devrait pas avoir d'impact sur les comptes de Cofiroute, qui a déjà atteint en décembre 2004 le plafond de sa contribution financière au projet (pour mémoire, un avenant aux accords de consortium, signé le 31 août 2004, confirme la limitation de la contribution financière de Cofiroute à 70 M€).

10. Comptes annuels consolidés

10.1. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les changements de méthodes intervenus sont spécifiés dans l'annexe aux comptes consolidés au paragraphe A.

10.2. Chiffre d'affaires

En application de la norme IFRIC 12 concernant les contrats de concession de service public, le chiffre d'affaires consolidé est désormais constitué par un chiffre d'affaires d'exploitation, fruit de l'exploitation du péage, et un chiffre d'affaires construction, prestations de construction des infrastructures réalisées pour le compte de l'État.

Le chiffre d'affaires d'exploitation consolidé s'établit, pour l'année 2008, à 1 077,1 M€, contre 1 038,5 M€ en 2007, soit une progression de 3,7 %.

Le chiffre d'affaires construction s'élève à 272,4 M€ contre 431,0 M€ en 2007, soit une diminution de 36 %, en liaison avec l'achèvement du contrat de plan 2004-2008.

En cumul, le chiffre d'affaires s'établit à 1 349,5 M€, à comparer à 1 469,5 M€ en 2007.

10.3. EBITDA

L'EBITDA s'établit à 774,7 M€ en 2008 contre 738,3 M€ en 2007, soit une progression de 36,4 M€ (+ 4,9 %) par rapport à 2007. Cette performance est le résultat de la politique de maîtrise des coûts conduite depuis plusieurs années et des gains de productivité réalisés dans le cadre de l'extension du réseau : l'EBITDA représente 71,9 % du chiffre d'affaires d'exploitation contre 71,1 % en 2007.

10.4. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel courant augmente de 1,1 %, à 578,4 M€ en 2008, contre 572,4 M€ en 2007.

10.5. Résultat financier

Le résultat financier s'élève à - 81,4 M€, contre - 44,8 M€ en 2007, en forte baisse du fait, notamment, des mises en service.

Afin de gérer son exposition au risque de marché tel que décrit dans l'annexe aux comptes consolidés (voir note C.18. « Informations relatives à la gestion des risques financiers »), Cofiroute utilise des instruments financiers dérivés (voir notes C.18. « Informations relatives à la gestion des risques financiers » et C.19. « Autres informations sur les instruments financiers » de l'annexe aux comptes consolidés).

10.6. Résultat net

L'impôt sur les bénéfices diminue de 48,8 M€ pour s'établir à 92,3 M€, baisse compensée par la croissance des impôts différés.

Le résultat net s'établit à 323,9 M€, en baisse de 30,8 M€ et 8,7 % par rapport à celui de 2007 (354,7 M€).

10.7. Bilan consolidé

L'endettement net s'élève à 3 257 M€ au 31 décembre 2008 contre 3 259,6 M€ fin 2007.

11. Comptes sociaux

11.1. Compte de résultat

Le chiffre d'affaires progresse de 38,9 M€ et s'établit à 1 071,3 M€.

La mise en service de sections nouvelles provoque une hausse des dotations aux amortissements. D'autre part, en cohérence avec les principes de prudence appliqués dans les comptes consolidés, les modalités de calcul de la provision pour grosses réparations ont été modifiées, ce qui a conduit à sa réévaluation.

En conséquence, le résultat opérationnel diminue à 414,1 M€ (559,9 M€ en 2007), de même que le résultat net après impôts qui fléchit nettement à 231,5 M€ (347,8 M€ en 2007).

11.2. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Conformément à l'article R225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices figure ci-dessous.

Nature des indications (en euros)	2004	2005	2006	2007	2008
1 - Situation en fin d'exercice					
Capital social	158 282 124	158 282 124	158 282 124	158 282 124	158 282 124
Nombre d'actions émises	4 058 516	4 058 516	4 058 516	4 058 516	4 058 516
2 - Résultat global des opérations effectuées					
Chiffre d'affaires	862 302 082	888 641 281	954 322 153	1 032 325 137	1 071 256 114
Bénéfice avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	535 894 862	565 329 850	616 717 540	693 281 042	701 429 095
Impôt sur les bénéfices à 33,33 %	136 464 521	123 659 366	125 664 680	142 500 384	87 062 354
Contributions supplémentaires sur l'impôt société	8 572 086	5 910 470	4 121 755	4 677 334	2 847 878
Bénéfice après impôts, contribution, participation des salariés, amortissements et provisions	260 209 764	282 732 783	300 714 825	347 777 990	231 546 163
Montant des bénéfices distribués	138 557 736	150 368 018	162 827 662	188 315 142	188 315 142
Dettes à long terme	2 529 169 270	2 675 777 893	3 171 206 911	3 379 801 220	3 328 528 271
Coût de revient de la concession	4 977 305 322	5 791 342 487	6 620 339 868	7 275 087 662	7 730 580 700
3 - Résultat des opérations réduit à une seule action					
Bénéfice après impôt et participation des salariés mais avant amortissements et provisions	94,55	105,93	118,69	133,13	150,79
Bénéfice après impôt et participation des salariés, amortissements et provisions	64,11	69,66	74,09	85,69	57,05
Dividende versé à chaque action	34,14	37,05	40,12	46,40	46,40
4 - Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	2 012	1 919	1 857	1 875	1 941*
Montant de la masse salariale	59 271 947	61 312 198	61 334 791	61 974 320	64 134 064
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	27 309 005	27 845 224	27 984 504	28 552 087	29 537 573

(*) y compris CATS (Cessation d'activité des travailleurs salariés).

11.3. Proposition d'affectation du résultat 2008

Nous vous proposons d'affecter le résultat de la façon suivante :

Bénéfice net disponible	231 546 163
Report à nouveau antérieur	1 391 103 934
<hr/>	
Bénéfice distribuable	1 622 650 097
Dotations à la réserve légale	0
Distribution du dividende	188 315 142
Affectation du solde en report à nouveau	1 434 334 955

La distribution ainsi proposée correspond à un dividende de 46,40 € par action pour chacune des 4 058 516 actions.

Selon la décision de votre conseil en date du 26 août 2008, cette distribution a fait l'objet d'un acompte de 37,65 € par action, représentant un revenu global de 152 803 127 € mis en paiement le 28 novembre 2008.

Nous vous proposons de mettre en paiement le solde de 8,75 € par action ouvrant droit à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158-3 du Code général des impôts et ce, à partir du 30 avril 2009.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons le montant des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents :

Au titre de 2007

- dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 188 315 002,28 euros
- dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 139,20 euros

Au titre de 2006

- dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 162 827 541,56 euros
- dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 120,36 euros

Au titre de 2005

- dividendes non éligibles à l'abattement de 50 % : 150 367 906,65 euros
- dividendes éligibles à l'abattement de 50 % : 111,15 euros

Vos Commissaires aux Comptes vous donneront, dans leur rapport général, les conclusions de leurs opérations de contrôle et des vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous vous demandons d'approuver leurs conclusions.

12. Dialogue social et politique environnementale

Dialogue social

Le dialogue social s'est concrétisé par la signature de deux nouveaux accords : le premier sur l'égalité des chances et la diversité, l'autre sur la gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC).

D'autre part, l'évolution des rémunérations au 1^{er} janvier 2009 a fait l'objet d'un accord signé à l'unanimité en décembre 2008 par les organisations syndicales.

La convention signée en décembre 2007 entre l'État, l'Unédic et Cofiroute sur la cessation d'activité de certains travailleurs salariés (CATS) permet aux salariés qui totalisent plus de 15 années de travail posté d'arrêter leur activité entre 52 et 57 ans. Fin 2008, 35 personnes ont demandé à bénéficier de ce dispositif ; 150 ayants droit sont susceptibles de bénéficier de cet accord pendant les 5 années de son application (2008-2012). La totalité des engagements est provisionnée.

Politique environnementale

En 2008, Cofiroute a formalisé son projet d'éco-autoroute : l'autoroute de la sécurité, de la convivialité et de l'environnement. Dans le cadre de cette démarche, la société s'est engagée dans la mise en place d'un système de management environnemental fondé sur les principes de la norme ISO 14001 qui vient compléter ce qui a déjà été réalisé pour la qualité et la sécurité.

Le reporting développement durable couvre l'ensemble de l'activité de Cofiroute et s'appuie sur une procédure de mesure et de calcul des indicateurs développement durable. Parmi les 130 indicateurs suivis, on retrouve les indicateurs suivants :

- consommation d'eau : 223 571 m³ (ville + forage + siège)
- consommation d'électricité : secteurs = 20 065 325 kWh ; siège = 1 257 625 kWh
- consommation de carburant : secteurs = 5 731,68 l (essence) et 1 830 432 l (diesel) ; siège = 6 832 l (essence) et 385 197 l (diesel)
- quantité de déchets ménagers : 1 287,41 t (secteurs, déchets de type ordures ménagères)
- montant de la garantie pour risques de pollution : 30 millions d'euros.

13. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice 2008

Les tarifs de la concession interurbaine ont été augmentés le 1^{er} février 2009, conformément aux stipulations du contrat de concession.

14. Évolution prévisible de la situation de la société et perspectives d'avenir

Conformément à son contrat de concession au titre du réseau interurbain, Cofiroute a augmenté ses tarifs au 1^{er} février 2009 de 2,7 % (applicable aux véhicules légers classe 1) et 5,4 % pour les poids lourds (classes 3, 4).

15. Conventions visées à l'article L225-38 du Code de commerce

Nous vous demandons également d'approuver les conventions visées à l'article L225-38 du Code de commerce, régulièrement autorisées par votre Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé.

Vos Commissaires aux Comptes ont été informés de ces conventions qu'ils vous relatent dans leur rapport spécial.

16. Conventions visées à l'article L225-39 du Code de commerce

La liste et l'objet des conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales ont été communiqués à vos Commissaires aux Comptes dans les conditions de l'article L225-39.

17. Programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale de la société n'a pas procédé à des autorisations d'opérations d'achat d'actions de la société.

18. Informations concernant les mandataires sociaux

Conformément à l'article L225-102-1 alinéa 4 du Code de commerce, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice 2008 est jointe ci-après.

19. Rémunération des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte, ci-après annexés, de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social, par la société, ainsi que par les sociétés contrôlées par votre société au sens de l'article L233-16 du Code de commerce et par la société qui contrôle votre société.

Sont repris ci-après, pour l'exercice écoulé, les rémunérations et avantages de toute nature de :

M. Pierre Coppey, Président-directeur général,
Mme Odile Georges-Picot, Directeur général délégué jusqu'au 15 septembre 2008.

Rémunérations attribuées à chaque dirigeant mandataire social	Montants au titre de l'exercice 2008	Montants au titre de l'exercice 2007
Pierre Coppey, Président-directeur général		
Rémunération fixe	289 275 €	
Rémunération variable (versée par VINCI au titre des fonctions exercées en 2007 en tant que Directeur général adjoint de VINCI)	180 000 €	
Avantage en nature	Véhicule de fonction	
Odile Georges-Picot Directeur général délégué jusqu'au 15 septembre 2008		
Rémunération fixe	136 795 €	158 400 €
Rémunération variable	70 000 €	80 000 €
Rémunération au titre de son mandat social de Directeur général délégué	300 €	3 600 €
Avantage en nature	Véhicule de fonction	Véhicule de fonction

Actions gratuites attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Actions attribuées à Pierre Coppey par VINCI

N° et date du plan	11/12/2007 Plan 2008
Nombre d'actions gratuites	14 000
Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	354 340 €
Date d'acquisition définitive	2/01/2010
Date de disponibilité	2/01/2012
Conditions de performance	Oui

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Options levées par Pierre Coppey

N° et date du plan	7/09/2004 Plan VINCI 2004
Nature des options	Options de souscription
Nombre d'options durant l'exercice	204 180
Prix d'exercice	20,18 €

Il est précisé que Monsieur Pierre Coppey bénéficie d'un régime de retraite complémentaire dont l'engagement est pris par la maison mère VINCI SA.

Aucune rémunération n'a été versée aux autres Administrateurs en 2008, par la société Cofiroute. MM. Xavier Huillard, Bernard Huvelin et Patrick Faure sont également mandataires sociaux de VINCI SA, et il est renvoyé au rapport de cette société concernant les informations sur leur rémunération.

Enfin, sur la recommandation du Comité des Rémunérations, le conseil du 27 juin 2008 a approuvé la mise en œuvre de jetons de présence, à compter du début de l'exercice 2008, au bénéfice des Administrateurs personnes physiques n'étant ni salariés de Cofiroute, ni salariés d'une société actionnaire de Cofiroute, d'un montant maximum de 10 000,00 € par an, attribués au prorata de leur participation effective au conseil.

Si de tels Administrateurs sont de surcroît membres du Comité des Comptes, ils auront droit à un montant supplémentaire de 10 000,00 € maximum par an, attribué au prorata de leur participation effective à ces comités.

Ces montants ont été approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 août 2008.

Pour l'exercice 2008, deux Administrateurs remplissent ces conditions et se verront verser, sur l'exercice 2009, une rémunération au prorata de leur présence effective en 2008 à ces comités.

Enfin, il est rappelé que Cofiroute se réfère au Code AFEP MEDEF sous le bénéfice des observations reprises dans le rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne.

20. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L225-100-3 du Code de commerce, nous vous exposons ci-dessous les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Nous vous précisons que le capital social de Cofiroute au 31 décembre 2008 est ainsi réparti :

→ VINCI Concessions	65,34 %
→ Cofiroute Holding	17,99 %
→ Colas	16,67 %

Aucune portion du capital de la société n'est détenue par les salariés.

21. Observations du Comité d'Entreprise

En application de l'article L2323-8 du Code du travail, il est communiqué au Comité d'Entreprise l'ensemble des documents transmis à l'Assemblée Générale des actionnaires.

Il est à noter que le Comité d'Entreprise n'a formulé aucune observation sur la situation économique et sociale de la société.

22. Rapport sur le contrôle interne et rapport des Commissaires aux Comptes

Le rapport établi par le Président du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article L225-37 du Code de commerce sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société fait partie intégrante du rapport de gestion.

Le rapport général des Commissaires aux Comptes relate l'accomplissement de leur mission. À ce rapport est joint un rapport contenant leurs observations sur le rapport du Président.

Le Conseil d'Administration.

Rapport du Président-directeur général

sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques du Conseil d'Administration

En application des dispositions de l'article L225-37 du Code de commerce, le Président-directeur général de Cofiroute a arrêté les termes du présent rapport sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration, les éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du Directeur général, les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

1. Composition du Conseil

À la date du présent document, le Conseil d'Administration de Cofiroute est composé de 8 membres :

- Pierre Coppey,
- Xavier Huillard,
- Patrick Faure,
- Christian Saint-Étienne,
- la société Cofiroute Holding,
- la société Colas,
- la société VINCI Concessions,
- la société VINCI Construction.

La durée du mandat d'Administrateur est de six ans.

En 2008, l'Assemblée Générale du 8 janvier a ratifié la nomination de M. Pierre Coppey en qualité d'Administrateur, et a nommé un second Commissaire aux Comptes, le cabinet Deloitte & Associés, le cabinet BEAS étant nommé Commissaire aux Comptes suppléant.

Deux Administrateurs ont remis leur mandat à la disposition du Conseil en 2008 :

- La société Sogepar, qui a été remplacée par M. Christian Saint-Étienne coopté par le Conseil d'Administration du 25 février 2008,
- M. Henri Stouff qui a démissionné le 23 juin 2008 de son mandat d'Administrateur avant d'être nommé représentant permanent de VINCI Concessions.

En 2009, les mandats de MM. Pierre Coppey, Patrick Faure, Christian Saint-Étienne et Xavier Huillard et des sociétés Colas, VINCI Construction et VINCI Concessions viennent à expiration.

Il ressort de cette composition, que la part des Administrateurs indépendants augmente conformément aux recommandations de l'AFEP MEDEF, avec la nomination de M. Christian Saint-Étienne.

2. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

Les membres du Conseil d'Administration sont régulièrement convoqués et reçoivent, préalablement à la tenue des conseils, les informations nécessaires à leurs travaux et décisions dans le respect des dispositions légales, réglementaires, statutaires et contractuelles. Les Administrateurs ont par ailleurs la possibilité, le cas échéant, de consulter l'ensemble des informations disponibles sur la société.

Les Commissaires aux Comptes sont invités aux réunions du Conseil d'Administration d'arrêté des comptes semestriels et annuels.

3. Limitations éventuelles de pouvoirs de la Direction générale

- La société a opté pour le cumul des fonctions de Président et de Directeur général.
- Aucune limitation ne vient réduire l'exercice plein et entier par le Président-directeur général des pouvoirs attachés à ses fonctions.
- Il est rappelé que conformément à l'article L225-35 du Code de commerce, et à l'article R225-38 du Code de commerce, le Conseil d'Administration a autorisé son Président-directeur général pour une durée d'un an à compter du 18 décembre 2007, à donner au nom de la société des cautions, avals ou garanties dans la limite de 100 M€, tout engagement dépassant ce montant devant faire l'objet d'une autorisation du Conseil. Par dérogation à ces dispositions, le Président-directeur général est autorisé à donner à l'égard des administrations fiscales et douanières, des cautions, avals ou garanties au nom de la société sans limite de montant.
- Il est rappelé que conformément à l'article L228-40 al. 2 et 3 du Code de commerce, le Conseil d'Administration a autorisé son Président-directeur général pour une durée d'un an à compter du 18 décembre 2007, à procéder à une ou plusieurs émissions obligataires dans la limite d'1 milliard d'euros.

4. Organisation du contrôle interne

4.1. Les objectifs du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des collaborateurs s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de la société par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes à la société,
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux et aux tiers reflètent avec sincérité la situation de l'activité de la société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et de maîtriser les risques qui résultent de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreur ou de fraude, en particulier dans le domaine comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

4.2. Principes d'action et de comportement

La décentralisation

La décentralisation de l'organisation de l'exploitation de la société par secteur géographique permet aux responsables locaux de prendre rapidement les décisions opérationnelles nécessaires.

Les délégations de pouvoir

Le système de délégation de pouvoirs de la société s'exerce dans le respect des principes d'action et de comportement suivants :

- respect rigoureux des règles édictées par le Président-directeur général notamment en matière de délégation, d'engagements et d'information financière et comptable,
- transparence et loyauté des collaborateurs, vis-à-vis de leur hiérarchie au niveau opérationnel et vis-à-vis des services fonctionnels. Chaque responsable doit notamment communiquer à sa hiérarchie les difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions. Il fait partie intégrante du rôle des responsables opérationnels de prendre seuls les décisions relevant de leur champ de compétence mais de traiter ces difficultés avec l'aide, si nécessaire, de leurs supérieurs hiérarchiques ou des directions fonctionnelles de l'entreprise,
- respect des lois et règlements en vigueur dans les pays où l'entreprise opère,
- responsabilité des dirigeants opérationnels de communiquer ces principes par les moyens adaptés (oralement et/ou par écrit) et de montrer l'exemple,
- sécurité des personnes,
- culture de la performance financière.

La sécurité des personnes et des biens

La Direction qualité sécurité environnement, distincte des structures opérationnelles, est chargée de veiller à ce que celles-ci appliquent la politique qualité sécurité environnement de l'entreprise.

Référentiels internes

En interne, le dispositif de contrôle interne s'organise autour de plusieurs référentiels :

- les règles à respecter par les collaborateurs au sein de l'entreprise sont précisées, principalement et notamment, dans le règlement intérieur, complété par des notes de service ou tout autre document émanant de la Direction générale ou de ses représentants,
- une charte informatique définit les conditions ayant pour objet d'informer les utilisateurs des règles à observer dans l'utilisation des postes informatiques et du matériel mis à leur disposition en vue d'une plus grande sécurité et d'une plus grande fiabilité,
- une directive encadrant les pouvoirs d'administration générale consentis aux Directeurs par la Direction générale a été élaborée.

5. Fonctionnement de la société

L'organisation générale du contrôle interne de l'entreprise repose sur :

- la formalisation de la stratégie de l'entreprise et des prises de décision,
- le pilotage et le suivi de l'activité,
- l'information et la coordination des différentes entités de l'entreprise.

5.1. Gouvernement d'entreprise

La société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées établi en décembre 2008 par l'AFEP et le MEDEF sous le bénéfice des observations ou réserves suivantes :

- le Président-directeur général est titulaire d'un contrat de travail depuis plus de 10 ans au sein du Groupe VINCI. Ce contrat est régi par la convention collective du bâtiment et des travaux publics et ne comporte aucune indemnité de départ contractuelle autre que conventionnelle,
- la recommandation n°19 de l'AFEP MEDEF de décembre 2008 relative à la cessation du contrat de travail en cas de mandat social est écartée au motif qu'elle ne vise pas les collaborateurs d'un groupe de sociétés qui au sein de ce dernier, exercent des fonctions de dirigeant mandataire social dans une filiale du groupe, qu'elle soit cotée ou non.

Ce code peut être consulté sur le site internet www.medef.fr.

Le Conseil d'Administration

Au cours de l'exercice 2008 le Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois et le taux moyen de participation au Conseil a atteint 87,5 %.

Fin 2008, le Conseil a procédé à l'évaluation de la composition et du fonctionnement du Conseil d'Administration à l'aide de questionnaires adressés aux Administrateurs. Ces derniers ont souligné la qualité de l'information fournie au Conseil d'Administration, tant au travers des dossiers remis que par la qualité des exposés.

Conformément à son règlement intérieur, le Conseil a consacré le 26 février 2009, un point de l'ordre du jour à débattre sur son fonctionnement.

Le Comité des Rémunérations

Le Comité s'est réuni les 12 décembre 2007 et 25 février 2008 pour effectuer des propositions en ce qui concerne les rémunérations de M. Stouff, M. Coppey et Mme Georges-Picot. Ses recommandations ont été suivies par les Conseils d'Administration du 18 décembre 2007 et 25 février 2008.

Le Comité des Comptes

En 2008 il s'est réuni deux fois pour examiner les comptes semestriels et annuels avant leur présentation au Conseil d'Administration, soit les 15 février et 25 août 2008. Le Comité a également procédé à une revue des risques et aléas : exposition de la société aux risques de taux, de rating et de financement, montant des provisions constituées au bilan, suivi des engagements hors bilan, synthèse des risques juridiques présentée par les Commissaires aux Comptes. Les dossiers particuliers examinés par le Comité des Comptes sur l'exercice 2008 ont été notamment le plan de secours informatique, l'audit du système d'information financière et le plan d'action en découlant.

Les rapports d'audit internes ou externes sont présentés au Comité.

Le Comité Technique et Financier

Le Comité Technique et Financier (CTF), composé de représentants des actionnaires s'est réuni chaque trimestre pour examiner l'activité opérationnelle et financière de la société dans les quatre mois précédents et les perspectives proches.

5.2. Les comités internes à l'entreprise

Le Comité Exécutif

Instance d'information, de débat, de coordination et de décision, il réunit tous les 15 jours le Président-directeur général et les Directeurs.

Le Comité des Engagements

Tout engagement financier et/ou contractuel significatif de Cofiroute, ou tout investissement qui n'est pas lié à un bien renouvelable, est examiné préalablement par un Comité des Engagements présidé par le Président-directeur général qui examine l'engagement pris par Cofiroute dans son ensemble (aspects financier, technique, juridique ou autre, garanties, cautions, autres engagements hors bilan), l'opportunité de l'investissement et son impact sur les comptes de l'entreprise. Le Comité des Engagements s'est réuni 10 fois en 2008 et a traité 18 dossiers.

5.3. Les revues de Direction générale

Les revues concessions

Trois revues concessions ont examiné en 2008 le respect des engagements pris par Cofiroute au titre de son contrat de plan. Un bilan global sur les 5 années du contrat de plan 2004-2008 a été remis à l'État en novembre 2008.

Les revues de Direction Qualité Sécurité Environnement

Les revues de Direction examinent chaque année les résultats de la politique QSE de l'entreprise et en fixent les orientations futures, sur la base des audits réalisés et de l'analyse de l'efficacité des processus opérationnels et des processus support.

Le système de management QSE de l'entreprise, y compris ces revues de Direction, ont fait l'objet d'une certification de conformité à la norme ISO 9001 : 2000 en janvier 2004 pour l'activité d'exploitation autoroutière. Cofiroute a obtenu le 5 décembre 2006 le renouvellement de cette certification pour 3 ans. En décembre 2008, l'activité d'exploitation de tunnels a été intégrée dans le périmètre certifié suite à l'audit réalisé par le Bureau Veritas Certification sur le centre d'Angers en charge de l'exploitation du tunnel du contournement Nord d'Angers sur l'autoroute A11.

Les revues de projet

Tous les projets significatifs (projets de construction, projets techniques et projets de développement) en cours au sein de l'entreprise sont revus périodiquement (au moins une fois par an) lors de revues de projet, en présence du Président-directeur général et des Directeurs intéressés. Ces revues permettent d'effectuer un suivi régulier des décisions prises en Comité des Engagements.

Les Comités Sécurité

Tous les deux mois, un Comité Sécurité présidé par le Président-directeur général examine la mise en œuvre du plan d'action sécurité prévention destiné au personnel de l'entreprise.

Des quarts d'heure sécurité ont été mis en pratique dans toutes les entités opérationnelles.

5.4. Les processus de contrôle

5.4.1. Le système comptable

Le système d'engagement des dépenses

Le système d'information et de gestion de l'entreprise repose sur le logiciel SAP. Il comporte différentes fonctionnalités dont la comptabilité, le contrôle de gestion, la logistique, la facturation, la gestion des investissements.

Les restrictions suivantes ont été mises en place :

- l'engagement des dépenses (charges et investissements) est autorisé selon des seuils personnalisés, paramétrés dans le logiciel. Cet engagement est un préalable obligatoire à la comptabilisation, puis au paiement des dépenses,
- la fonction « comptabilité fournisseurs » est assurée par les différentes directions de l'entreprise ; toutefois, la création ou la modification d'un fournisseur est centralisée,
- séparation des fonctions comptabilisation et paiement des factures fournisseurs,
- mise en place d'une fonction de contrôle permanent au sein de la Direction comptable, qui permet de s'assurer via des contrôles réguliers du respect des procédures en vigueur liées à la comptabilisation des dépenses et des produits.

En outre, le système SAP conserve l'historique des saisies réalisées et ce de manière nominative : on peut ainsi toujours retrouver le nom de la personne ayant engagé la dépense et celui de celle l'ayant validée.

Procédures de comptabilisation des recettes et des dépenses

Les procédures à l'intention des utilisateurs du système comptable et de gestion sont formalisées et à la disposition de chacun au sein de l'intranet de la société.

Une procédure préalable à la comptabilisation de la recette de péage permet de séparer la fonction contrôle de la fonction production : un contrôle croisé est effectué par les directions concernées (Direction financière, Direction des systèmes opérationnels et Direction de l'exploitation), donnant lieu à un compte-rendu mensuel.

Arrêté des comptes

La Direction financière est en charge de l'établissement et de la validation des comptes semestriels et annuels de l'entreprise, du respect des principes comptables et procédures appliqués par les différentes directions de l'entreprise.

Chaque année, une mission spécifique est confiée aux Commissaires aux Comptes, dans le cadre du contrôle des procédures et du respect des principes comptables. En 2008, la mission a porté sur la paye, et sur l'organisation et la sécurité du système d'information.

5.4.2. Établissement et suivi des budgets

Le contrôle de gestion met en œuvre et coordonne les procédures budgétaires pour l'ensemble de l'entreprise. Chaque direction saisit ses propositions budgétaires dans le système SAP aux dates requises. Elle rédige une note explicative faisant le lien entre les propositions budgétaires et les prévisions d'activité ou les risques et aléas identifiés.

Le budget et deux recalages annuels font l'objet d'une présentation et d'une analyse faites par chacune des directions de l'entreprise en présence du Président-directeur général et du Directeur financier. Les budgets délégués à chaque direction font ensuite l'objet d'une validation formelle par la Direction générale, et d'un suivi régulier au long de l'année.

5.5. Les reportings

Reporting à la Direction générale et aux actionnaires

La Direction financière transmet mensuellement à la Direction générale et aux actionnaires de la société un suivi du chiffre d'affaires de l'entreprise, de ses principaux indicateurs d'activité et de son endettement net. Elle transmet également les éléments suivants :

- l'arrêté des comptes trimestriels, semestriels et annuels,
- les comptes prévisionnels de l'année n (1^{ère} visée en novembre n-1, suivie de 4 recalages au cours de l'année, en mars, mai, septembre et novembre),
- le plan triennal révisé chaque année.

Reporting à l'autorité concédante

Au titre de ses deux contrats de concession, Cofiroute rend compte régulièrement de ses engagements à son autorité concédante. Cofiroute a transmis, mi 2008, les comptes sociaux de l'année 2007 et les comptes rendus d'exécution de chaque contrat de concession. La société a également remis au 1^{er} décembre 2008, au titre de la concession interurbaine une étude financière prévisionnelle pro forma, et au titre de l'A86, des données prévisionnelles pour les années 2009 à 2011. Cofiroute remet également un rapport spécifique sur la sécurité des clients, du personnel et des entreprises intervenant sur le réseau. Enfin, l'avancement des procédures et travaux de réalisation des sections nouvelles a fait l'objet de réunions périodiques avec les services de l'État.

6. Procédures de gestion des risques

Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux et les comptes consolidés

La Direction financière, rattachée à la Direction générale, est responsable de la production et de l'analyse des informations financières, sociales et consolidées, diffusées à l'intérieur de l'entreprise et à l'extérieur. Elle est notamment en charge de :

- l'établissement, la validation et l'analyse des comptes semestriels et annuels, sociaux et consolidés,
- la définition et le suivi des procédures comptables et l'application des normes IFRS.

Les Commissaires aux Comptes sont associés aux réflexions et travaux liés à la mise en application des opérations comptables complexes. Ils présentent à la Direction financière et au Comité des Comptes leurs remarques et observations sur les comptes annuels et semestriels avant leur présentation au Conseil d'Administration.

Préalablement à la signature de leurs rapports, les Commissaires aux Comptes recueillent une lettre d'affirmation signée par le Président et le Directeur financier.

Procédures mises en place afin de prévenir et maîtriser les risques liés à son activité

L'exploitation du réseau en service fait l'objet de procédures internes et externes réunies dans une documentation intitulée « Bibliothèque Opérationnelle Technique ». En particulier, les interventions sur accidents sont formalisées pour chaque autoroute du réseau par un Plan d'Intervention et de Secours (PIS) qui a pour objet de définir et de faciliter la coordination et la mise en œuvre des mesures de secours et d'exploitation depuis le traitement des incidents quotidiens et mineurs jusqu'aux perturbations graves pour lesquelles le Préfet n'a pas décidé de mettre en œuvre un plan d'urgence ou un plan Orsec.

Une procédure de permanence existe concernant l'ensemble du réseau ; elle se compose de permanences opérationnelles 24 h/24 tenues par le personnel de l'exploitation, d'une permanence de la Direction générale assurée par un des membres du Comité Exécutif et d'une permanence communication.

Pour le projet A86, un dispositif de gestion est mis en place par Cofiroute et Socatop pour permettre de gérer un événement d'importance affectant le chantier. Ce dispositif prévoit d'une part la gestion opérationnelle de la crise qui relève de Socatop et la communication de crise réalisée par Cofiroute.

Procédures mises en place afin de garantir le système d'information

Le système d'information a fait l'objet d'un audit en 2008. Les recommandations figurant dans le rapport sont en cours d'application et un responsable de la sécurité des systèmes informatiques rattaché au Président-directeur général a été nommé.

7. Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Pour les modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale, il est renvoyé au titre V des statuts reproduit ci-après :

TITRE V /Assemblées Générales

Article 21

Les Assemblées Générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi.
Les réunions ont lieu au jour, heure et lieu indiqués dans l'avis de convocation.

Article 22

Les Assemblées Générales se composent de tous les actionnaires dont les actions sont libérées des versements exigibles, quel que soit le nombre d'actions possédés par chacun d'eux.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par décret.

Dans toutes les assemblées, les titulaires d'actions ont le droit d'assister à la réunion ou de s'y faire représenter sans formalités préalables, si leurs actions ont été inscrites sur le registre des titres nominatifs, cinq jours au plus tard, avant la date de l'Assemblée. Le Conseil d'Administration a la faculté de réduire ou de supprimer ce délai.

Les Assemblées Générales sont présidées : soit par le Président ou l'un des Vice-Présidents du Conseil d'Administration, soit par un Administrateur spécialement délégué à cet effet par le conseil. À défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Article 23

Les Assemblées Générales Ordinaires ou Extraordinaires, statuant dans les conditions légales de quorum et de majorité qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la législation en vigueur.

Article 24

Les délibérations des Assemblées Générales sont constatées par des procès-verbaux établis et conservés conformément aux dispositions légales.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont valablement certifiés soit par le Président du Conseil d'Administration soit par un Administrateur exerçant les fonctions de Directeur général. Ils peuvent également être certifiés par le Secrétaire de l'Assemblée. Au cours de la liquidation de la Société, ils sont valablement certifiés par un seul liquidateur.

8. Principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

Pour les Administrateurs, il est renvoyé aux mentions figurant dans le rapport de la société VINCI SA.

Pour Pierre Coppey, Président-directeur général de Cofiroute, il est renvoyé aux mentions figurant dans le rapport de gestion.

En application de l'article L225-37 du Code de commerce, il est fait mention de la publication dans le rapport de gestion.

Enfin, conformément au dernier alinéa de l'article L225-37 du Code de commerce, le rapport est approuvé par le Conseil d'Administration.

9. Le plan d'action pour le renforcement du contrôle interne

Bilan des actions 2008

Les actions pour 2008 ont porté sur les thèmes suivants :

- refonte des délégations de pouvoirs et des directives entre le Président-directeur général et les Directeurs,
- en application des recommandations d'un audit des systèmes d'information :
 - nomination d'un responsable de la sécurité des systèmes d'information,
 - mise en place d'un plan de secours informatique,
 - exercice de mise en œuvre du plan de secours,
 - renforcement de la politique de sécurité sur le système SAP,
- finalisation du Plan de sécurité opérateur, demandé par le concédant aux gestionnaires d'installations d'importance vitale, et acceptation de celui-ci par les autorités de tutelle,
- renforcement de la sécurité sur les règlements par cartes bancaires,
- lancement d'une certification ISO 14001 sur l'exploitation,
- audit des revenus déclarés par les sous concessionnaires,
- audit de suivi (Bureau Veritas) de la certification ISO 9001.

Pour l'exercice 2009 les actions porteront notamment sur :

- à partir d'une analyse de risques liés au système d'information, établissement d'une politique globale de sécurité des systèmes d'information basée sur les normes ISO 27001 et 27002,
- poursuite du programme de mise en conformité avec le standard de sécurité des données bancaires (PCI-DSS) dans le cadre d'une démarche coordonnée par l'ASFA,
- amélioration du contrôle de la fraude au péage,
- renforcement de l'organisation et du contrôle de conception et de développement des systèmes opérationnels,
- obtention de la certification ISO 14001 pour le secteur Anjou-Atlantique au premier semestre 2009. Les autres secteurs seront intégrés dans le périmètre avant fin 2010,
- renouvellement de la certification ISO 9001 version 2008,
- poursuite de l'audit des revenus déclarés par les sous concessionnaires.

Annexe

Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux

Monsieur Pierre Coppey

Au sein du Groupe VINCI

Société/Forme juridique/R.C.S.	Adresse	Fonction	À titre
Arcour Société Anonyme à Conseil d'Administration Nanterre	1, cours Ferdinand de Lesseps, 92500 Rueil-Malmaison	Président-directeur général Administrateur	Mère
Cofiroute Services Société par Actions Simplifiée Nanterre	6 à 10, rue Troyon, 92310 Sèvres	Président	
Compagnie Financière et Industrielle des Autoroutes Société Anonyme à Conseil d'Administration Nanterre	6 à 10, rue Troyon, 92310 Sèvres	Président-directeur général Administrateur	Mère
Fondation d'Entreprise d'Eurovia Fondation d'Entreprise	18, place de l'Europe, 92565 Rueil-Malmaison	Administrateur Personnalité Qualifiée	
VINCI Société Anonyme à Conseil d'Administration Nanterre	1, cours Ferdinand de Lesseps, 92500 Rueil-Malmaison	Membre du Comité d'Orienta- tion et de Coordination	
VINCI Management Société par Actions Simplifiée Nanterre	1, cours Ferdinand de Lesseps, 92500 Rueil-Malmaison	Président	

Pierre Coppey est également Vice-Président de l'Association des sociétés françaises d'autoroutes et d'ouvrages à péages (ASFA) et Administrateur de la Fondation d'Entreprise VINCI pour la Cité.

Monsieur Xavier Huillard

Au sein du Groupe VINCI

Société/Forme juridique/R.C.S.	Adresse	Fonction	À titre
Compagnie Financière et Industrielle des Autoroutes Société Anonyme à Conseil d'Administration Nanterre	6 à 10, rue Troyon, 92310 Sèvres	Administrateur	Contrôlée
Fondation d'Entreprise VINCI Pour la Cité Fondation d'Entreprise	1, cours Ferdinand de Lesseps, 92500 Rueil-Malmaison	Président	
Soletanche Freyssinet Société Anonyme à Conseil d'Administration Nanterre	133, boulevard National, 92500 Rueil-Malmaison	Administration	Contrôlée
VINCI Société Anonyme à Conseil d'Administration Nanterre	1, cours Ferdinand de Lesseps, 92500 Rueil-Malmaison	Président du Comité Exécutif Membre du Comité d'Orientation et de Coordination Directeur général Administrateur	
VINCI Concessions Société par Actions Simplifiée Nanterre	1, cours Ferdinand de Lesseps, 92500 Rueil-Malmaison	Président	

Au sein du Groupe à l'étranger

Société/Forme juridique/R.C.S.	Adresse	Fonction	À titre
VINCI Deutschland GmbH Gesellschaft Mit Beschränkter Haftung	1 Bürgermeister-GrünzweigStr. 67059 Ludwigshafen a.Rh	Vorsitzender des Aufsichtsrats	
VINCI Investments Limited Private Company Limited by Shares	Astral House Imperial Way Hertfordshire WD2 4YX Watford	Director	
VINCI PLC Public Limited Company	Astral House Imperial Way Watford WD24 4WW HERTS	Director	

Mandats de représentant permanent

Au sein du Groupe VINCI

De la société	Exerçant la fonction de	Dans la société	À titre
SNEL	Administrateur	ASF	Contrôlée
VINCI	Gérant Associé	Cagne	
VINCI	Administrateur	Eurovia	Contrôlée
VINCI	Gérant Associé	Signau	
VINCI	Administrateur	VINCI Énergies S.A.	Contrôlée
VINCI Concessions	Administrateur	ASF Holding	Contrôlée

Monsieur Henri Stoff

Au sein du Groupe VINCI

Société/Forme juridique/R.C.S.	Adresse	Fonction	À titre
ASF Holding Société Anonyme à Conseil d'Administration Nanterre	1, cours Ferdinand de Lesseps, 92500 Rueil-Malmaison	Président-directeur général Administrateur	Mère
Autoroute du Sud de la France Société Anonyme à Conseil d'Administration Nanterre	9, place de l'Europe, 92500 Rueil-Malmaison	Président du Conseil d'Administration Administrateur	Sœur
Cofiroute Holding Société Anonyme à Conseil d'Administration Nanterre	1, cours Ferdinand de Lesseps, 92500 Rueil-Malmaison	Président-directeur général Administrateur	Mère
VINCI Société Anonyme à Conseil d'Administration Nanterre	1, cours Ferdinand de Lesseps, 92500 Rueil-Malmaison	Membre du Comité Exécutif Membre du Comité d'Orienta- tion et de Coordination	
VINCI Concessions Société par Actions Simplifiée Nanterre	1, cours Ferdinand de Lesseps, 92500 Rueil-Malmaison	Directeur général délégué	

Au sein du Groupe à l'étranger

Société/Forme juridique/R.C.S.	Adresse	Fonction	À titre
Cofiroute Corporation Corporation ou C-Corp	12520 Magnolia Boulevard Suite 300 CA 91607 North Hollywood	Administrateur	
Cofiroute UK Ltd Private Company Limited by Shares	Clifton Down House Beaufort Buildings Clifton BS8 4AN Bristol	Director	

Mandats de représentant permanent

Au sein du Groupe VINCI

De la société	Exerçant la fonction de	Dans la société	À titre
ASF	Administrateur	Escota	Contrôlée
VINCI Concessions	Administrateur	Arcour	Sœur
VINCI Concessions	Administrateur	Cofiroute	Sœur

Henri Stoff est également Président de l'Association des sociétés françaises d'autoroutes et d'ouvrages à péage (ASFA).

Monsieur Bernard Huvelin

Au sein du Groupe VINCI

Société/Forme juridique/R.C.S.	Adresse	Fonction/renouvellement	À titre
Consortium Stade de France Société Anonyme à Conseil d'Administration Bobigny	ZAC du Cornillon Nord, 93216 La Plaine-Saint-Denis	Administrateur	Contrôlée
VINCI Société Anonyme à Conseil d'Administration Nanterre	1, cours Ferdinand de Lesseps, 92500 Rueil-Malmaison	Membre du Comité de la Stratégie et des Investissements Vice-Président Administrateur	

Hors du Groupe

Société/Forme juridique/R.C.S.	Adresse	Fonction/renouvellement	À titre
Électro Banque Société Anonyme à Conseil d'Administration		Administrateur	Mère
Soficot (SAS) Société par Actions Simplifiée		Administrateur	

Au sein du Groupe à l'étranger

Société/Forme juridique/R.C.S.	Adresse	Fonction/renouvellement	À titre
Compagnie d'Entreprises CFE S.A.	Avenue Herrmann- Debroux 40-42, 1160 Bruxelles	Administrateur	

Hors du Groupe à l'étranger

Société/Forme juridique/R.C.S.	Adresse	Fonction/renouvellement	À titre
Cofido		Administrateur	
Entreprise Générale de France – BTP		Président-directeur général	

Mandats de représentant permanent

Au sein du Groupe VINCI

De la société	Exerçant la fonction de	Dans la société	À titre
Cofiroute Holding	Administrateur	Cofiroute	Contrôlée
Semana	Administrateur	ASF	Contrôlée
Semana	Administrateur	Eurovia	Contrôlée

Bernard Huvelin est également Vice-Président de la Fédération de l'industrie européenne de la construction et conseiller au Comité économique et social européen de Bruxelles.

Monsieur Richard Francioli

Au sein du Groupe VINCI

Société/Forme juridique/R.C.S.	Adresse	Fonction	À titre
Soletanche Freyssinet Société Anonyme à Conseil d'Administration Nanterre	133, boulevard National, 92500 Rueil-Malmaison	Administrateur	Sœur
VINCI Société Anonyme à Conseil d'Administration Nanterre	1, cours Ferdinand de Lesseps, 92500 Rueil-Malmaison	Membre du Comité Exécutif Membre du Comité d'Orienta- tion et de Coordination	
VINCI Construction Société par Actions Simplifiée Nanterre	5, cours Ferdinand de Lesseps, 92500 Rueil-Malmaison	Président	

Au sein du Groupe à l'étranger

Société/Forme juridique/R.C.S.	Adresse	Fonction	À titre
Compagnie d'Entreprises CFE S.A. Société Anonyme à Conseil d'Administration	Avenue Herrmann- Debroux 40-42 1160 Bruxelles	Administrateur	
VINCI Deutschland GmbH Gesellschaft Mit Beschränkter Haftung	1 Bürgermeister-GrünzweigStr. 67059 Ludwigshafen a.Rh	Mitglied des Aufsichtsrats	
VINCI PLC Public Limited Company	Astral House Imperial Way Watford WD24 4WW HERTS	Director	

Mandats de représentant permanent

Au sein du Groupe VINCI

De la société	Exerçant la fonction de	Dans la société	À titre
VINCI	Administrateur	Entrepose Contracting	Sœur
VINCI Construction	Administrateur	Cofiroute	Sœur
VINCI Construction	Administrateur	Doris Engineering	Mère

Monsieur Patrick Faure

Au sein du Groupe VINCI

Société/Forme juridique/R.C.S.	Adresse	Fonction	À titre
Compagnie Financière et Industrielle des Autoroutes Société Anonyme à Conseil d'Administration Nanterre	6 à 10, rue Troyon, 92310 Sèvres	Administrateur	Contrôlée
VINCI Société Anonyme à Conseil d'Administration Nanterre	1, cours Ferdinand de Lesseps, 92500 Rueil-Malmaison	Membre du Comité de la Stratégie et des Investissements Administrateur	

Patrick Faure est également Administrateur d'ESL&Network et Président de l'Association France-Amériques.

Monsieur Christian Saint-Étienne

Au sein du Groupe VINCI

Société/Forme juridique/R.C.S.	Adresse	Fonction	À titre
Compagnie Financière et Industrielle des Autoroutes Société Anonyme à Conseil d'Administration Nanterre	6 à 10, rue Troyon, 92310 Sèvres	Administrateur	Sœur

Christian Saint-Étienne est également professeur d'université.

Monsieur Hervé Le Bouc

**Mandats et fonctions exercés dans toute société par les mandataires sociaux
(article L.225-102-1 du Code de commerce)**

Dénomination des sociétés	Forme	Qualité dans la société	Siège social
Colas	S.A.	Président-directeur général Administrateur	7, place René Clair, 92100 Boulogne-Billancourt
Bouygues	S.A.	Administrateur	32, avenue Hoche, 75008 Paris
Cofiroute	S.A.	Représentant permanent de Colas	6 à 10, rue Troyon, 92310 Sèvres
Colas Midi-Méditerranée	S.A.	Représentant permanent de Colas	345, rue Louis de Broglie, La Duranne, 13792 Aix-en-Provence
Screg Est	S.A.	Représentant permanent de I.P.F	2, rue Virginie Mauvais, BP 13388, 54015 Nancy
Sacer Atlantique	S.A.	Représentant permanent de Spare	Échangeur Nantes, BP 90783, 2, rue Gaspard Coriolis, 44307 Nantes
Aximum	S.A.	Représentant permanent de Colas	41, boulevard de la République, 78400 Chatou
Spac	S.A.	Représentant permanent de I.P.F	13, rue Madame de Sanzillon, 92112 Clichy
Société Parisienne d'Études, d'Informatique et de Gestion	S.A.	Représentant permanent de Colas	2/4, allée Latécoère, 78140 Vélizy-Villacoublay
Échangeur International	S.N.C	Représentant légal Colas	7, place René Clair, 92100 Boulogne-Billancourt
Colas Inc	Inc.	Administrateur	163, Madison Avenue, Morristown, New Jersey 07960-7324, USA
Colascanada	Inc.	Administrateur	4 984, place de la Savane, H4P 2M9, Montréal, Québec, Canada
Colasie	S.A.	Président-directeur général	7, place René Clair, 92100 Boulogne-Billancourt
Hindustan Colas Limited	Ltd	Administrateur	Richardson and Cruddas Bldg, Sir JJ Road, Byculla, Mumbai 00008, Inde
ISCO Industries Co.	Ltd	Administrateur	Je-il Bldg, 94-96, Youngdeungpo- dong 7ga, Youngdeungpo-gu, Séoul, 140988, Corée
Tipco Asphalt Public Co.	S.A.	Administrateur	Tipco Tower, 118/1 Rama 6 road, Samsen Nai, Phayathai, 10400 Bangkok, Thaïlande

Rapport des Commissaires aux Comptes

établi en application de l'article L225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Cofiroute

Compagnie financière et industrielle des autoroutes - Cofiroute - Société anonyme
Siège social : 6 à 10, rue Troyon, 92316 Sèvres cedex - Capital social : 158 282 124 €

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Compagnie financière et industrielle des autoroutes (Cofiroute) et en application des dispositions de l'article L225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société donnant les autres informations requises par l'article L225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 5 mars 2009
Les Commissaires aux Comptes

Salustro Reydel, Membre de KPMG International

Deloitte & Associés

Benoît Lebrun

Michel Berthet

Thierry Benoit

Sommaire

des comptes consolidés et des comptes annuels

COMPTES CONSOLIDÉS

- 30 Bilan consolidé**
- 32 Compte de résultat consolidé**
- 33 Tableau des flux de trésorerie consolidés**
- 34 Variation des capitaux propres consolidés**

- 35 Annexe aux comptes consolidés**
- 35 A. Principes comptables et méthodes d'évaluation**
- 35 1. Principes généraux
- 42 2. Méthode de consolidation
- 43 3. Règles et méthodes d'évaluation
- 50 4. Normes et interprétations non appliquées
par anticipation

- 51 B. Notes relatives au compte de résultat**
- 51 5. Chiffre d'affaires
- 51 6. Résultat opérationnel
- 53 7. Charges et produits financiers
- 54 8. Impôts sur les bénéfices
- 56 9. Résultat par action

COMPTES ANNUELS

- 80 Bilan**
 - 82 Compte de résultat**
 - 83 Tableau des flux de trésorerie**
 - 84 Annexe aux comptes annuels**

 - 93 Rapport des Commissaires aux Comptes
sur les comptes annuels**
-

56 C. Notes relatives au bilan

- 56 10. Immobilisations du domaine concédé
- 58 11. Immobilisations corporelles
- 59 12. Participations dans les entreprises associées
- 59 13. Autres actifs financiers non courants
- 60 14. Variation des capitaux propres
(hors paiements en actions)
- 61 15. Paiements en actions
- 61 16. Provisions non courantes
- 66 17. Informations relatives à l'endettement financier net
- 70 18. Informations relatives à la gestion des risques financiers
- 74 19. Autres informations sur les instruments financiers
- 75 20. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes
- 77 21. Transactions avec les parties liées
- 78 22. Obligations contractuelles et autres engagements
donnés ou reçus
- 78 23. Effectifs et droit à la formation

78 D. Événements postérieurs à la clôture

79 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Comptes consolidés

au 31 décembre 2008

Bilan consolidé actif

(en millions d'euros)	Note	31/12/2008	31/12/2007 (*)
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	10	5 193,9	5 015,4
Immobilisations corporelles du domaine concédé	11	566,8	483,2
Immobilisations corporelles	11	4,3	5,3
Participations dans les entreprises associées	12	0,8	1,1
Autres actifs financiers non courants	13	0,4	0,4
Juste valeur des produits dérivés actifs non courants	18	19,2	2,8
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		5 785,4	5 508,2
Actifs courants			
Stocks et travaux en cours	20	1,4	1,3
Clients et autres créances d'exploitation	20	77,6	95,3
Autres actifs courants	20	12,6	11,7
Actifs d'impôt exigibles	20	19,2	0,0
Juste valeur des produits dérivés actifs courants	18	69,8	64,5
Actifs financiers de gestion de trésorerie	17	9,4	24,3
Disponibilités et équivalents de trésorerie	17	402,6	477,4
TOTAL ACTIFS COURANTS		592,6	674,4
TOTAL ACTIFS		6 378,0	6 182,6

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.3. « Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession ».

Bilan consolidé passif

(en millions d'euros)	Note	31/12/2008	31/12/2007 (*)
Capitaux propres			
Capital social		158,3	158,3
Réserves consolidées		1 419,6	1 248,6
Réserves de conversion		- 0,7	- 0,3
Réserves de juste valeur		- 1,0	2,6
Résultat net - part du Groupe		323,9	354,7
CAPITAUX PROPRES - part du Groupe	14	1 900,1	1 763,9
Intérêts minoritaires	14.5	0,0	0,0
TOTAL CAPITAUX PROPRES		1 900,1	1 763,9
Passifs non courants			
Provisions non courantes	16	21,9	15,5
Emprunts obligataires	17	2 240,7	2 529,1
Autres emprunts et dettes financières	17	1 098,5	859,9
Juste valeur des produits dérivés passifs non courants		5,0	0,0
Impôts différés passifs	8	319,3	240,9
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		3 685,3	3 645,5
Passifs courants			
Provisions courantes	20	171,1	175,9
Fournisseurs	20	40,8	29,2
Dettes sur immobilisations	20	75,1	47,6
Autres passifs courants	20	91,8	62,9
Passifs d'impôt exigibles	20	0,0	18,2
Dettes financières courantes	17	386,9	432,3
Juste valeur des produits dérivés passifs courants	18	26,9	7,1
TOTAL PASSIFS COURANTS		792,6	773,2
TOTAL PASSIFS & CAPITAUX PROPRES		6 378,0	6 182,6

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.3. « Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession ».

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Note	2008	2007 (*)
CHIFFRE D'AFFAIRES dont :	5	1 349,5	1 469,5
<i>chiffre d'affaires - hors construction de nouvelles infrastructures en concession</i>		1 077,1	1 038,5
<i>chiffre d'affaires réalisé pour la construction de nouvelles infrastructures</i>		272,4	431,0
Produits des activités annexes		3,5	2,2
Charges opérationnelles	6	- 773,2	- 896,9
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ		579,8	574,8
Paiements en actions	6.3	- 2,0	- 3,2
Résultats des entreprises associées		0,6	0,7
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	6	578,4	572,4
Coût de l'endettement financier brut		- 193,6	- 178,6
Produits financiers des placements de trésorerie		23,9	23,0
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	7	- 169,7	- 155,6
Autres produits et charges financiers	7	88,3	110,8
Impôts sur les bénéfices	8	- 173,1	- 173,0
RÉSULTAT NET		323,9	354,7
Résultat net - part des minoritaires		0,0	0,0
RÉSULTAT NET - part du Groupe		323,9	354,7
RÉSULTAT NET de base et dilué par action (en euros) - part du Groupe	9	79,8	87,4

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.3 « Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession ».

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Note	2008	2007 (*)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ		323,9	354,7
Dotations nettes aux amortissements	6,2	191,7	152,7
Dotations nettes aux provisions		6,8	9,9
Paiements en actions (IFRS 2) et autres retraitements	15	- 1,4	0,4
Résultat sur cessions		0,3	- 0,5
Quote-part de résultat des entreprises associées	12	- 0,6	- 0,7
Dividendes des sociétés non consolidées		- 0,0	- 0,2
Coûts d'emprunt immobilisés	7	- 91,9	- 109,2
Coût de l'endettement financier net	7	169,7	155,6
Charges d'impôt (y compris impôts différés)	8	173,1	173,0
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT avant coût de financement et impôts		771,5	735,6
Variation du BFR	20.1	57,2	37,5
Variation des provisions courantes	20.2	- 8,6	- 0,5
Impôts payés		- 126,1	- 130,3
Intérêts financiers nets payés	7	- 150,5	- 145,8
FLUX DE TRÉSorerIE liés à l'activité	I	543,4	496,6
<i>Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles</i>		- 1,1	- 0,5
<i>Cession des immobilisations corporelles et incorporelles</i>		0,3	0,1
Investissements opérationnels nets	11	- 0,8	- 0,4
Investissements en immobilisations du domaine concédé (nets de subventions reçues)	10	- 349,3	- 560,7
Cession de titres de participation (consolidés et non consolidés)	21.2	0,0	6,6
Incidence nette des variations de périmètre		0,0	- 2,4
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence et non consolidées		0,7	0,9
FLUX DE TRÉSorerIE liés aux opérations d'investissement	II	- 349,5	- 556,0
Dividendes payés			
aux actionnaires de Cofiroute SA	14.4	- 182,8	- 191,2
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	17	255,8	537,9
Remboursements d'emprunts & variation des autres dettes financières courantes	17	- 353,8	- 305,9
Variation des actifs de gestion de trésorerie et des autres dettes courantes	17	14,7	121,8
FLUX NETS DE TRÉSorerIE liés aux opérations de financement	III	- 266,2	162,5
VARIATION DE LA TRÉSorerIE NETTE	I + II + III	17	- 72,3
Trésorerie nette à l'ouverture		477,4	373,0
Autres variations		- 2,4	1,2
TRÉSorerIE NETTE À LA CLÔTURE		402,6	477,4
Augmentation (diminution) des actifs financiers de gestion de trésorerie		- 14,7	- 107,6
(Émission) remboursement des emprunts		98,0	- 230,4
Autres variations		- 12,4	- 22,5
Incidence des variations de juste valeur		4,2	- 2,2
Incidence des variations des cours des devises		- 0,2	- 0,2
VARIATION DE L'ENDETTEMENT NET	17	2,6	- 259,8
Endettement net en début de période		- 3 259,6	- 2 999,8
ENDETTEMENT NET EN FIN DE PÉRIODE		- 3 257,0	- 3 259,6

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.3. « Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession ».

Variation des capitaux propres consolidés

Capitaux propres / part du Groupe								
(en millions d'euros)	Capital social	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Réserves de juste valeur	Résultat net	Total	Mino-ritaires	Total
CAPITAUX PROPRES 01/01/2007 (*)	158,3	1 139,3	0,1	1,9	300,1	1 599,6	1,0	1 600,6
Résultat net de l'exercice (a)					354,7	354,7		354,7
Instruments financiers : variations de juste valeur (b) dont :				0,7		0,7		0,7
- actifs financiers disponibles à la vente								
- couverture de flux de trésorerie				0,7		0,7		0,7
Écarts de conversion (c)			- 0,3			- 0,3		- 0,3
CHARGES ET PRODUITS DE LA PÉRIODE (a) + (b) + (c)		0,0	- 0,3	0,7	354,7	355,0	0,0	355,0
Affectation de résultat et dividendes distribués		108,9			- 300,1	- 191,2		- 191,2
Paievements en actions		0,5				0,5		0,5
Variation de périmètre							- 1,0	- 1,0
CAPITAUX PROPRES 01/01/2008 (*)	158,3	1 248,6	- 0,3	2,6	354,7	1 763,9	0,0	1 763,9
Résultat net de l'exercice (a)					323,9	323,9		323,9
Instruments financiers : variations de juste valeur (b) dont :				- 3,6		- 3,6		- 3,6
- actifs financiers disponibles à la vente								
- couverture de flux de trésorerie				- 3,6		- 3,6		- 3,6
Écarts de conversion (c)			- 0,4			- 0,4		- 0,4
CHARGES ET PRODUITS DE LA PÉRIODE (a) + (b) + (c)		0,0	- 0,4	- 3,6	323,9	484,1	0,0	484,1
Affectation de résultat et dividendes distribués		171,9			- 354,7	- 182,8		- 182,8
Paievements en actions		- 0,9				- 0,9		- 0,9
CAPITAUX PROPRES 31/12/2008	158,3	1 419,6	- 0,7	- 1,0	323,9	1 900,1	0,0	1 900,1

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.3. « Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession ».

Annexe

aux comptes consolidés

A. Principes comptables et méthodes d'évaluation

1. Principes généraux

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe Cofiroute (le Groupe) au 31 décembre 2008 sont établis conformément aux normes IFRS et telles qu'approuvées par l'Union européenne au 31 décembre 2008.

Les principes comptables appliqués par le Groupe au 31 décembre 2008 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2007, à l'exception :

- des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne, applicables à partir du 1^{er} janvier 2008 (voir note A.1.1. « Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2008 »),
- du changement de méthode comptable relatif à l'application anticipée de l'amendement IAS 20 issu du processus d'amélioration annuel des normes (voir note A.1.2. « Changement de méthode : traitement des emprunts à taux bonifiés »),
- du changement de méthode comptable relatif à l'application par anticipation de l'interprétation IFRIC 12 (voir note A.1.3. « Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession »).

Les informations relatives à l'exercice 2006 publiées le 30 avril 2008, sont incorporées par référence.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 26 février 2009 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 avril 2009.

1.1. Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2008

1.1.1. IFRIC 11 : actions propres et transactions intragroupe

Cette interprétation précise les conditions de comptabilisation des charges sur paiement en actions (IFRS 2) dans les filiales d'un groupe, dès lors que ces paiements sont effectués au travers d'actions de la société mère.

Les principes comptables du Groupe étaient déjà conformes à cette interprétation.

1.1.2. IFRIC 14 : actifs de régimes à prestations définies et obligations de financement minimum

Cette interprétation précise, dans le cas où l'actif financier d'un fonds de pension devient excédentaire, dans quelles conditions (i.e. remboursements ou diminutions des cotisations futures) cette situation peut permettre de comptabiliser une créance dans la société concernée. Par ailleurs, l'existence d'une obligation de financement minimum du fonds de pension peut limiter le montant de la créance comptabilisée ou, le cas échéant, donner lieu à la constatation d'un passif complémentaire. L'application de cette interprétation n'a eu aucun impact sur les comptes consolidés au 31 décembre 2008.

1.1.3. IAS 39 et IFRS 7 : reclassement d'actifs financiers - amendement publié le 27 novembre 2008

Les modifications qui ont été apportées à IAS 39 et à IFRS 7 permettent, dans des circonstances rares, de reclasser dans d'autres catégories d'actifs certains instruments financiers détenus à l'origine à des fins de transaction. La crise financière actuelle est considérée comme une circonstance rare pouvant justifier que les entreprises fassent usage de cette possibilité. Cet amendement n'a pas trouvé à s'appliquer dans les comptes consolidés au 31 décembre 2008.

1.2. Changement de méthode : traitement des emprunts à taux bonifiés

Les amendements issus du processus annuel d'amélioration des normes IFRS ont été adoptés par l'Union européenne au cours du 1^{er} trimestre 2009. Le Groupe a choisi d'appliquer par anticipation l'amendement de la norme IAS 20 qui précise le traitement des prêts à taux bonifiés accordés par certains organismes publics (cas des emprunts accordés par la Banque européenne d'investissement dans le cadre de financement de projets en concessions). L'avantage économique qui résulte de la pratique d'un taux sensiblement inférieur au taux du marché est désormais considéré comme une subvention publique qui est portée en diminution des investissements réalisés à ce titre. Elle se traduit par une diminution corrélative des emprunts concernés dont la charge d'intérêt sera comptabilisée sur la base du taux d'intérêt aux conditions de marché.

Conformément aux dispositions transitoires, prévues par cet amendement, ce changement de méthode a été appliqué de manière prospective aux emprunts à taux bonifiés émis au cours de l'exercice 2008.

Principaux impacts constatés au 31 décembre 2008 :

(en millions d'euros)	Subvention	Réduction des emprunts	Impôts différés	Capitaux propres
Impact du changement de méthode	17,0	- 16,8	0,1	- 0,1

Les effets sur le résultat net consolidé sont considérés comme non significatifs.

1.3. Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession

L'interprétation IFRIC 12, publiée en novembre 2006, a été adoptée par les membres de l'Accounting Regulatory Committee (ARC) le 6 novembre 2008 et devrait faire l'objet d'une ratification par la Commission européenne au cours du 1^{er} trimestre 2009. Considérant que cette interprétation permet de fournir une meilleure information financière, le Groupe a choisi d'en appliquer les principes dès la clôture 2008.

1.3.1. Traitement comptable des contrats de concession selon IFRIC 12

Le champ d'application d'IFRIC 12 couvre les contrats de concession exploités dans le cadre d'un service public, pour lesquels le concédant est réputé exercer un contrôle sur les actifs exploités. Le contrôle de l'infrastructure par le concédant existe si les critères suivants sont réunis :

- le concédant contrôle ou réglemente les services qui doivent être rendus grâce à l'infrastructure, détermine les bénéficiaires de ces services et fixe le mode de rémunération du concessionnaire,
- le concédant contrôle la valeur résiduelle de l'infrastructure au terme du contrat.

Selon les termes de cette interprétation, le concessionnaire exerce une double activité :

- une activité de constructeur au titre de ses obligations de conception, de construction et de financement d'un ouvrage qu'il met à disposition du concédant : le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement, conformément à la norme IAS 11,
- une activité d'exploitation et de maintenance des ouvrages concédés : le chiffre d'affaires est reconnu conformément à la norme IAS 18.

En contrepartie de ses activités, le concessionnaire reçoit une rémunération de la part des usagers selon le modèle de l'actif incorporel. Le concessionnaire dispose d'un droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) auprès des usagers, en contrepartie du financement et de la construction de l'infrastructure. Dans le cas où le concédant rémunère le concessionnaire en fonction de l'utilisation de l'infrastructure par les usagers, sans fournir aucune garantie sur les montants qui seront versés au concessionnaire (accord de simple « pass through » ou « shadow toll »), le modèle de « l'actif incorporel » s'applique également.

Dans ce modèle, le droit du concessionnaire est comptabilisé au bilan en « Immobilisations incorporelles du domaine concédé ». Ce droit d'exploitation correspond à la juste valeur de l'ouvrage concédé à laquelle s'ajoutent les frais intercalaires comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par le contrat, à compter de la mise en service de l'ouvrage.

Ce modèle s'applique aux contrats existant dans le Groupe.

Les conséquences comptables sur les comptes consolidés du Groupe sont présentées ci-dessous.

1.3.2. Conséquences de la première application d'IFRIC 12 sur les comptes consolidés du Groupe

Les principaux changements intervenus sur les états financiers consolidés du Groupe, en application du modèle de l'actif incorporel (« Intangible Asset Model »), portent sur :

- la constatation d'un chiffre d'affaires construction, prestations de construction des infrastructures réalisées par les sociétés concessionnaires pour le compte du concédant et dont les travaux sont confiés à des entreprises du Groupe VINCI ou à des tiers, comptabilisées à l'avancement en contrepartie d'une immobilisation incorporelle,
- la modification des règles et des modalités de détermination des provisions pour maintien en état des ouvrages concédés,
- le reclassement des immobilisations d'exploitation du domaine concédé, précédemment comptabilisées dans la rubrique « Immobilisations corporelles du domaine concédé » en immobilisations incorporelles, et le recalcul des amortissements correspondants.

1.3.3. Principaux impacts du changement de méthode suite à l'application d'IFRIC 12

Conformément aux dispositions d'IAS 8, ce changement de méthode comptable a été appliqué de façon rétrospective au 1^{er} janvier 2007. Les capitaux propres d'ouverture, ainsi que les données comparatives présentées ont été retraités.

Actif

(en millions d'euros)	Note	31/12/2007	IFRIC 12	31/12/2007	31/12/2006	IFRIC 12	31/12/2006
		Publié			Publié		
Actifs non courants							
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	10		- 308,8	5 015,4		- 246,5	4 596,7
		5 324,2			4 843,2		
Immobilisations corporelles du domaine concédé	11		483,2	483,2		417,6	417,6
Immobilisations corporelles	11	5,3		5,3	7,4		7,4
Participations dans les entreprises associées	12	1,1		1,1	1,2		1,2
Autres actifs financiers non courants	13	0,4		0,4	0,4		0,4
Juste valeur des produits dérivés actifs non courants	18	2,8		2,8	48,8		48,8
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		5 333,8	174,5	5 508,2	4 900,8	171,1	5 071,9
Actifs courants							
Stocks et travaux en cours	20	1,3		1,3	1,5		1,5
Clients et autres créances d'exploitation	20	95,3		95,3	118,3		118,3
Autres actifs courants	20	11,7		11,7	11,1		11,1
Juste valeur des produits dérivés actifs courants	18	64,5		64,5	62,7		62,7
Actifs financiers de gestion de trésorerie	17	24,3		24,3	132,0		132,0
Disponibilités et équivalents de trésorerie	17	477,4		477,4	373,0		373,0
TOTAL ACTIFS COURANTS		674,4		674,4	698,6		698,6
TOTAL ACTIFS		6 008,2	174,5	6 182,6	5 599,4	171,1	5 770,5

(1) L'impact IFRIC 12 sur les immobilisations corporelles concerne le reclassement des immobilisations d'exploitation du domaine concédé qui ne sont pas contrôlées par le concédant mais qui concourent à la réalisation du service public.

Passif

(en millions d'euros)	Note	31/12/2007 Publié	IFRIC 12	31/12/2007	31/12/2006 Publié	IFRIC 12	31/12/2006
Capitaux propres							
Réserves et résultat part du Groupe		1 569,0	36,6	1 605,6	1 410,7	30,6	1 441,4
Intérêts minoritaires	14.5	0,0		0,0	1,0		1,0
TOTAL CAPITAUX PROPRES		1 727,32	36,6	1 763,9	1 570,0	30,6	1 600,6
Passifs non courants							
Provisions non courantes	16	42,7	- 27,3	15,5	27,1	- 24,3	2,8 (1)
Emprunts obligataires	17	2 529,1		2 529,1	2 583,1		2 583,1
Autres emprunts et dettes financières	17	859,9		859,9	654,6		654,6
Impôts différés passifs	8	221,7	19,2	240,9	192,7	16,1	208,8
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		3 653,5	- 8,0	3 645,5	3 457,5	- 8,3	3 449,3
Passifs courants							
Provisions courantes	20	30,0	145,9	175,9	34,2	148,7	182,8 (1)
Fournisseurs	20	29,2		29,2	15,5		15,5
Dettes sur immobilisation	20	47,6		47,6	82,7		82,7
Autres passifs courants	20	62,9		62,9	60,8		60,8
Passifs d'impôt exigibles	20	18,2		18,2	0,0		0,0
Dettes financières courantes	17	432,3		432,3	378,6		378,6
Juste valeur des produits dérivés passifs courants	18	7,1		7,1	0,0		
TOTAL PASSIFS COURANTS		627,3	145,9	773,2	571,9	148,7	720,6
TOTAL PASSIFS & CAPITAUX PROPRES		6 008,2	174,5	6 182,6	5 599,4	171,1	5 770,5

(1) Les retraitements sur les provisions courantes de l'IFRIC 12 concernent les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés qui traduisent les obligations de renouvellement et de maintenance des infrastructures.

Compte de résultat

				2007
(en millions d'euros)	Note	2007	IFRIC 12	Publié
CHIFFRE D'AFFAIRES dont :	5	1 469,5	431,0	1 038,5
<i>chiffre d'affaires - hors construction de nouvelles infrastructures en concession</i>		1 038,5		1 038,5
<i>chiffre d'affaires réalisé pour la construction de nouvelles infrastructures</i>		431,0	431,0	0,0 (1)
Charges de construction		- 431,0	-431,0	
Produits des activités annexes		2,2		2,2
Charges opérationnelles	6	- 465,9	13,4	- 479,3
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ		574,8	13,4	561,4 (2)
Paielements en actions	6.3	- 3,2		- 3,2
Résultats des entreprises associées		0,7		0,7
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	6	572,4	13,4	559,0
Coût de l'endettement financier brut		- 178,6		- 178,6
Produits financiers des placements de trésorerie		23,0		23,0
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	7	- 155,6		- 155,6
Autres produits et charges financiers	7	110,8	- 4,3	115,1 (3)
Impôts sur les bénéfices	8	- 173,0	- 3,1	- 169,8
RÉSULTAT NET		354,7	6,0	348,7
Résultat net - part des minoritaires		0,0		0,0
RÉSULTAT NET - part du Groupe		354,7	6,0	348,7
RÉSULTAT NET de base et dilué par action (en euros) - part du Groupe	9	87,4	1,5	85,9

(1) L'impact IFRIC 12 sur le chiffre d'affaires comprend essentiellement le chiffre d'affaires des travaux confiés par les sociétés concessionnaires à des entreprises tierces au titre de la conception et de la construction de nouvelles infrastructures.

(2) L'impact IFRIC 12 sur les charges opérationnelles correspond aux coûts de construction engagés pour la réalisation des ouvrages concédés et au complément de provision pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés.

(3) L'impact IFRIC 12 sur les autres produits et charges financiers correspond à l'actualisation des provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés.

Tableau des flux de trésorerie

		2007		
(en millions d'euros)	Note	2007	IFRIC 12	Publié
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ (y compris les intérêts minoritaires)		354,7	6,0	348,7
Dotations nettes aux amortissements	6.2	152,7	- 3,3	156,0
Dotations nettes aux provisions		9,9	- 3,0	12,9
Paiements en actions (IFRS 2) et autres retraitements	15	0,4		0,4
Résultat sur cessions		- 0,5		- 0,5
Quote-part de résultat des entreprises associées	12	- 0,7		- 0,7
Dividendes des sociétés non consolidées		- 0,2		- 0,2
Coûts d'emprunt immobilisés	7	- 109,2		- 109,2
Coût de l'endettement financier net	7	155,6		155,6
Charges d'impôt (y compris impôts différés)	8	173,0	3,1	169,8
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT avant coût de financement et impôts		735,6	2,8	732,8
Variation du BFR	20.1	37,5		37,5
Variation des provisions courantes	20.2	- 0,5	- 2,8	2,3
Impôts payés		- 130,3		- 130,3
Intérêts financiers nets payés	7	- 145,8		- 145,8
FLUX DE TRÉSORERIE liés à l'activité	I	496,6		496,6
<i>Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles</i>		<i>- 0,5</i>		<i>- 0,5</i>
<i>Cession des immobilisations corporelles et incorporelles</i>		<i>0,1</i>		<i>0,1</i>
Investissements opérationnels nets	11	- 0,4		- 0,4
Investissements en immobilisations du domaine concédé	10	- 560,7		- 560,7
Cession de titres de participation (consolidés et non consolidés)	21.2	6,6		6,6
Incidence nette des variations de périmètre		- 2,4		- 2,4
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence et non consolidées		0,9		0,9
FLUX NETS DE TRÉSORERIE liés aux opérations d'investissements	II	- 556,0		- 556,0
Dividendes payés				
aux actionnaires de Cofiroute SA	14.4	- 191,2		- 191,2
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	17	537,9		537,9
Remboursements d'emprunts & variation des autres dettes financières courantes	17	- 305,9		- 305,9
Variation des actifs de gestion de trésorerie et des autres dettes courantes	17	121,8		121,8
FLUX NETS DE TRÉSORERIE liés aux opérations de financement	III	162,5		162,5
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	I + II + III	103,1		103,1
Trésorerie nette à l'ouverture		373,0		373,0
Autres variations		1,2		1,2
TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE		477,4		477,4
Augmentation (diminution) des actifs financiers de gestion de trésorerie		- 107,6		- 107,6
(Émission) remboursement des emprunts		- 230,4		- 230,4
Autres variations		- 22,5		- 22,5
Incidence des variations de juste valeur		- 2,2		- 2,2
Incidence des variations des cours des devises		- 0,2		- 0,2
VARIATION DE L'ENDETTEMENT NET	17	- 259,8		- 259,8
Endettement net en début de période		- 2 999,8		- 2 999,8
ENDETTEMENT NET EN FIN DE PÉRIODE		- 3 259,6		- 3 259,6

2. Méthode de consolidation

2.1. Périmètre de consolidation

Les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote permettant le contrôle sont consolidées par intégration globale. Les sociétés détenues à moins de 50 %, mais sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle de fait (pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'en obtenir des avantages) sont consolidées selon cette même méthode. Cela concerne les sociétés suivantes dont le Groupe détient 100 % du capital :

- Cofiroute Participations,
- Cofiroute Corporation, SR 91 et Cofiroute USA,
- Cofiroute UK Ltd.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. Cela concerne notamment Operadora Autopista Del Bosque (OADB), dont le Groupe détient 40 % du capital et Le Crossing Company Limited détenue à 42,86 % par Cofiroute UK Ltd.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires sont consolidées suivant la méthode de l'intégration proportionnelle. Cela ne concerne aucune des sociétés détenues par le Groupe.

Les comptes consolidés regroupent les états financiers des sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 2 millions d'euros, ainsi que ceux des entités de chiffre d'affaires inférieur lorsque leur impact est significatif sur les comptes du Groupe.

Évolution du périmètre de consolidation

(en nombre de sociétés)	31/12/2008			31/12/2007		
	Total	France	Étranger	Total	France	Étranger
Intégration globale	6	2	4	6	2	4
Mise en équivalence	2	0	2	2	0	2
Nombre de sociétés	8	2	6	8	2	6

2.2. Opérations intragroupe

Les opérations et transactions réciproques d'actif et de passif, de produits et de charges entre entreprises intégrées sont éliminées dans les comptes consolidés. Cette élimination est réalisée :

- en totalité si l'opération est réalisée entre deux filiales,
- à hauteur du pourcentage d'intégration de l'entreprise intégrée proportionnellement si l'opération est réalisée entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise intégrée proportionnellement,
- à hauteur du pourcentage de détention de l'entreprise mise en équivalence dans le cas de résultat interne réalisé entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise mise en équivalence.

2.3. Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Dans la plupart des cas, la monnaie de fonctionnement des sociétés et établissements correspond à la monnaie du pays concerné. Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe (euros) sont convertis au cours de clôture. Leurs éléments de bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période (ce dernier étant représentatif de la meilleure estimation du cours de change à la date de transaction). Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écarts de conversion dans les réserves consolidées.

2.4. Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de l'exercice, les actifs financiers et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en euros au cours de change de clôture de la période.

3. Règles et méthodes d'évaluation

3.1. Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

L'exercice 2008 a été marqué par une crise économique et financière dont l'ampleur et la durée au-delà du 31 décembre 2008 ne peuvent être anticipées avec précision. Les comptes consolidés de l'exercice ont été établis par référence à cet environnement immédiat, notamment pour les estimations présentées ci-dessous.

Le recours à des estimations concerne notamment les éléments suivants :

3.1.1. Évaluations retenues pour les tests de pertes de valeur

Les hypothèses et les estimations qui sont faites pour déterminer la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles portent en particulier sur les perspectives de marché nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et les taux d'actualisation retenus. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et pourrait amener à modifier les pertes de valeur à comptabiliser.

3.1.2. Valorisation des paiements en actions (charge IFRS 2)

Le Groupe comptabilise une charge de paiements en actions relative à l'attribution à ses salariés de stock-options (offres de souscription ou d'achat), du plan d'attribution d'actions gratuites et du plan d'épargne du Groupe (PEG) VINCI. Cette charge est évaluée sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses comportementales basées sur les observations passées.

3.1.3. Évaluations des engagements de retraite

Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisations ou à prestations définies. Les engagements liés à ces derniers régimes sont calculés sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, le retour sur investissement des placements dédiés à ces régimes, les augmentations de salaires futures, le taux de rotation du personnel et les tables de mortalité.

Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées en note 16.1. « Provisions pour retraite ».

Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées, toutefois les engagements sont susceptibles d'évoluer en cas de changements d'hypothèses.

3.1.4. Évaluations des provisions

Les paramètres qui ont une influence significative sur le montant des provisions concernent principalement les prévisions de dépenses pluriannuelles de gros entretien servant de base aux provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés. Ces prévisions sont estimées en tenant compte des clauses d'indexation des contrats de construction (principalement les indices TP01, TP02, TP09).

3.1.5. Valorisation des instruments financiers à la juste valeur

Dans le cas où les instruments financiers ne sont pas cotés sur un marché, le Groupe a recours, pour les évaluer à la juste valeur, à des modèles de valorisation qui reposent sur des hypothèses qui privilégient l'utilisation de paramètres observables.

3.2. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe est comptabilisé conformément à la norme IAS 18 et IAS 11. Il comprend d'une part les péages perçus sur les ouvrages routiers concédés, ainsi que les redevances des installations commerciales, les revenus provenant de la location d'infrastructures de télécommunications et d'espaces publicitaires et, d'autre part, le chiffre d'affaires constaté au titre de la construction des nouvelles infrastructures concédées dégagé à l'avancement conformément à la norme IAS 11 (voir note A.1.3.2. « Conséquences de la première application d'IFRIC 12 »).

Par ailleurs, il intègre le montant cumulé des prestations de services réalisées par les filiales consolidées au titre de leur activité principale.

3.3. Produits des activités annexes

Les produits des activités annexes regroupent principalement les études et assistance réalisées dans le cadre de l'activité développement et des prestations de service réalisées en dehors des limites des concessions ou au profit d'autres sociétés concessionnaires d'autoroutes.

3.4. Paiement en actions

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions, des plans d'attribution d'actions gratuites et des plans d'épargne Groupe VINCI sont définies par la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ». L'attribution de stock-options, d'actions gratuites et les offres de souscription au plan d'épargne groupe représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération supporté par le Groupe. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés par VINCI sur ses propres instruments de capitaux propres aux salariés de sa filiale, le Groupe Cofiroute, sont comptabilisés en charge sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués sur la base de la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres attribués. Le modèle binomial « Monte Carlo » est jugé comme le plus fiable et le plus pérenne pour évaluer cette juste valeur car il permet la modélisation d'un nombre plus important de scénarios en intégrant notamment à la valorisation, les hypothèses de comportement des bénéficiaires sur la base d'observations historiques.

3.4.1. Plans d'options de souscription ou achat d'actions

Des options de souscription ou d'achat d'actions VINCI ont été attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe lors des précédents exercices. La juste valeur de ces options est déterminée, à la date d'attribution, à partir d'un modèle d'évaluation binomial de type « Monte Carlo ». Le nombre d'options valorisées est ajusté en fonction de la probabilité que les conditions d'acquisition des droits relatifs à l'exercice de l'option ne soient pas satisfaites.

3.4.2. Plans d'attribution d'actions gratuites

Des actions gratuites VINCI conditionnelles ont été attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe sur les précédents exercices. S'agissant de plans dont l'acquisition définitive des actions gratuites est subordonnée à la réalisation de conditions de performance de marché et de critères financiers, la juste valeur des actions gratuites a été estimée, à la date d'attribution, selon un modèle de simulation « Monte Carlo », afin d'intégrer l'impact de la condition de performance de marché et en fonction de l'espérance de réalisation des critères financiers tel que préconisé par la norme IFRS 2.

Le nombre d'actions gratuites auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ensuite ajusté à chaque clôture de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers.

3.4.3. Plan d'épargne salariale VINCI

Dans le cadre du plan d'épargne groupe, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées à ses salariés, avec un prix de souscription comportant une décote de 10 % par rapport au cours de bourse moyen des actions VINCI sur les 20 derniers jours ouvrables précédant l'autorisation du Conseil d'Administration. Cette décote est assimilée à l'octroi d'un avantage aux salariés dont la juste valeur est déterminée à la date d'annonce du prix de souscription aux salariés, à partir du modèle d'évaluation « Monte Carlo ». Les actions acquises par les salariés dans le cadre de ces plans étant soumises à certaines restrictions quant à leur cession ou leur transfert, la juste valeur de l'avantage dont bénéficie le salarié tient compte du coût lié à l'incessibilité (sauf cas particuliers) pendant 5 ans des actions acquises.

VINCI a mis en place en 2007 une opération d'actionnariat salarié avec effet de levier, « Castor Avantage », pour les salariés des filiales françaises.

L'évaluation de la charge relative à ce plan a été effectuée à la date d'attribution des parts du plan, conformément à la norme IFRS 2 et correspond à l'avantage octroyé par le Groupe à destination de ses salariés.

Le Groupe comptabilise les avantages ainsi consentis à ses salariés en charge sur la période d'acquisition des droits des bénéficiaires, la contrepartie étant enregistrée en augmentation des capitaux propres consolidés.

Les avantages au titre des stock-options, des attributions gratuites d'actions et du plan épargne groupe sont octroyés sur décision du Conseil d'Administration de VINCI SA, après approbation en Assemblée Générale et ne sont pas, en règle générale, reconduits de façon systématique. Par ailleurs, leur évaluation n'est pas directement liée à l'activité opérationnelle. En conséquence, le Groupe a jugé opportun de ne pas inclure la charge correspondante dans le résultat opérationnel sur activité (ROPA) qui constitue l'indicateur de mesure de la performance et de le présenter sur une ligne séparée, « Paiement en actions (IFRS 2) », du résultat opérationnel.

3.5. Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement brut qui inclut les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif), le résultat des produits dérivés de taux affectés à la dette brute, qu'ils soient ou non qualifiés comptablement d'instrument de couverture,
- la rubrique produits financiers des placements : revenus des placements de trésorerie et des équivalents de trésorerie. Ils sont évalués à la juste valeur dans le compte de résultat.

3.6. Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement le résultat de change, les effets d'actualisation, les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les coûts d'emprunts immobilisés et les variations de valeur des produits dérivés non affectés à la gestion du risque de taux.

Les coûts d'emprunts supportés pendant la période de construction des ouvrages en concession sont incorporés dans la valeur des actifs immobilisés. Dans la mesure où les emprunts ne comportent pas d'affectation précise, le montant des intérêts incorporeables au coût de l'ouvrage est déterminé en appliquant aux dépenses de construction un taux de capitalisation égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunts.

3.7. Impôts sur le résultat

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat, conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou en cours d'adoption à la clôture des comptes. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, en particulier les charges liées aux paiements en actions (IFRS 2), sont également comptabilisés en capitaux propres.

Lorsque les filiales disposent de réserves distribuables, un passif d'impôt différé est comptabilisé au titre des distributions probables qui seront réalisées dans un avenir prévisible. Par ailleurs, les participations dans les entreprises associées donnent lieu à comptabilisation d'un impôt différé passif pour toutes les différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

3.8. Résultat par action

Le résultat par action non dilué (résultat de base par action) correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice.

3.9. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé correspondent au droit du concessionnaire d'exploiter l'ouvrage concédé en échange des dépenses d'investissement effectuées pour la conception et la construction de l'ouvrage. Ce droit du concessionnaire correspond à la juste valeur de la construction de l'ouvrage concédé à laquelle s'ajoute les frais financiers comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par le contrat, à compter de la mise en service du droit d'exploitation. (Voir note A.1.3. « Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession »).

3.10. Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des licences et des logiciels informatiques. Elles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des pertes de valeur cumulés. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

3.11. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont présentées au bilan en diminution du montant de l'actif au titre duquel elles ont été reçues.

3.12. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles concernent principalement les agencements, matériels, mobiliers et véhicules qui appartiennent au domaine propre du Groupe. Elles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Elles comprennent également les immobilisations d'exploitation du domaine concédé qui ne sont pas contrôlées par le concédant mais qui sont nécessaires à l'exploitation de la concession : bâtiments destinés à l'exploitation, matériels de péage, de télétransmission, de vidéosurveillance... (Voir note A.1.3. « Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession »).

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés.

Les durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles (agencements, matériels, mobiliers, véhicules) sont de 3 à 10 ans.

La date de départ des amortissements est la date de mise en service du bien.

3.13. Perte de valeur des actifs immobilisés non financiers

Les actifs immobilisés incorporels et corporels doivent faire l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances. Un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie susceptibles de découler d'un actif ou d'une UGT. Le taux d'actualisation est déterminé pour chaque unité génératrice de trésorerie, en fonction de sa zone géographique et du profil de risque de son activité.

3.14. Participation dans les entreprises associées

Les participations du Groupe consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, sont initialement enregistrées au coût d'acquisition comprenant, le cas échéant, le goodwill dégagé. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée et diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans l'entreprise associée, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou effectué des paiements pour le compte de l'entreprise associée.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable est testée selon les modalités décrites dans la note 3.13. « Perte de valeur des actifs immobilisés non financiers ».

3.15. Autres actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres disponibles à la vente et la juste valeur des produits dérivés actifs non courants (cf. note A 3.24. « Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs »).

La catégorie « Titres disponibles à la vente » comprend les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées. Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur.

Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont maintenus au bilan à leur coût d'entrée, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction. Ils font l'objet d'une dépréciation si la juste valeur est inférieure au coût d'entrée.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres.

3.16. Stocks

Les stocks sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Ils sont principalement constitués des fournitures nécessaires à l'entretien et à la viabilité des autoroutes (chlorure et carburants). À chaque clôture, ils sont valorisés selon la méthode FIFO.

3.17. Clients et autres créances d'exploitation

Les créances clients et autres créances d'exploitation sont des actifs financiers courants. Elles sont évaluées initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. À chaque arrêté, les créances sont évaluées au coût amorti, déduction faite des pertes de valeur en tenant compte des risques éventuels de non recouvrement.

3.18. Autres actifs financiers courants

Les autres actifs financiers courants comprennent la juste valeur des produits dérivés actifs et la part à moins d'un an des prêts et créances figurant dans les autres actifs financiers non courants.

3.19. Actifs financiers de gestion de trésorerie

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent des titres monétaires et obligataires et des parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7. Le Groupe retenant la juste valeur comme étant la meilleure reconnaissance de la performance de ces actifs, ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées en résultat.

Les achats et ventes d'actifs financiers de gestion de trésorerie sont comptabilisés à la date de transaction.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des cash flows futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

3.20. Disponibilités et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les comptes courants bancaires et les équivalents de trésorerie correspondant à des placements à court terme, liquides, et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont notamment constitués d'OPCVM monétaires, des certificats de dépôts dont la maturité n'excède pas 3 mois à l'origine. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.

Le Groupe a retenu la méthode de la juste valeur pour apprécier le rendement de ses instruments financiers. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en compte de résultat.

3.21. Provisions non courantes

Les provisions non courantes comprennent d'une part les provisions pour retraite et d'autre part les autres provisions non courantes.

3.21.1. Provisions pour retraite

Les engagements résultant de régimes de retraite à prestations définies sont provisionnés au bilan tant pour le personnel en activité que pour le personnel ayant quitté la société (personnes disposant de droits différés et retraités). Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque clôture annuelle. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est en vigueur. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) comme actif ou passif au bilan, après déduction des écarts actuariels cumulés ainsi que du coût des services passés non encore comptabilisés en résultat. Toutefois les excédents d'actifs ne sont comptabilisés au bilan que dans la mesure où ils représentent un avantage économique futur pour le Groupe.

Le coût des services passés correspond aux avantages octroyés soit lorsque l'entreprise adopte un nouveau régime à prestations définies, soit lorsqu'elle modifie le niveau des prestations d'un régime existant. Lorsque les nouveaux droits à prestation sont acquis dès l'adoption du nouveau régime ou lors du changement d'un régime existant, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat. À l'inverse, lorsque l'adoption d'un nouveau régime, ou le changement d'un régime existant, donne lieu à l'acquisition de droits postérieurement à sa date de mise en place, les coûts des services passés sont comptabilisés en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient entièrement acquis.

Les écarts actuariels résultent des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée).

Les gains et pertes actuariels cumulés non reconnus qui excèdent 10 % du montant le plus élevé de la valeur actualisée de l'obligation au titre de ses prestations définies et la juste valeur des actifs du régime, sont rapportés au résultat, pour l'excédent, selon un mode linéaire sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ce régime.

Pour les régimes à prestations définies, la charge comptabilisée en résultat opérationnel comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, l'amortissement du coût des services passés, l'amortissement des écarts actuariels éventuels ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime ; le coût de l'actualisation et le rendement attendu des actifs sont comptabilisés en autres charges et produits financiers.

La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraite est présentée dans les passifs courants.

3.21.2. Autres provisions non courantes

Elles comprennent les autres avantages au personnel et les indemnités de rupture de contrats de travail (CATS) évaluées selon la norme IAS 19 ainsi que les provisions non directement liées au cycle d'exploitation, évaluées conformément à la norme IAS 37. Ces dernières sont comptabilisées lorsqu'à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle juridique ou implicite du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

Les dotations (ou reprises) aux provisions résultent de la variation de ces évaluations à chaque date de clôture.

La part à moins d'un an des autres avantages au personnel figure en « Autres passifs courants ». La part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation est présentée en « Provisions courantes ».

3.22. Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation quelle que soit leur échéance estimée. Elles sont comptabilisées conformément à la norme IAS 37 (cf. ci-dessus). Elles comprennent également la part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation.

Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de provisions. Elles ont été constituées principalement pour couvrir les dépenses de grosses réparations des chaussées (tapis de surface, restructuration des voies lentes...), des ouvrages d'art et des ouvrages hydrauliques. Elles sont calculées sur la base d'un programme pluriannuel des dépenses révisé chaque année. Ces dépenses sont réévaluées sur la base d'indices appropriés (principalement des indices TP01, TP02, TP09). Par ailleurs, des provisions sont également constituées dès lors que des pathologies avérées sont constatées sur des ouvrages identifiés.

Les provisions pour litiges liés à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec des clients, sous-traitants, cotraitants ou fournisseurs. Les provisions pour restructuration intègrent le coût des plans et mesures engagés, dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

3.23. Emprunts obligataires et autres dettes financières (courantes et non courantes)

Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux est déterminé après prise en compte des primes de remboursement et des frais d'émission. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est évaluée de manière actuarielle et est présentée dans la rubrique « Coût de l'endettement financier brut ».

Lorsque le taux pratiqué est sensiblement inférieur au taux du marché, dans le cas notamment de financements consentis par des organismes publics, l'avantage économique qui en résulte est considéré, selon IAS 20, comme une subvention publique portée en diminution de la dette et des investissements concernés.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée dans le poste « Dettes financières courantes ».

3.24. Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (de taux principalement), le Groupe utilise des produits dérivés. La plupart des dérivés de taux utilisés par le Groupe sont qualifiés d'instruments de couverture. La comptabilité de couverture est applicable notamment si les conditions prévues par la norme IAS 39 sont remplies :

- la relation de couverture est clairement désignée et documentée à la date de la mise en place de l'investissement,
- « l'efficacité » de la relation de couverture est démontrée dès son origine et à chaque arrêté, de façon prospective et rétrospective.

La juste valeur des instruments dérivés qualifiés de couverture dont la maturité est supérieure à un an est présentée au bilan dans la rubrique « Autres actifs financiers non courants » ou « Autres emprunts et dettes financières » (non courants).

La juste valeur des autres instruments dérivés non qualifiés de couverture et la part à moins d'un an de la juste valeur des instruments qualifiés de couverture sont classées en « Autres actifs financiers courants » ou « Dettes financières courantes ».

3.24.1. Instruments financiers qualifiés de couverture

Les instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont systématiquement comptabilisés au bilan à leur juste valeur. Néanmoins, leur comptabilisation varie selon qu'ils sont qualifiés en :

- couverture de juste valeur d'un actif ou passif ou d'un engagement ferme non comptabilisé,
- couverture de flux de trésorerie.

Couverture de juste valeur

Une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif financier, d'un passif financier ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert est enregistrée au compte de résultat de la période (et ajusté à la valeur de l'élément couvert). Ces deux réévaluations se compensent au sein des mêmes rubriques du compte de résultat, au montant près de la « part inefficace » de la couverture.

Couverture de flux de trésorerie

Une couverture de flux de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées en capitaux propres pour la « part efficace » de la couverture et en résultat de la période pour la « part inefficace ». Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert – à savoir le résultat opérationnel pour les couvertures de flux d'exploitation et les résultats financiers pour les autres – au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

Si la relation de couverture est interrompue, notamment parce qu'elle n'est plus considérée comme « efficace », les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument dérivé sont maintenus en capitaux propres et reconnus de manière symétrique aux flux couverts. Dans le cas où le flux futur n'est plus attendu, les gains et pertes antérieurement comptabilisés en capitaux propres sont alors rapportés immédiatement au compte de résultat.

3.24.2. Instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture

Les instruments financiers dérivés non qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, la variation de juste valeur étant enregistrée en résultat.

3.25. Fournisseurs

Les dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation sont des passifs financiers courants évalués initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif.

3.26. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe font l'objet d'un reporting spécifique effectué à chaque clôture annuelle ou semestrielle. Les engagements hors bilan sont présentés, selon l'activité à laquelle ils se rattachent, dans les notes annexes correspondantes.

3.27. Information sectorielle

Le Groupe est géré en un seul secteur d'activité : l'activité d'exploitation d'infrastructures autoroutières et de grands ouvrages (ponts et tunnels) dans le cadre de contrats de concession ou d'exploitation.

4. Normes et interprétations non appliquées par anticipation

Le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2008, à l'exception de celles présentées en note A.1.2. « Changements de méthode : traitement des emprunts à taux bonifiés » et note A.1.3. « Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession » :

- IAS 1 révisée - Présentation des états financiers
- IAS 1 révisée/IAS 32 : Instruments remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation
- IAS 23 : Amendements de la norme IAS 23 - Coûts d'emprunts
- Amendements IFRS 2 - Conditions d'acquisition des droits et annulations
- IAS 27 révisée - États financiers consolidés et individuels
- IFRS 3 révisée - Regroupements d'entreprises
- IAS 28 - Comptabilisation des participations dans des entreprises associées
- IAS 31 - Information financière relative aux participations dans des coentreprises
- IFRS 8 - Secteurs opérationnels
- IFRIC 13 : Programme de fidélisation clients
- IFRIC 15 : Contrats de construction de biens immobiliers
- IFRIC 16 : Couverture d'un investissement net à l'étranger
- IFRIC 17 : Distribution en nature aux actionnaires
- Amendement IAS 39 : Éléments couverts éligibles
- Amendement de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS.

Les impacts potentiels de ces normes et interprétations sur les comptes consolidés du Groupe sont en cours de détermination.

B. Notes relatives au compte de résultat

5. Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	2008	2007 (*)
Chiffre d'affaires - recettes de péage	1 055,2	1 018,3
Chiffre d'affaires - autres	22,0	20,2
CHIFFRE D'AFFAIRES - HORS CONSTRUCTION DE NOUVELLES INFRASTRUCTURES	1 077,1	1 038,5
Chiffre d'affaires - construction de nouvelles infrastructures	272,4	431,0
CHIFFRE D'AFFAIRES RÉALISÉ POUR LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES INFRASTRUCTURES	272,4	431,0
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 349,5	1 469,5

6. Résultat opérationnel

(en millions d'euros)	2008	2007 (*)
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 349,5	1 469,5
PRODUITS DES ACTIVITÉS ANNEXES	3,5	2,2
CHARGES DE CONSTRUCTION DE NOUVELLES INFRASTRUCTURES	- 272,4	- 431,0
Achats consommés	- 10,5	- 9,6
Services extérieurs	- 90,2	- 81,0
Charges de personnel	- 96,1	- 96,7
Impôts et taxes	- 117,9	- 115,3
Amortissements	- 191,7	- 152,7
Dotations nettes aux provisions et autres (**)	5,9	- 5,6
Autres produits et charges opérationnels	- 0,2	- 5,0
CHARGES OPÉRATIONNELLES D'EXPLOITATION	- 500,8	- 465,9
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ	579,8	574,8
Paiements en actions (IFRS 2)	- 2,0	- 3,2
Résultat des entreprises associées	0,6	0,7
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	578,4	572,4

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.3. « Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession ».

(**) Constituées des dotations et reprises au titre des provisions non courantes (voir note C.16.2 « Autres provisions non courantes ») et des provisions courantes (voir note C.20.2. « Analyse des provisions courantes »).

Le résultat opérationnel sur activité correspond à la mesure de la performance opérationnelle du Groupe avant effets des paiements en actions (IFRS 2).

Il ressort à 579,8 millions d'euros au 31 décembre 2008 (53,8 % du chiffre d'affaires hors construction de nouvelles infrastructures) contre 574,8 millions d'euros au 31 décembre 2007 (55,4 % du chiffre d'affaires hors construction de nouvelles infrastructures) en progression de 0,9 %. Cette évolution prend notamment en compte la mise en service de nouvelles sections fin 2007 et courant 2008.

Le résultat opérationnel qui s'élève à 578,4 millions d'euros au 31 décembre 2008 (53,7 % du chiffre d'affaires hors construction de nouvelles infrastructures) contre 572,4 millions d'euros au 31 décembre 2007 (55,1 % du chiffre d'affaires hors construction de nouvelles infrastructures), est en hausse de 1,0 %. Il comprend la part du Groupe dans les entreprises associées et les paiements en actions.

6.1. Services extérieurs

(en millions d'euros)	2008	2007
Grosses réparations	- 34,6	- 31,0
Autres services extérieurs	- 55,7	- 50,0
SERVICES EXTÉRIEURS	- 90,2	- 81,0

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.3. « Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession ».

6.2. Amortissements

Les amortissements s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2008	2007
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	- 165,7	- 126,4
Immobilisations corporelles du domaine concédé	- 24,0	- 23,8
Immobilisations corporelles	- 2,1	- 2,4
AMORTISSEMENTS	- 191,7	- 152,7

6.3. Paiements en actions

La charge relative aux avantages accordés aux salariés a été évaluée à 2,0 millions d'euros au titre de 2008 (contre 3,2 millions d'euros en 2007), dont 0,2 million d'euros au titre des plans options sur actions (contre 0,7 million d'euros en 2007), 0,7 million d'euros au titre de PEG (contre 2,0 millions d'euros en 2007) et 1,1 million d'euros au titre du plan d'attribution d'actions gratuites. (Cf. note 15 « Paiements en actions »).

7. Charges et produits financiers

(en millions d'euros)	2008			
	Coût de l'endettement financier net	Autres charges financières	Autres produits financiers	Capitaux propres
Passifs évalués aux coûts amortis	- 194,1			
Actifs et passifs évalués à la juste valeur par résultat (option JV)	23,9			
Dérivés actifs et passifs évalués à la juste valeur par résultat (trading)	0,4			
Dérivés qualifiés de couverture	- 0,6			0,6
SOUS-TOTAL ENDETTEMENT FINANCIER NET	- 170,3	0,0	0,0	0,6
Actifs disponibles à la vente		- 0,1	0,3	
Coûts d'actualisation		- 3,8		
Résultat de change		0,0		
Coûts d'emprunts immobilisés			91,9	
TOTAL RÉSULTAT FINANCIER	- 170,3	- 3,9	92,2	0,6

(en millions d'euros)	2007 (*)			
	Coût de l'endettement financier net	Autres charges financières	Autres produits financiers	Capitaux propres
Passifs évalués aux coûts amortis	- 188,9			
Actifs et passifs évalués à la juste valeur par résultat (option JV)	23,0			
Dérivés actifs et passifs évalués à la juste valeur par résultat (trading)	3,0			
Dérivés qualifiés de couverture	7,3			
SOUS-TOTAL ENDETTEMENT FINANCIER NET	- 155,6	0,0	0,0	
Actifs disponibles à la vente		- 1,1	7,2	
Coûts d'actualisation		- 4,3	0,1	
Résultat de change		- 0,3		
Coûts d'emprunts immobilisés			109,2	
TOTAL RÉSULTAT FINANCIER	- 155,6	- 5,7	116,5	

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.3. « Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession ».

Les coûts d'actualisation des provisions des dettes et créances à plus d'un an portent pour l'essentiel sur la provision pour obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés à hauteur de - 3,7 millions d'euros au 31 décembre 2008 (- 4,3 millions d'euros au 31 décembre 2007).

7.1. Coût de l'endettement net

Le coût de l'endettement financier s'élève à 169,7 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 155,6 millions d'euros au 31 décembre 2007.

L'augmentation du coût de l'endettement financier net est de 14,1 millions d'euros par rapport à 2007 ; la variation de l'endettement contribue à cette augmentation pour environ un tiers, l'augmentation des taux explique le complément.

Le résultat des instruments dérivés comprend le résultat des dérivés qualifiés de couvertures (juste valeur et cash flow hedge) ainsi que des dérivés non qualifiés de couverture et s'analyse de la manière suivante :

	2008	2007
Intérêts net perçus des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	0,7	7,3
Variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	22,9	32,5
Variation de valeur de l'ajustement des dettes financières couvertes en juste valeur	- 23,4	- 32,7
Reprise par résultat des montants différés en capitaux propres	0,6	0,5
Inefficacité des couvertures de cash flows	- 0,8	- 0,3
Résultat sur dérivés non qualifiés de couverture	0,4	3,0
RÉSULTAT DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS AFFECTÉ À LA DETTE NETTE FINANCIÈRE	0,4	10,3

L'analyse des instruments dérivés est donnée en note 18.

7.2. Autres charges et produits financiers

L'essentiel du poste concerne les coûts d'emprunts immobilisés sur les ouvrages en cours de construction (91,9 millions d'euros en 2008 contre 109,2 millions d'euros en 2007).

Leur variation est corrélée avec la diminution des immobilisations en-cours compensée partiellement par l'augmentation du coût moyen de la dette.

8. Impôts sur les bénéfices

(en millions d'euros)	2008	2007 (*)
Impôts courants	- 92,9	- 141,2
Impôts différés	- 80,2	- 31,7
<i>dont différences temporelles</i>	- 72,9	- 24,4
<i>dont déficits et crédits d'impôt</i>	- 7,3	- 7,3
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	- 173,1	- 173,0

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.3. « Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession ».

8.1. Analyse de la charge nette d'impôts

La charge d'impôts de l'exercice comprend :

- l'impôt comptabilisé pour Cofiroute, société tête de groupe fiscal intégré regroupant 2 filiales françaises,
- l'impôt comptabilisé par les filiales étrangères pour 0,4 million d'euros (contre 0,3 million d'euros en 2007).

8.2. Taux d'impôt effectif

L'écart entre le niveau d'impôt résultant de l'application du taux d'imposition de droit commun en vigueur en France et le montant d'impôt effectivement constaté dans l'exercice s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2008	2007 (*)
Résultat avant impôt et résultats des entreprises associées	496,4	526,9
Taux d'imposition théorique en vigueur en France	34,43 %	34,43 %
IMPÔT THÉORIQUE ATTENDU	- 170,9	- 181,4
Différences permanentes et divers écarts	- 2,2	8,5
IMPÔT EFFECTIVEMENT CONSTATÉ	- 173,1	- 173,0
Taux d'impôt effectif	34,88 %	32,82 %
Taux d'impôt effectif hors incidence des paiements en actions	32,86 %	32,83 %

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.3. « Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession ».

Les différences permanentes apparaissant dans la réconciliation du taux effectif d'impôt intègrent notamment les effets associés à la non déductibilité de la plupart des composantes constitutives de la charge relative aux paiements en actions. Elles s'élèvent à 0,6 million d'euros au 31 décembre 2008 (0,1 million d'euros au 31 décembre 2007).

Les différences temporelles concernent principalement les immobilisations incorporelles du domaine concédé (315,8 M€ en 2008 et 287,9 M€ en 2007).

8.3. Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007 (*)
Impôts différés actifs		
Engagements de retraites	5,4	4,3
Provisions	0,3	41,8
Immobilisations incorporelles de domaine concédé (intérêts intercalaires et autres)	7,2	7,2
Mise à la juste valeur des instruments financiers	1,6	1,6
Autres	6,5	6,3
TOTAL	21,0	61,1
Impôts différés passifs		
Mise à la juste valeur des instruments financiers	1,7	3,6
Provisions	12,1	
Immobilisations incorporelles de domaine concédé (intérêts intercalaires et autres)	315,8	287,9
Amortissements dérogatoires	10,3	9,9
Autres	0,3	0,6
TOTAL	340,3	302,0
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	319,3	240,9

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.3. « Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession ».

Les différences permanentes apparaissant dans la réconciliation du taux effectif d'impôt intègrent notamment les effets associés à la non déductibilité de la plupart des composantes constitutives de la charge relative aux paiements en actions. Elles s'élèvent à 0,6 million d'euros au 31 décembre 2008 (0,1 million d'euros au 31 décembre 2007).

8.4. Impôts différés non comptabilisés

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait de leur récupération non probable représentent un montant de 7,3 millions d'euros au 31 décembre 2008 et concernent la dépréciation des titres Toll Collect.

9. Résultat par action

Le nombre d'actions de la société est de 4 058 516, sans changement sur les exercices 2008 et 2007. La société n'a émis aucun instrument susceptible de donner droit à des actions. Il en résulte que le nombre d'actions à prendre en considération pour le calcul du résultat par action de base et dilué en 2008 et en 2007 est de 4 058 516.

C. Notes relatives au bilan

10. Immobilisations du domaine concédé

10.1. Principales caractéristiques des contrats de concession

Les caractéristiques des principaux contrats de concession exploités par le Groupe sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération des concessionnaires	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat ou durée moyenne
Cofiroute					
Réseau interurbain d'autoroute à péage en France 1 100 km	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation de tarifs sujette à validation du concédant	Usagers	Néant	Infrastructures rendues au concédant sans indemnité, sauf rachat par le concédant (dans ce cas, valeur économique)	Fin de contrat en 2030
A86 France (2 tunnels à péage en construction)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant	Usagers	Néant	Infrastructures rendues au concédant sans indemnité, sauf rachat par le concédant (dans ce cas, valeur économique)	Fin de contrat : 70 ans après la mise en service complète de l'ouvrage

10.2. Engagements donnés au titre des contrats de concession

Obligations contractuelles d'investissement et de renouvellement :

Dans le cadre des contrats de concession qu'il a conclus, le Groupe s'est engagé à réaliser certains investissements d'infrastructure qu'il est destiné à exploiter, en tant que société concessionnaire.

Un avenant au contrat de concession Réseau Interurbain (13^e avenant) a été approuvé par décret le 2 juillet 2008. Un contrat d'entreprise définissant principalement les investissements à réaliser et le dispositif tarifaire applicable est en vigueur pour la période 2004-2008. Disposant d'un cadre contractuel bien défini, Cofiroute bénéficie d'une bonne visibilité sur ses perspectives.

Au 31 décembre 2008, le montant d'engagement d'investissements prévus, pour les 5 prochaines années, dans le cadre des contrats de concession et du contrat d'entreprise, concerne principalement le Réseau Interurbain pour 294,1 millions d'euros et l'A86 pour 226,0 millions d'euros.

10.3. Ventilation des immobilisations incorporelles du domaine concédé

(en millions d'euros)	Coût des infrastructures en service(**)	Avances et encours	Total
Valeur brute			
Au 01/01/2007 (*)	4 091,5	2 079,6	6 171,1
Acquisitions de l'exercice	198,7	353,5	552,2
Autres mouvements	631,8	- 634,4	- 2,6
	4 922,0	1 798,7	6 720,7
Subventions reçues	- 10,8		- 10,8
Au 31/12/2007 (*)	4 911,2	1 798,7	6 709,9
Acquisitions de l'exercice	155,5	213,5	369,0
Sorties de l'exercice	- 0,7		- 0,7
Autres mouvements	357,0	- 378,1	- 21,0
	5 423,0	1 634,1	7 057,1
Subventions reçues	- 3,6		- 3,6
Au 31/12/2008	5 419,4	1 634,1	7 053,5
Amortissements et pertes de valeur			
Au 01/01/2007 (*)	- 1 574,4		- 1 574,4
Amortissements de la période	- 126,3		- 126,3
Pertes de valeur			0,0
Reprises de pertes de valeur			0,0
Sorties de l'exercice	6,4		6,4
Autres mouvements	- 0,1		- 0,1
Au 31/12/2007 (*)	- 1 694,5		- 1 694,5
Amortissements de la période	- 165,8		- 165,8
Pertes de valeur			0,0
Reprises de pertes de valeur			0,0
Sorties de l'exercice	0,7		0,7
Au 31/12/2008	- 1 859,6		- 1 859,6
Valeur nette			
Au 01/01/2007 (*)	2 517,1	2 079,6	4 596,7
Au 31/12/2007 (*)	3 216,7	1 798,7	5 015,4
Au 31/12/2008	3 559,8	1 634,1	5 193,9

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.3. « Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession ».

(**) Subventions déduites.

Les immobilisations incorporelles progressent de 369,0 millions d'euros (contre 552,2 millions d'euros en 2007), investissements réalisés par Cofiroute dans le cadre de ses contrats de concession.

Les coûts d'emprunts incorporés durant la période dans le coût des immobilisations du domaine concédé avant leur mise en service s'élèvent à 91,9 millions (contre 109,2 millions d'euros en 2007).

Les immobilisations incorporelles en cours du domaine concédé s'élèvent à 1 634,1 millions d'euros au 31 décembre 2008 dont 1 603,0 millions d'euros pour l'A86.

11. Immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	Immobilisations corporelles du domaine concédé	Terrains	Agencements	Matériels et installations techniques	Total
Valeur brute					
Au 01/01/2007 (*)	569,6	0,8	9,5	21,6	601,5
Acquisitions de l'exercice	93,4		0,0	0,4	93,9
Sorties de l'exercice	- 12,8	0,0	0,0	- 0,2	- 13,0
Autres mouvements	2,8	0,4	0,0	- 0,6	2,6
Au 31/12/2007 (*)	653,1	1,2	9,5	21,3	685,1
Acquisitions de l'exercice	103,6			1,1	104,7
Sorties de l'exercice	- 15,7	- 0,3		- 1,0	- 17,0
Autres mouvements	4,4	0,2		0,0	4,6
Au 31/12/2008	745,4	1,0	9,5	21,5	777,4
Amortissements et pertes de valeur					
Au 01/01/2007 (*)	- 152,1	0,0	- 9,0	- 15,6	- 176,7
Amortissements de la période	- 23,8		0,5	- 2,8	- 26,2
Sorties de l'exercice	6,1		0,0	0,2	6,3
Autres mouvements	0,0			0,1	0,1
Au 31/12/2007 (*)	- 169,8	0,0	- 8,5	- 18,2	- 196,5
Amortissements de la période	- 24,0		- 0,6	- 1,4	- 26,0
Sorties de l'exercice	15,5			1,0	16,5
Autres mouvements	- 0,3			0,1	- 0,2
Au 31/12/2008	- 178,6	0,0	- 9,2	- 18,6	- 206,3
Valeur nette					
Au 01/01/2007 (*)	417,5	0,8	0,5	6,0	424,9
Au 31/12/2007 (*)	483,2	1,2	1,0	3,1	488,5
Au 31/12/2008	566,8	1,0	0,4	2,9	571,2

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.3. « Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession ».

12. Participations dans les entreprises associées

La valeur des entreprises associées au 31 décembre 2008 est de 0,8 million d'euros contre 1,1 million d'euros au 31 décembre 2007. Ces montants correspondent à la valorisation des participations dans les sociétés mises en équivalence. La diminution de 0,2 million d'euros correspond dès lors à la part du Groupe dans les bénéfices et pertes réalisés dans les entreprises associées. Les participations dans les sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2008 concernent une filiale chilienne en cours de liquidation et une filiale en Angleterre sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Les principales données financières au 31 décembre 2008 relatives à ces sociétés sont les suivantes (à 100 %) :

(en millions d'euros)	OADB	Le Crossing Company Limited
% de détention	40 %	43 %
Données financières à 100 %		
Chiffre d'affaires	0,0	21,6
<i>Quote-part du Groupe</i>	<i>0,0</i>	<i>9,3</i>
Charges opérationnelles	0,0	-20,2
Résultat opérationnel	0,0	1,4
RÉSULTAT NET	0,0	1,0
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2008	0,2	1,6
<i>Quote-part du Groupe</i>	<i>0,1</i>	<i>0,7</i>
Part du Groupe dans le résultat consolidé		
VALEUR DES TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE	0,1	0,8
Valeur nette des titres dans les comptes sociaux	0,2	0,1
Coût des titres à l'origine	0,2	0,1
Autres informations du bilan		
TOTAL ACTIF / PASSIF	0,2	1,6

13. Autres actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants concernent, pour l'essentiel, les titres de participation non cotés dans les filiales dont les données financières sont inférieures aux seuils de consolidation retenus par Cofiroute. Ils correspondent à la catégorie des actifs disponibles à la vente, au sens de la norme IAS 39, et s'élèvent à 0,4 million d'euros au 31 décembre 2008 sans changement majeur sur l'exercice.

Les actifs disponibles à la vente s'analysent comme suit au 31 décembre :

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Société d'Exploitation de Radiodiffusion Autoroutière	0,062	0,062
Médiamobile	0,060	0,060
Cofiroute Services	0,019	
Société de Prestations et de Transactions Foncières	0,008	0,008
Centaure Bretagne	0,181	0,181
Auto Trafic GIE	0,042	0,042
Toll Collect	47,005	47,005
<i>Provision sur titres de participation</i>	<i>- 47,005</i>	<i>- 47,005</i>
ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE	0,372	0,353

La variation de l'exercice de 0,019 million d'euros provient de la constitution de la société Cofiroute Services par Cofiroute. Il est également à noter que la participation dans Toll Collect à hauteur de 47,0 millions d'euros reste intégralement provisionnée au 31 décembre 2008.

14. Variation des capitaux propres (hors paiements en actions)

14.1. Actions

Le nombre d'actions de la société est de 4 058 516, sans changement sur les exercices 2008 et 2007. La société n'a émis aucun instrument susceptible de donner droit à des actions. Il en résulte que le nombre d'actions à prendre en considération pour le calcul du résultat par action en 2008 et en 2007 est de 4 058 516.

14.2. Réserves distribuables

Les réserves distribuables du Groupe ont évolué de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Libres d'impôts sur les sociétés	1 242,5	1 077,6
RÉSERVES DISTRIBUABLES	1 242,5	1 077,6

Par ailleurs la réserve légale du Groupe s'élève à 15,8 millions d'euros au 31 décembre 2008, sans changement sur l'exercice.

14.3. Éléments constatés directement en capitaux propres

Les tableaux suivants détaillent par nature d'instruments financiers les mouvements sur ces éléments :

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Couverture de flux de trésorerie		
Réserve à l'ouverture	4,0	3,0
Variations de juste valeur de la période	-6,1	
Éléments de juste valeur constatés en résultat	0,6	1,0
RÉSERVE BRUTE DE CLÔTURE	- 1,5	4,0

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Total des éléments constatés directement en capitaux propres		
Réserve brute	- 1,5	4,0
Effet impôt associé	0,5	- 1,4
RÉSERVE NETTE D'IMPÔT	- 1,0	2,6

Les variations de juste valeur relatives aux opérations de couverture de flux de trésorerie inscrites en capitaux propres concernent principalement la couverture d'émissions d'emprunts futurs (mise en place de swap de taux d'intérêt à départ décalé) ou d'emprunts à taux variable (mise en place de swap de taux d'intérêt payeur taux fixe, receveur taux variable). Ces opérations sont décrites en note C.18.1.3. « Description des opérations de couverture de flux de trésorerie ».

14.4. Dividendes

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de 2007 a décidé la distribution d'un dividende de 188 315 142 euros soit 46,40 euros par action au titre de l'exercice 2007. Un acompte sur dividende de 158 282 124 euros, soit 39 euros par action avait été versé lors de l'exercice 2007. Par ailleurs, le Conseil d'Administration arrétant les états financiers résumés semestriels consolidés au 30 juin 2008, a décidé de verser un acompte sur dividende de 152 803 127 euros, soit pour chacune des 4 058 516 actions composant le capital social, un dividende de 37,65 euros, à valoir sur le dividende qui sera distribué au titre de l'exercice 2008.

Les dividendes versés au titre des exercices 2008 et 2007 s'analysent de la façon suivante :

	2008	2007
Acompte sur dividende (versé en novembre de l'année N)		
Montant (en millions d'euros) (I)	152,8	158,3
Par action en euros	37,65	39,0
Solde du dividende distribué (versé en avril de l'année N +1)		
Montant (en millions d'euros) (II)	35,5	30,0
Par action en euros	8,75	7,4
Dividende net global attribué à chaque action		
Montant (en millions d'euros) (I) + (II)	188,3	188,3
Par action en euros	46,40	46,40

14.5. Intérêts minoritaires

Au 31 décembre 2008, les filiales sur lesquelles un contrôle de fait est exercé par le Groupe sont toutes intégrées à 100 %. (cf. partie A.2.1. « Périmètre de consolidation »). De ce fait, les comptes consolidés du Groupe ne présentent pas d'intérêts minoritaires au 31 décembre 2008.

15. Paiements en action

Les salariés du Groupe Cofiroute bénéficient de plans d'options d'achat, de plans d'actions gratuites et du plan d'épargne groupe, octroyés par la société mère VINCI. La charge globale comptabilisée au 31 décembre 2008 au titre des paiements en actions s'est élevée à 2,0 millions d'euros dont 0,7 million d'euros au titre du plan d'épargne groupe, contre 3,2 millions d'euros au 31 décembre 2007, dont 2,0 millions d'euros au titre du plan d'épargne groupe au 31 décembre 2007.

Concernant le plan d'épargne groupe, le Conseil d'Administration de VINCI définit les conditions de souscription conformément aux autorisations de l'Assemblée Générale. Pour la France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés, avec un prix de souscription comportant une décote de 10 % par rapport au cours de bourse. Les souscripteurs bénéficient d'un abondement de leur entreprise plafonné à 3 500 euros par an, ce montant étant porté à titre exceptionnel à 3 800 euros en 2009. Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à IFRS 2 sur la base des hypothèses suivantes :

- durée de la période de souscription : 4 mois,
- durée de la période d'indisponibilité : 5 ans à compter de la fin de période de souscription.

16. Provisions non courantes

(en millions d'euros)	Note	31/12/2008	31/12/2007 (*)
Provisions pour retraite	16.1	0,8	0,3
Autres provisions non courantes	16.2	21,1	15,2
PROVISIONS NON COURANTES		21,9	15,5

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.3. « Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession ».

16.1. Provisions pour retraite

Les provisions pour engagements de retraite s'élevèrent au 31 décembre 2008 à 0,8 million d'euros contre 0,3 million d'euros au 31 décembre 2007. Elles comprennent, d'une part, les provisions au titre des indemnités de fin de carrière et, d'autre part, les provisions au titre des engagements de retraite complémentaires.

Les engagements de retraite de Cofiroute portant sur des régimes à prestations définies se décomposent en deux catégories :

- les engagements portés directement par Cofiroute, qui font l'objet de provisions inscrites au bilan consolidé. Il s'agit d'indemnités de fin de carrière, de régimes de retraite complémentaires à prestations définies,
- les régimes donnant lieu à un préfinancement au travers d'un contrat souscrit auprès d'une compagnie d'assurance.

Les engagements de retraite couverts par des provisions inscrites au bilan sont calculés sur la base des hypothèses suivantes :

	2008	2007
Taux d'actualisation	5,60 %	5,25 %
Taux d'inflation	2,00 %	1,90 %
Taux de revalorisation des salaires	3,00 %	2 - 4,2 %
Taux de revalorisation des rentes	2,00 %	1,5 - 2,5 %
Durée active résiduelle moyenne probable des employés	10 - 15 ans	10 - 15 ans

Le Groupe a retenu au 31 décembre 2008 un taux moyen d'actualisation sur la zone euro de 5,6 %. Ce taux a été déterminé à partir d'une courbe analytique représentative du rendement d'obligations de première catégorie à différentes maturités.

Pour chaque plan, le rendement attendu des fonds investis est déterminé selon la « building block method », qui décompose le rendement attendu en trois parties : placements monétaires, placements obligataires et actions. Le rendement des actions est déterminé en ajoutant 3 % au rendement à long terme des obligations d'État. Les composantes monétaires et obligataires sont déterminées à partir des indices publiés sur le marché.

Les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2008. Pour les actifs investis dans l'actif général des compagnies d'assurance, c'est la valeur comptable au 31 décembre 2008 qui est retenue.

La répartition est la suivante :

	31/12/2008		31/12/2007	
	Zone euro	Moyenne pondérée	Zone euro	Moyenne pondérée
Répartition des actifs financiers				
Actions	9 %	9 %	18 %	18 %
Obligations	83 %	83 %	74 %	74 %
Immobilier	9 %	9 %	8 %	8 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %
TAUX MOYEN DE RENDEMENT RETENU	5 %	5 %	5 %	5 %

Sur la base de ces hypothèses, les engagements de retraite, la partie provisionnée et les charges de retraites comptabilisées s'analysent de la façon suivante :

Réconciliation des engagements et des provisions inscrites au bilan

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Valeur actuelle des engagements de retraite	- 13,9	- 6,8
Juste valeur des actifs financiers	5,5	5,3
SURPLUS (OU DÉFICIT)	- 8,3	- 1,5
PROVISIONS RECONNUES AU BILAN	0,8	- 0,3
Actifs reconnus au bilan		
Éléments non reconnus au bilan		
Écarts actuariels	0,9	- 1,4
Coût des services passés	6,6	0,2

Évolution de l'exercice

(en millions d'euros)	2008	2007
Valeur actuelle des engagements de retraite		
À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	6,8	8,1
DONT ENGAGEMENTS COUVERTS PAR DES ACTIFS DE COUVERTURE	5,5	5,3
Droits supplémentaires acquis	0,4	0,5
Actualisation de l'année	0,4	0,4
Prestations servies sur l'exercice	- 0,2	- 0,5
Écarts actuariels	- 0,4	- 0,2
Coût des services passés	6,9	- 0,2
Liquidation des droits		
Effets des fermetures et modifications de régimes	- 0,1	- 1,4
Effets de l'évolution des taux de change		
Variations de périmètre et autres		
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	13,9	6,8
DONT ENGAGEMENTS COUVERTS PAR DES ACTIFS DE COUVERTURE		
Actifs de couverture		
À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	5,3	5,1
Rendement attendu des fonds	0,2	0,2
Écarts actuariels		
Cotisations versées aux fonds	0,2	0,2
Prestations servies sur l'exercice	- 0,1	- 0,2
Liquidation des droits		
Effets des fermetures de régimes		
Effets de l'évolution des taux de change		
Variations de périmètre et autres		
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	5,5	5,3
Éléments non reconnus au bilan		
À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	1,2	1,9
Nouveaux éléments		
Effet de changements d'hypothèses	- 0,2	- 0,2
Effets de gains et pertes d'expériences	- 0,2	0,1
Amortissement de la période		- 0,1
Change et autres variations		
Effets des fermetures et modifications de régimes	6,7	- 0,5
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	7,5	1,2
<i>dont écarts actuariels</i>	0,9	1,4
<i>dont coût des services passés</i>	6,6	- 0,2
Écarts actuariels / engagements (en %)	6,2 %	20,2 %

Le Groupe estime à 0,5 million d'euros les versements prévus en 2009 pour les engagements de retraite, dont 0,3 million d'euros sont relatifs aux prestations versées aux salariés retraités et 0,2 million d'euros relatifs aux sommes appelées par les organismes de gestion des fonds.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2008 soumet les indemnités versées dans le cadre des mises à la retraite avant 65 ans à une contribution sociale supplémentaire de 25 % en 2008 et de 50 % en 2009. Par ailleurs, elle supprime le régime fiscal et social favorable dont bénéficiaient les indemnités de départ à la retraite négociées avant 65 ans et versées entre 2010 et 2014 par les entreprises couvertes par une convention ou accord de branche étendu conclu dans le cadre des dispositions de la loi Fillon. Cette nouvelle loi a conduit le Groupe à ajuster les hypothèses retenues, mais n'a pas entraîné d'impact significatif sur les engagements correspondants.

Par ailleurs, conformément au décret du 18 juillet 2008, le calcul de l'indemnité légale de licenciement versée en cas de rupture du contrat de travail (CDI) ne peut être inférieure, sauf dispositions conventionnelles plus favorables à 1/5^e de mois par année de présence, majorée de 2/15^e au-delà de 10 ans.

Les éléments non reconnus (différence entre le montant observé des engagements, ou des fonds investis, et les montants attendus) s'élèvent à 7,5 millions d'euros au 31 décembre 2008, dont 6,7 millions d'euros concernent le coût des services passés relatifs aux changements du calcul des droits à indemnités. Ces coûts des services passés sont amortis sur la durée de vie résiduelle des salariés en activité.

Charges comptabilisées au titre des régimes à prestations définies

(en millions d'euros)	2008	2007
Droits acquis par les salariés pendant l'exercice	0,4	0,5
Actualisation des droits acquis	0,4	0,4
Rendement attendu des fonds	- 0,2	- 0,2
Amortissement des écarts actuariels	0,0	0,1
Amortissement du coût des services passés - droits non acquis	0,1	
Coût des services passés - droits acquis		
Autres	- 0,3	- 1,6
TOTAL	0,6	- 0,8

Le Groupe participe à des régimes de sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'État. Les régimes de base sont considérés comme étant des régimes à cotisations définies.

Le montant des cotisations de retraite prises en charge sur l'exercice au titre des régimes à cotisations définies (à l'exclusion des régimes de base) s'élève à 4,8 millions d'euros au 31 décembre 2008 comme au 31 décembre 2007. Il comprend les cotisations versées aux caisses de prévoyance CRICA et ANEP.

16.2. Autres provisions non courantes

Au cours des exercices 2007 et 2008, les provisions non courantes figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Ouverture de l'exercice	Dotations	Utilisations	Variations de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an non courant	Clôture de l'exercice
01/01/2007 (*)						1,8
Autres avantages au personnel (**)	1,8	11,4				13,2
Risques financiers	0,0					0,0
Autres risques	11,4	0,6	- 8,2	- 0,1		3,7
Reclassement part à moins d'un an non courant	- 11,4				9,6	- 1,8
01/01/2008 (*)	1,8	12,1	- 8,2	- 0,1	9,6	15,2
Autres avantages au personnel (**)	13,2	3,3	- 0,8			15,7
Risques financiers	0,0					0,0
Autres risques	3,7	3,7	- 0,1			7,3
Reclassement part à moins d'un an non courant	- 1,8				- 0,3	- 2,0
31/12/2008	15,2	7,0	- 0,9	0,0	- 0,3	21,1

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.3. « Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession ».

(**) Essentiellement provisions relatives aux accords de cessation anticipée d'activité des travailleurs salariés (CATS) (détail en note 16.2.1. « Autres avantages au personnel »).

16.2.1. Autres avantages au personnel

Les provisions pour autres avantages au personnel concernent essentiellement les provisions relatives aux accords de cessation anticipée d'activité des travailleurs salariés (CATS), elles sont évaluées selon la valeur actualisée des prestations futures.

Les provisions ont été calculées selon les hypothèses actuarielles présentées ci-dessous :

	2008	2007
Taux d'actualisation	5,60 %	5,25 %
Taux d'inflation	2,00 %	1,90 %
Taux de revalorisation salaires	3 %	2 - 4,2 %

Le montant de cette provision au 31 décembre 2008 s'élève à 13,9 millions d'euros (dont 11,7 millions d'euros à plus d'un an).

16.2.2. Provisions pour autres risques

Les provisions pour autres risques, non directement liées au cycle d'exploitation, comprennent notamment des provisions au titre des litiges et arbitrages, elles s'élèvent à 7,3 millions d'euros au 31 décembre 2008.

À la connaissance de la société, il n'existe pas de fait ou litige exceptionnel susceptible d'affecter de manière substantielle l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière du Groupe. Les litiges en cours ont fait l'objet, le cas échéant, de provisions pour des montants que la société estime suffisants en l'état actuel des dossiers correspondants.

17. Informations relatives à l'endettement financier net

L'endettement financier net, tel que défini par le Groupe, s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2008			31/12/2007		
	Non courant	Courant*	Total	Non courant	Courant*	Total
Emprunts obligataires	- 2 240,7	- 374,7	- 2 615,4	- 2 529,1	- 421,3	- 2 950,3
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	- 1 098,5	- 12,0	- 1 110,4	- 859,9	- 10,7	- 870,7
Ligne de crédit		- 0,1	- 0,1			
DETTES FINANCIÈRES LONG TERME	- 3 339,1	- 386,8	- 3 726,0	- 3 389,0	- 432,0	- 3 821,0
Autres dettes financières courantes	0,0	- 0,1	- 0,1	0,0	- 0,3	- 0,3
Découverts bancaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
I - DETTES FINANCIÈRES BRUTES dont	- 3 339,1	- 386,9	- 3 726,0	- 3 389,0	- 432,3	- 3 821,3
- incidence des couvertures de juste valeur	19,2	6,5	25,7	- 2,3		- 2,3
- dettes financières brutes avant incidence de juste valeur	- 3 358,3	- 393,4	- 3 751,7	- 3 386,7	- 432,3	- 3 819,0
Actifs financiers de gestion de trésorerie courante non équivalent de trésorerie		9,4	9,4	24,3		24,3
Équivalent de trésorerie		388,3	388,3	448,5		448,5
Disponibilités		14,3	14,3	28,9		28,9
II - ACTIFS FINANCIERS	0,0	412,0	412,0	0,0	501,6	501,6
Instruments dérivés passifs	- 5,0	- 26,9	- 31,9	0,0	- 7,1	- 7,1
Instruments dérivés actifs	19,2	69,8	89,0	2,8	64,5	67,3
III - INSTRUMENTS DÉRIVÉS	14,2	42,9	57,1	2,8	57,4	60,2
ENDETTEMENT FINANCIER NET (I + II + III)	- 3 324,9	68,0	- 3 257,0	- 3 386,2	126,7	- 3 259,5

* Part courante incluant les intérêts courus non échus

Au 31 décembre 2008, le Groupe affiche un endettement financier net de 3,3 milliards d'euros (sans changement par rapport au 31 décembre 2007). La faible variation résulte de la mise en place d'un emprunt bancaire pour le financement des investissements et la couverture de l'échéance d'un emprunt obligataire.

Réconciliation de l'endettement financier net avec les postes du bilan :

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Emprunts obligataires (non courant)	- 2 240,7	- 2 529,1
Autres emprunts de dettes financières	- 1 098,5	- 859,9
Dettes financières courantes	- 386,9	- 432,3
Actifs financiers de gestion de trésorerie	9,4	24,3
Disponibilités et équivalent de trésorerie	402,6	477,4
Instruments dérivés actifs non courants	19,2	2,8
Instruments dérivés passifs non courants	- 5,0	0,0
Instruments dérivés actifs courants	69,8	64,5
Instruments dérivés passifs courants	- 26,9	- 7,1
ENDETTEMENT FINANCIER NET	- 3 257,0	- 3 259,5

17.1. Détail des dettes financières à long terme

Les dettes financières à long terme au 31 décembre 2008 ont les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2008						31/12/2007	
	Devise	Taux d'intérêt contractuel	Échéances	Nominal restant dû	Valeur au bilan	Dont ICNE (intérêts courus non échus)	Nominal restant dû	Valeur au bilan
Emprunts obligataires								
Émission obligataire 1997	EUR	5,900 %	novembre-08				350,6	354,3
Émission obligataire 1999	EUR	6,000 %	novembre-09	300,0	308,5	2,6	300,0	303,3
Émission obligataire 2001	EUR	5,875 %	octobre-16	300,0	319,9	4,1	300,0	307,5
Émission TAP 2001	EUR	5,875 %	octobre-16	200,0	210,4	2,7	200,0	211,1
Émission obligataire 2003	EUR	5,250 %	avril-18	600,0	648,0	21,2	600,0	650,1
Émission obligataire 2006	EUR	5,000 %	mai-21	750,0	763,5	22,8	750,0	762,9
Émission TAP 2006	EUR	5,000 %	mai-21	350,0	341,1	10,6	350,0	339,3
PEE avril 2001	EUR	7,500 %	avril-08				1,5	1,6
PEE avril 2002	EUR	7,500 %	avril-09	1,6	1,7	0,1	3,0	3,2
PEE novembre 2002	EUR	7,500 %	octobre-09	1,5	1,5	0,0	1,5	1,5
PEE avril 2003	EUR	7,500 %	avril-10	4,8	5,0	0,2	4,8	5,0
PEE octobre 2003	EUR	7,500 %	octobre-10	1,2	1,2	0,0	1,2	1,2
PEE avril 2004	EUR	7,500 %	avril-11	4,0	4,5	0,2	4,0	4,6
PEE avril 2005	EUR	7,500 %	avril-12	3,3	3,9	0,2	3,3	4,0
PEE avril 2006	EUR	7,500 %	avril-13	3,0	3,5	0,2	3,0	3,6
PEE avril 2007	EUR	7,500 %	avril-14	2,0	2,4	0,1	2,0	2,4
PEE avril 2008	EUR	7,500 %	avril-15	4,5	5,2	0,2		
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières								
BEI mars 2002	EUR	TAUX BEI	mars-27	75,0	75,1	0,2	75,0	75,2
BEI décembre 2002	EUR	EUR3M + 0,121 %	décembre-27	50,0	50,0	0,1	50,0	50,0
BEI mars 2003	EUR	5,080 %	mars-18	75,0	84,7	3,0	75,0	78,1
BEI décembre 2004	EUR	TAUX BEI	décembre-19	200,0	200,3	0,4	200,0	200,5
BEI décembre 2005	EUR	4,115 %	décembre-25	190,0	190,7	0,7	190,0	190,7
BEI décembre 2006	EUR	4,370 %	décembre-29	50,0	50,1	0,1	50,0	50,1
BEI juin 2007	EUR	4,380 %	juin-29	210,0	214,7	4,8	210,0	214,7
BEI novembre 2008	EUR	EUR3M + 0,324 %	novembre-28	250,0	234,6	1,5		
Ligne de crédit	EUR	EUR3M + 0,20 %	octobre-11		0,1	0,1		
Autres	EUR		janvier-14	7,0	5,4		8,3	6,1
DETTES FINANCIÈRES LONG TERME				3 632,9	3 726,0	76,1	3 733,2	3 821,0

Les dettes financières long terme du Groupe ont diminué de 100 millions d'euros au cours de l'exercice 2008.

Cette variation provient du tirage de 250 millions d'un emprunt auprès de la BEI à échéance 2028 avec une marge de 32,4 bp et du remboursement de 350 millions de l'emprunt obligataire de novembre 1997.

17.2. Autres dettes financières courantes

Les autres dettes financières courantes portent sur les filiales étrangères et s'évaluent à 0,1 million d'euros (contre 0,3 million d'euros au 31 décembre 2007).

17.3. Ressources et liquidités

Le Groupe a pour politique de maintenir à sa disposition suffisamment de trésorerie à tout moment pour faire face à ses engagements existants et futurs et d'allonger la durée moyenne de sa dette.

Cela est rendu possible grâce au montant total disponible provenant de la trésorerie nette gérée du Groupe (412 millions d'euros au 31 décembre 2008), supporté en outre par un montant de ligne de crédit bancaire confirmée non consommée (1 020 millions d'euros au 31 décembre 2008).

De plus, Cofiroute dispose d'un programme de billets de trésorerie de 450 millions d'euros, noté A-2 par Standard & Poor's. Ce programme n'était pas utilisé en fin d'année 2008.

En outre, au 31 décembre 2008, le Groupe dispose d'une notation financière Standard & Pooors :

→ à long terme : BBB+ perspective stable

→ à court terme : A2.

17.3.1. Échéancier des dettes et des flux d'intérêt associés

Au 31 décembre 2008, la maturité moyenne de la dette du Groupe est de 10 ans (contre 9,9 ans au 31 décembre 2007).

Par échéance, la maturité des dettes financières du Groupe, en valeur de remboursement, et des flux d'intérêt associés, évalués sur la base de la cristallisation des taux d'intérêt au 31 décembre 2008, s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Valeur au bilan	31/12/2008				
		Flux de capital et d'intérêts	< 1 an	> 1 an < 2 ans	> 2 ans < 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires						
Capital	- 2 615,4	- 2 525,9	- 303,1	- 6,0	- 10,3	- 2 206,5
Flux d'intérêts		- 1 290,4	- 135,8	- 117,6	- 350,6	- 686,5
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières						
Capital	- 1 105,0	- 1 100,0			- 55,7	- 1 044,3
Flux d'intérêts		- 545,6	- 41,0	- 41,0	- 122,6	- 340,9
Autres dettes financières courantes						
Capital	- 5,6	- 7,0	- 1,3	- 1,3	- 3,8	- 0,6
SOUS-TOTAL : DETTES FINANCIÈRES À LONG TERME		- 5 468,9	- 481,2	- 165,9	- 543,0	- 4 278,8
Autres dettes financières courantes	- 0,1		0,0	0,0	0,0	0,0
I - DETTES FINANCIÈRES	- 3 726,0	- 5 468,9	- 481,2	- 165,9	- 543,0	- 4 278,8
Actifs financiers de gestion de trésorerie	9,4					
Équivalent de trésorerie	388,3					
Disponibilités	14,3					
II - ACTIFS FINANCIERS	412,0					
Instruments dérivés passifs	- 31,9					
Instruments dérivés actifs	89,0					
III - INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	57,1	- 78,8	- 13,0	- 7,0	- 22,1	- 36,8
ENDETTEMENT FINANCIER NET (I + II + III)	- 3 257,0	- 5 547,7	- 494,2	- 172,9	- 565,1	- 4 315,5

17.3.2. Trésorerie nette gérée

La trésorerie nette gérée incluant les actifs financiers de gestion de trésorerie s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	388,3	448,5
<i>Valeurs mobilières de placements (OPCVM)</i>	257,6	147,5
<i>Titres de créances négociables ayant une maturité inférieure à 3 mois à l'origine</i>	130,7	301,0
DISPONIBILITÉS	14,3	28,9
DÉCOUVERTS BANCAIRES	0,0	0,0
TRÉSORERIE NETTE	402,6	477,4
ACTIFS FINANCIERS DE GESTION DE TRÉSORERIE	9,4	24,3
<i>Valeurs mobilières de placements (OPCVM)</i>	9,4	24,3
<i>Titres de créances négociables ayant une maturité inférieure à 3 mois à l'origine</i>	0,0	0,0
<i>Titres de créances négociables ayant une maturité supérieure à 3 mois à l'origine</i>	0,0	0,0
BILLETS DE TRÉSORERIE ÉMIS	0,0	0,0
TRÉSORERIE NETTE GÉRÉE	412,0	501,6

Les excédents de trésorerie sont gérés avec un objectif de rentabilité voisin de celui du marché monétaire, en évitant une prise de risque en capital et en conservant un niveau de volatilité faible au travers d'un système de contrôle des performances et des risques. Les supports d'investissements utilisés par le Groupe sont principalement des OPCVM ainsi que des titres de créances négociables (certificats de dépôts bancaires ayant une maturité inférieure à 3 mois notamment) et assimilés. Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur (cf. note 3.18. « Actifs financiers de gestion de trésorerie, disponibilités et équivalents de trésorerie »).

Ces différents actifs financiers (« Actifs financiers de gestion de trésorerie courante » et « Équivalents de trésorerie ») sont gérés avec une prise de risque limitée sur le capital et font l'objet d'un suivi au travers d'un système de contrôle des performances et des risques.

Les actifs financiers de gestion de trésorerie courante et les équivalents de trésorerie correspondent pour l'essentiel au placement des excédents nets de trésorerie du Groupe. Au 31 décembre 2008, l'encours géré représentait 412,0 millions d'euros.

17.3.3. Lignes de crédit non utilisées

Le Groupe dispose au 31 décembre 2008 d'un crédit bancaire confirmé non utilisé de 1 020 millions d'euros à échéance 2011.

Le profil de maturité des lignes de crédit Cofiroute, au 31 décembre 2008, est le suivant :

(en millions d'euros)	Utilisations	Autorisations	Échéances		
			< 1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 7 ans
Crédit syndiqué	0	0			
Ligne crédit revolving	0	1 020		1 020	
Prêt à terme	0	0			0
TOTAL	0	1 020	0	1 020	0

17.3.4. Covenants financiers

Les contrats de financement du Groupe (emprunts obligataires, bancaires et ligne de crédit) ne comportent pas de covenants financiers.

Par ailleurs, certains contrats de financement prévoient qu'un changement de contrôle de l'emprunteur peut constituer un cas de remboursement anticipé obligatoire ou d'exigibilité anticipée.

18. Informations relatives à la gestion des risques financiers

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe aux risques financiers, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques.

Compte tenu du niveau élevé de son endettement financier net et de l'importance du résultat financier associé, le Groupe a instauré un cadre de gestion et de contrôle des différents risques financiers auxquels il est exposé, et principalement du risque de taux d'intérêt.

La gestion et la limitation de ces risques financiers sont généralement prises en charge par la Direction financière du Groupe, conformément aux politiques de gestion validées par le Comité des Comptes et aux lignes directrices des Comités de Trésorerie et Financement. La responsabilité du recensement, de l'évaluation et de la couverture des risques financiers appartient aux Comités de Trésorerie.

Par ailleurs, le Groupe utilise le système d'information de sa société mère VINCI.

Afin de gérer ses expositions aux risques de marchés, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés qui sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

À la date d'arrêt, la juste valeur des produits dérivés se répartit de la façon suivante :

31/12/2008						
(en millions d'euros)	Réf.	Actif non courant	Actif (1) courant	Passif non courant	Passif (1) courant	Net
Dérivés de taux : couverture de juste valeur	18.1.2.	19,1	5,8			24,9
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie	18.1.3.	0,1		- 5,0		- 4,9
Dérivés de taux : non qualifiés de couverture	18.1.4.		64,0		- 26,9	37,1
DÉRIVÉS DE TAUX		19,2	69,8	- 5,0	- 26,9	57,1

(1) La partie courante inclut les intérêts courus non échus qui s'élèvent à 5,6 millions d'euros au 31 décembre 2008.

31/12/2007						
(en millions d'euros)		Actif non courant	Actif (1) courant	Passif non courant	Passif (1) courant	Net
Dérivés de taux : couverture de juste valeur		2,0	2,8			4,8
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie		0,8				0,8
Dérivés de taux : non qualifiés de couverture			61,6		- 7,1	54,6
DÉRIVÉS DE TAUX		2,8	64,5	0,0	- 7,1	60,2

(1) La partie courante inclut les intérêts courus non échus qui s'élèvent à 19,8 millions d'euros au 31 décembre 2007.

18.1. Risque de taux d'intérêt

L'endettement net consolidé du Groupe est libellé à 100 % en euros.

La gestion du risque de taux d'intérêt s'opère selon deux horizons de gestion : un horizon long terme visant à sécuriser et optimiser l'équilibre économique de la concession et un horizon court terme dont l'objectif est d'optimiser le coût moyen de la dette en fonction du contexte des marchés financiers dans le cadre des budgets.

Sur l'horizon de gestion long terme, l'objectif est de maintenir dans le temps une répartition taux fixe, taux variable évolutive en fonction du niveau d'endettement.

Pour ce faire, elle utilise des produits dérivés optionnels ou d'échanges de taux d'intérêts (swaps) dont les dates de départ peuvent être décalées dans le temps. Ces instruments de couverture ont au maximum les mêmes montants nominaux ainsi que les mêmes dates d'échéances que l'élément couvert. Ces produits dérivés sont qualifiés ou non comptablement de couverture (notion de couverture économique).

Le tableau ci-dessous présente la répartition en montant nominal de remboursement de la dette à long terme entre taux fixe et taux variable, avant et après prise en compte des produits dérivés associés, qualifiés ou non d'instruments de couverture :

(en millions d'euros)	31/12/2008			31/12/2007		
	Encours	Quote-part	Taux	Encours	Quote-part	Taux
Taux fixe	3 066,1	85 %	5,29 %	3 417,1	91 %	5,31 %
Taux variable	558,2	15 %	3,53 %	325,0	9 %	5,09 %
Incidence des couvertures de juste valeur et ICNE sur dette (1)	101,7			79,2		
TOTAL AVANT COUVERTURE	3 726,0	100 %	5,02 %	3 821,3	100 %	5,29 %
Taux fixe	2 773,9	77 %	4,96 %	2 892,3	77 %	5,05 %
Taux variable cappé	524,6	14 %	3,54 %	750,4	20 %	4,73 %
Taux variable	325,8	9 %	3,80 %	99,4	3 %	5,69 %
Incidence des couvertures de juste valeur et ICNE sur dette (1)	101,7			79,2		
TOTAL APRÈS COUVERTURE	3 726,0	100 %	4,65 %	3 821,3	100 %	5,02 %

(1) ICNE : Intérêts Courus Non Échus.

18.1.1. Sensibilité au risque de taux

Le Groupe est soumis à un risque de variation de taux d'intérêts sur le résultat provenant :

- des flux de trésorerie relatifs aux instruments financiers (non dérivés et dérivés) à taux variable,
- des instruments financiers à taux fixe comptabilisés en juste valeur au bilan par le biais du résultat,
- des instruments dérivés non qualifiés de couverture. Ces opérations sont principalement composées d'opérations optionnelles nettes acheteuses ayant une maturité inférieure à 5 ans dont la perte maximum sur la durée de vie de l'opération est égale à la prime payée.

En revanche, la variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie n'impacte pas directement le compte de résultat mais impacte les capitaux propres.

Analyse de la sensibilité des flux de trésorerie pour les instruments de taux

L'analyse de sensibilité sur les flux de trésorerie pour les instruments à taux variable a été déterminée en tenant compte de l'ensemble des flux variables des instruments non dérivés et des instruments dérivés. L'analyse est préparée en supposant que le montant de dettes financières et de dérivés au 31 décembre 2008 reste constant sur toute une année.

Une variation de 50 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture n'aurait pas d'impact significatif sur les capitaux propres et le résultat. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables sont supposées rester constantes.

18.1.2. Produits dérivés qualifiés de couverture de juste valeur

À la date de clôture, les instruments qualifiés de couverture de juste valeur ont les caractéristiques suivantes :

		31/12/2008						
(en millions d'euros)	< 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur actif	Juste valeur passif	
Swap de taux intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable	300			225	525	27,6		
Options de taux (Cap, Floor, Collar)					0			
DÉRIVÉS DE TAUX : COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	300	0	0	225	525	27,6	0	

		31/12/2007						
(en millions d'euros)	< 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur actif	Juste valeur passif	
Swap de taux intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable		300		225	525	4,8		
Options de taux (Cap, Floor, Collar)					0			
DÉRIVÉS DE TAUX : COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	0	300	0	225	525	4,8	0	

Ces opérations couvrent principalement les émissions obligataires à taux fixe du Groupe.

18.1.3. Produits dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie

À la date de clôture, les instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie ont les caractéristiques suivantes :

		31/12/2008						
(en millions d'euros)	< 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur actif	Juste valeur passif	
Swap de taux intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable			250		250		- 4,8	
Options de taux (Cap, Floor, Collar)		200			200	0,1		
DÉRIVÉS DE TAUX : COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	0	200	250	0	450	0,1	- 4,8	

		31/12/2007						
(en millions d'euros)	< 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur actif	Juste valeur passif	
Swap de taux intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable					0			
Options de taux (Cap, Floor, Collar)			200		200	0,8		
DÉRIVÉS DE TAUX : COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	0	0	200	0	200	0,8	0	

Le Groupe a mis en place des caps dont l'objectif est de fixer les coupons des dettes à taux variables. Les flux contractuels des caps sont payés de façon symétrique aux flux d'intérêt des emprunts couverts. En l'absence de valeur intrinsèque, la variation de valeur est en totalité reconnue en résultat.

Le tableau suivant indique les périodes au cours desquelles le Groupe s'attend à ce que les montants inscrits en capitaux propres au 31 décembre 2008 au titre des produits dérivés en vie ou dénoués, qualifiés de couverture de flux de trésorerie impacteront le résultat :

(en millions d'euros)	Montant inscrit en capitaux propres	Montant repris au compte de résultat			
		< 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	> 5 ans
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie certains	3,4	0,3	0,2	0,7	2,2
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie hautement probables	- 4,9	- 1,2	- 1,3	- 2,4	0,0
TOTAL DÉRIVÉS DE TAUX QUALIFIÉS COMPTABLEMENT DE COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE	- 1,5	- 0,9	- 1,1	- 1,7	2,2

18.1.4 Produits dérivés non qualifiés de couverture

Ces opérations présentent les caractéristiques suivantes au 31 décembre 2008 :

(en millions d'euros)	31/12/2008						
	< 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur actif	Juste valeur passif
Swap de taux intérêt				1 200	1 200	60,7	- 26,7
Options de taux (Cap, Floor, Collar)		325			325	0,2	
DÉRIVÉS DE TAUX NON QUALIFIÉS COMPTABLEMENT DE COUVERTURE	0	325	0	1 200	1 525	60,9	- 26,7

(en millions d'euros)	31/12/2007						
	< 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur actif	Juste valeur passif
Swap de taux intérêt				1 200	1 200	48,1	
Options de taux (Cap, Floor, Collar)		225	325		550	6,4	
DÉRIVÉS DE TAUX NON QUALIFIÉS COMPTABLEMENT DE COUVERTURE	0	225	325	1 200	1 750	54,5	0,0

Les opérations non qualifiées de couverture sont principalement des options d'échéances courtes. Elles permettent d'ajuster le niveau de couverture en fonction du contexte de marché. Par ailleurs, les opérations sur swap correspondent principalement à un portefeuille de swap miroirs (suite à des opérations de retournement) ne générant pas de risque de variation de juste valeur.

18.2. Risque de change

Le Groupe n'est exposé au risque de change qu'au travers de ses filiales, ce risque est très marginal.

18.3. Risque de crédit et de contrepartie

Le Groupe est exposé à des risques de crédit liés au risque de défaillance de ses clients ; et au risque de contrepartie essentiellement pour ce qui concerne les disponibilités, les titres de créances négociables, les valeurs mobilières de placement, les créances financières et les produits dérivés.

Les montants notionnels et les valeurs de marché sont présentés en note 17.3.

Par ailleurs, le Groupe dispose de procédures destinées à encadrer le risque de crédit en limitant la concentration et le risque de contrepartie.

Dérivés et placements

Au-delà des procédures existantes sur le risque de contrepartie, le Groupe a mis en place des instructions limitant le nombre de contreparties et d'OPCVM. Ce système affecte des lignes de risque maximum par contrepartie définies en fonction de leurs notations de crédit telles que publiées par Standard & Poor's, Moody's et Fitch IBCA. Ces limites sont régulièrement suivies et mises à jour par le Groupe lors de Comités de Trésorerie sur la base d'un reporting mensuel au niveau consolidé.

Clients

Concernant le risque sur les créances clients, le Groupe a mis en place des procédures afin de limiter ce risque. De plus, il n'existe pas de concentration de crédit auprès de client représentant plus de 0,5 % du CA (CA supérieur à 5 millions d'euros). Le Groupe considère que ce risque est minime.

19. Autres informations sur les instruments financiers

Valeur comptable et juste valeur par catégorie comptable

Le tableau suivant indique la juste valeur des actifs et passifs financiers, ainsi que leur valeur comptable au bilan par catégorie comptable définie par la norme IAS 39 :

(en millions d'euros)	31/12/2008									
	Catégories comptable						JV			
	Dérivés évalués à la JV par P/L (trading)	Dérivés qualifiés de couverture	Dérivés évalués à la JV par P/L (option JV)	Actifs disponibles à la vente	Passifs au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Modèle interne avec paramètres observables	Valeur au bilan	Juste valeur de la classe	
Titres de participation non cotés				0,4		0,4		0,4	0,4	
I - ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	0,0	0,0	0,0	0,4	0,0	0,4	0,0	0,4	0,4	
Dérivés de taux : couverture de juste valeur		27,6				27,6		27,6	27,6	
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie		0,1				0,1		0,1	0,1	
Dérivés de taux : non qualifiés de couverture	60,9					60,9		60,9	60,9	
II - INSTRUMENTS DÉRIVÉS ACTIFS	60,9	27,7	0,0	0,0	0,0	88,6	0,0	88,6	88,6	
III - CRÉANCES CLIENTS						0,0				
Actifs financiers de gestion de trésorerie courante non équivalent de trésorerie			9,4			9,4	9,4		9,4	
Équivalent de trésorerie			388,3			388,3	257,6	130,7	388,3	
Disponibilités			14,3			14,3		14,3	14,3	
IV - ACTIFS FINANCIERS COURANTS	0,0	0,0	412,0	0,0	0,0	412,0	267,0	145,0	412,0	
TOTAL ACTIF	60,9	27,7	412,0	0,4	0,0	501,0	267,0	234,0	501,0	
Emprunts obligataires, participatifs et TSDI					- 2 615,4	- 2 615,4	- 2 512,8	- 28,9	- 2 541,8	
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières					- 1 110,5	- 1 110,5		- 1 105,8	- 1 105,8	
V - DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES	0,0	0,0	0,0	0,0	- 3 726,0	- 3 726,0	- 2 512,8	- 1 134,7	- 3 647,5	
VI - INSTRUMENTS DÉRIVÉS PASSIFS	- 26,7	- 4,8				- 31,5				
VII - DETTES FOURNISSEURS						0,0				
Autres dettes financières courantes					- 0,1	- 0,1		0,0	0,0	
VIII - PASSIFS FINANCIERS COURANTS	0,0	0,0	0,0	0,0	- 0,1	- 0,1	0,0	0,0	0,0	
TOTAL PASSIF	- 26,7	- 4,8	0,0	0,0	- 3 726,0	- 3 757,6	- 2 512	- 1 134,7	- 3 647,5	
VALEUR COMPTABLE DES CATÉGORIES	34,2	22,9	412,0	0,4	- 3 726,0	- 3 256,6	- 2 245,8	- 900,7	- 3 146,6	

La juste valeur est déterminée :

→ en fonction de prix cotés sur un marché actif. Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus prioritairement pour la détermination de la valeur de marché. Les valeurs mobilières de placement et certains emprunts obligataires cotés sont valorisés ainsi,

→ à partir de techniques de valorisation interne faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbe de taux...). Le calcul de la majorité des instruments financiers dérivés (swaps, caps, floors...) négociés sur des marchés est opéré sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers. Les valorisations d'instruments dérivés calculées en interne font l'objet, à chaque arrêté, de contrôles de cohérence avec les valorisations transmises par les contreparties.

20. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes

20.1. Variation du besoin en fonds de roulement

(en millions d'euros)	Variations 2008 /2007			31/12/2007 (*)
	31/12/2008	Liées à l'activité	Créances / dettes sur immobilisations	
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	1,4	0,1		1,3
Clients et autres créances d'exploitation	77,6	- 17,7		95,3
Autres actifs courants	12,6	0,9		11,7
STOCKS ET CRÉANCES D'EXPLOITATION (I)	91,6	- 16,8		108,3
Dettes fournisseurs	- 115,9	- 11,6	- 27,5	- 76,8
Autres passifs courants	- 90,6	- 28,8		- 61,8
FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES D'EXPLOITATION (II)	- 206,5	- 40,5	- 27,5	- 138,9
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (avant provisions courantes) (I + II)	- 115,0	- 57,2	- 27,5	- 30,6
PROVISIONS COURANTES	- 171,1	4,8		- 175,9
<i>dont la part à moins d'un an des provisions non courantes</i>	<i>0,8</i>	<i>- 0,1</i>		<i>- 0,7</i>
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (après provisions courantes)	- 286,0	- 52,4		- 206,5

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.3. « Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession ».

Le BFR avant provisions courantes ressort à - 115,0 millions d'euros, en progression par rapport à 2007 (- 30,6 millions d'euros). La ventilation par échéance des postes composant le besoin en fonds de roulement s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2008	Échéances		
		< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	1,4	1,4		
Clients et autres créances d'exploitation	77,6	75,9	1,7	
Autres actifs courants	12,6	12,6		
STOCKS ET CRÉANCES D'EXPLOITATION (I)	91,6	89,8	1,7	
Dettes fournisseurs	- 115,9	- 115,9		
Autres passifs courants	- 90,6	- 84,1	- 6,6	
FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES D'EXPLOITATION (II)	- 206,5	- 200,0	- 6,6	
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (avant provisions courantes) (I + II)	- 115,0	- 110,2	- 4,8	

Les créances clients dont le retard de paiement est compris entre 6 et 12 mois s'élèvent à 0,3 million d'euros, celles dont le retard de paiement est supérieur à un an s'élèvent à 1,7 million d'euros.

20.2. Analyse des provisions courantes

Au cours des exercices 2007 et 2008, les provisions courantes figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Utilisations	Reprises	Variation de la part à moins d'un an non courant	Écart de conversion	Clôture
01/01/2007 (*)							
Remises en état	0,0	2,3					2,3
Litiges	0,0					0,0	0,0
Maintien en l'état de l'actif incorporel concédé	171,4	30,0	- 22,7	- 5,8			172,9
Autres risques courants	0,1			- 0,1			0,0
Reclassement part à moins d'un an non courant	11,4				- 10,7		0,7
01/01/2008 (*)	182,8	32,3	- 22,7	- 5,9	- 10,7	0,0	175,9
Remises en état	2,3		- 0,5				1,9
Litiges	0,0						0,0
Maintien en l'état de l'actif incorporel concédé	172,9	3,7		- 8,2			168,4
Autres risques courants	0,0						0,0
Reclassement part à moins d'un an non courant	0,7				0,1		0,8
31/12/2008	175,9	3,7	0,5	- 8,2	0,1	0,0	171,1

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.3. « Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession ».

Les provisions courantes, rattachées directement au cycle d'exploitation, s'élèvent au 31 décembre 2008 à 171,1 millions d'euros (y compris la part à moins d'un an des provisions non courantes) contre 175,9 millions d'euros au 31 décembre 2007. Elles concernent majoritairement des provisions afférentes aux contrats de construction et les provisions pour obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés.

Les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés concernent principalement les dépenses effectuées pour la réparation des chaussées (tapis de surface, restructuration des voies lentes...), des ouvrages d'art et des ouvrages hydrauliques. Ces provisions représentent 168,4 millions d'euros au 31 décembre 2008, contre 172,9 millions d'euros au 31 décembre 2007.

21. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent :

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction,
- les opérations avec le Groupe VINCI, avec le Groupe Colas et autres parties liées (essentiellement des sociétés pour lesquelles le Groupe détient une participation).

21.1. Rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction

Les conditions de rémunération des mandataires sociaux du Groupe sont arrêtées par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations.

L'ensemble des rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et au Comité Exécutif du Groupe, comptabilisé en charges sur l'exercice 2008 et 2007, s'établit comme suit :

Membres des organes d'administration et Comité Exécutif		
(en millions d'euros)	2008	2007
Rémunérations	1,9	1,8
Charges sociales patronales	1,0	0,8
Indemnités de fin de contrat	0,0	0,2
Paiements en actions (*)	1,1	0,7
TOTAL CHARGES COMPTABILISÉES	4,1	3,4

(*) Le montant figurant dans cette rubrique est déterminé conformément à la norme IFRS 2 « Paiements en actions » et selon les modalités décrites en note 15 « Paiements en actions ».

Cofiroute n'attribue pas aux membres du Comité Exécutif de régime de retraite complémentaire. Ils bénéficient du régime décrit en note 16.1. « Provisions pour retraite ».

21.2. Transactions avec le Groupe VINCI

Les transactions intervenues au cours des années 2008 et 2007 entre le Groupe et le Groupe VINCI s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2008	2007
Immobilisations en cours du domaine concédé	3,7	11,3
Charges de construction	265,2	363,0
Créances clients	0,9	1,6
Distribution de dividendes	152,4	159,4
Fournisseurs d'exploitation	34,7	26,9
Chiffre d'affaires et autres produits annexes	0,3	2,5
Fournisseurs sous-traitants - avances	2,5	27,4
Autres charges externes	- 23,0	17,3

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.3. « Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession ».

21.3. Transactions avec le Groupe Colas

Les transactions intervenues au cours des années 2008 et 2007 entre le Groupe et le Groupe Colas s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2008	2007
Immobilisations en service du domaine concédé		0,1
Charges de construction	5,7	1,2
Créances clients		
Distribution de dividendes	30,4	31,9
Fournisseurs d'exploitation	0,8	1,7
Chiffre d'affaires et autres produits annexes		
Fournisseurs sous-traitants - avances		
Autres charges externes	15,1	6,7

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.3. « Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession ».

21.4. Autres parties liées

Les informations relatives aux sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence figurent en note 12.

22. Obligations contractuelles et autres engagements donnés et reçus

Les engagements donnés et reçus par le Groupe au titre des contrats de concession et des éléments non reconnus au bilan au titre des engagements de retraite figurent respectivement :

- en note 10.2. au titre des contrats de concession,
- en note 16.1. au titre des éléments non reconnus sur engagements de retraite.

23. Effectifs et droit à la formation

L'effectif au 31 décembre se décompose comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007
Ingénieurs et cadres	255	230
Employés et ouvriers	1 766	1 768
TOTAL	2 021	1 998

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (« DIF ») sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision, sauf situation exceptionnelle. Le nombre d'heures de formation acquises au titre du DIF par les salariés du Groupe s'élève à 106 034 heures au 31 décembre 2008.

D. Événements postérieurs à la clôture

En application du contrat de concession et du contrat de plan 2004-2008 signé entre l'État et Cofiroute, les tarifs en vigueur sur le réseau autoroutier de Cofiroute ont augmenté le 1^{er} février 2009. Cette augmentation est en moyenne de 2,7 % pour les classes 1, 2 et 5, et de 5,4 % pour les classes 3 et 4. Cette augmentation prend en compte l'évolution de l'indice des prix à la consommation hors tabac.

Rapport des Commissaires aux Comptes

sur les comptes consolidés

Compagnie financière et industrielle des autoroutes - Cofiroute - Société anonyme
Siège social : 6 à 10, rue Troyon, 92316 Sèvres cedex - Capital social : 158 282 124 €

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur le contrôle des comptes consolidés de la société Cofiroute, tels qu'ils sont joints au présent rapport, la justification de nos appréciations et la vérification spécifique prévue par la loi. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes A.1.2. et A.1.3. de l'annexe aux comptes consolidés qui exposent deux changements de méthode comptable relatifs à l'application par anticipation de l'amendement de l'IAS 20 portant sur le traitement des emprunts à taux bonifiés et d'IFRIC 12 sur le traitement des contrats de concession.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

→ Comme indiqué dans la note A.3.1., le Groupe Cofiroute a recours à des estimations établies en fonction des informations disponibles lors de l'arrêt de ses comptes consolidés, dans un contexte de crise économique et financière dont l'ampleur et la durée au-delà du 31 décembre 2008 ne peuvent être anticipées avec précision.

→ Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note A.1.2. de l'annexe aux comptes consolidés expose le changement de méthode comptable intervenu au cours de l'exercice relatif au traitement des emprunts à taux bonifiés. Conformément aux dispositions de l'amendement de la norme IAS 20, ce changement de méthode a été appliqué de manière prospective aux emprunts à taux bonifiés émis au cours de l'exercice 2008. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné l'information donnée à ce titre dans la note A.1.2. de l'annexe aux comptes consolidés.

→ Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note A.1.3. de l'annexe aux comptes consolidés expose le changement de méthode comptable intervenu au cours de l'exercice relatif au traitement des contrats de concession. Conformément à la norme IAS 8, l'information comparative relative à l'exercice 2007, présentée dans les comptes consolidés, a été retraitée pour prendre en considération de manière rétrospective l'application de ce changement de méthode. En conséquence, l'information comparative diffère des comptes consolidés publiés au titre de l'exercice 2007. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné le correct retraitement des comptes de l'exercice 2007 et l'information donnée à ce titre dans la note A.1.3. de l'annexe aux comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 5 mars 2009
Les Commissaires aux Comptes

Salustro Reydel, Membre de KPMG International

Deloitte & Associés

Benoît Lebrun

Michel Berthet

Thierry Benoit

Comptes annuels

Bilan actif

(en euros)	31 décembre 2008			31 décembre 2007
	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	76 072	0	76 072	76 072
Terrains	981 516		981 516	1 207 325
Agencements - Installations	9 532 190	9 149 824	382 366	1 008 665
Autres immobilisations corporelles	21 413 976	18 562 179	2 851 797	3 088 849
IMMOBILISATIONS DU DOMAINE PROPRE	31 927 682	27 712 003	4 215 679	5 304 839
Biens non renouvelables en service	5 230 206 644	1 782 280 426	3 447 926 218	3 079 664 156
Biens renouvelables en service	581 031 677	363 425 580	217 606 097	204 242 215
Biens non renouvelables en cours	1 633 284 036		1 633 284 036	1 797 649 163
Biens renouvelables en cours	286 058 343		286 058 343	224 572 719
IMMOBILISATIONS MISES EN CONCESSION	7 730 580 700	2 145 706 006	5 584 874 694	5 306 128 253
Participation & créances rattachées	49 139 797	47 005 000	2 134 797	2 116 281
Dépôts et cautionnements	59 764		59 764	50 014
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	49 199 561	47 005 000	2 194 561	2 166 295
STOCKS DE MATIÈRES	1 359 104	0	1 359 104	1 297 790
Clients	62 834 571	1 757 895	61 076 676	50 791 026
Personnel	103 339		103 339	76 581
État	26 380 730		26 380 730	9 506 669
Avances et acomptes versés sur travaux	1 637 773		1 637 773	27 127 893
Autres créances	7 542 886		7 542 886	7 004 867
CRÉANCES	98 499 299	1 757 895	96 741 404	94 507 036
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	38 854 266		38 854 266	41 749 064
COMPTES FINANCIERS	407 990 680		407 990 680	489 304 718
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF	0		0	0
TOTAL	8 358 487 364	2 222 180 904	6 136 306 460	5 940 534 067

Bilan passif

(en euros)	31 décembre 2008	31 décembre 2007
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	158 282 124	158 282 124
Réserve légale	15 828 212	15 828 212
Autres réserves	4 209 755	4 209 755
Report à nouveau	1 391 103 934	1 231 641 087
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	231 546 163	347 777 990
ACOMPTÉ SUR DIVIDENDES	- 152 803 107	- 158 282 124
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	94 238 243	90 610 666
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	29 991 303	28 777 396
	1 772 396 627	1 718 845 106
PROVISIONS POUR PERTES ET CHARGES	228 611 552	71 737 356
Autres emprunts	3 696 004 464	3 781 614 563
Créances État & collectivités locales	7 001 221	8 274 170
DETTES FINANCIÈRES	3 703 005 685	3 789 888 733
Fournisseurs	115 843 973	76 569 748
Clients - dépôts de garantie	6 542 758	5 922 319
Personnel	15 519 047	17 904 044
Dettes fiscales et sociales	235 457 278	196 401 648
Autres dettes	8 218 904	5 440 202
DETTES	381 581 960	302 237 961
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	50 710 636	57 824 911
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF	0	0
TOTAL	6 136 306 460	5 940 534 067

Compte de résultat

(en euros)	2008	2007
Produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires		
Recettes de péage	1 055 152 134	1 018 253 831
Recettes accessoires	16 103 980	14 071 306
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	1 071 256 114	1 032 325 137
Reprise de provisions	37 061 731	22 888 227
Produit divers	3 639 288	4 558 597
TOTAL I	1 111 957 133	1 059 771 961
Charges d'exploitation		
Achats de matières consommables	9 153 246	8 222 073
Services extérieurs liés à l'investissement	35 483 440	33 149 198
Grosses réparations	34 555 906	31 023 521
Services extérieurs liés à l'exploitation	25 831 408	22 627 299
Transfert produits sur sinistres	- 6 540 650	- 5 103 351
Impôts et taxes	117 946 240	115 312 058
Charges de personnel	93 671 637	90 526 407
Participation	2 388 599	5 790 937
Autres charges de gestion courante	309 432	542 333
Amortissements du domaine propre	2 065 321	2 379 801
Amortissements des biens renouvelables	32 490 018	31 651 361
Amortissements de caducité	160 393 164	119 617 993
Provisions pour charges d'exploitation	190 126 486	44 128 955
TOTAL II	697 874 247	499 868 585
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	414 082 886	559 903 376
Produits financiers		
Intérêts intercalaires	91 893 594	109 227 621
Autres produits financiers	46 095 081	43 457 515
TOTAL III	137 988 675	152 685 136
Charges financières		
Frais financiers	199 299 282	193 938 038
Autres charges financières	250 204	238 339
TOTAL IV	199 549 486	194 176 377
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	- 61 560 811	- 41 491 241
3. RÉSULTAT COURANT (1 + 2)	352 522 075	518 412 135
Produits exceptionnels V	6 352 080	19 565 830
Charges exceptionnelles VI	11 520 551	13 421 471
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-5 168 471	6 144 359
Impôts sur les bénéfices, impôts différés et contributions VII	115 807 441	176 778 504
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 256 297 888	1 232 022 927
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII)	1 024 751 725	884 244 937
BÉNÉFICE	231 546 163	347 777 990

Tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	2008	2007
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	489	497
Opérations liées à l'activité		
Capacité d'autofinancement	493	407
Variation du besoin en fonds de roulement	86	70
A. FLUX PROVENANT DE L'ACTIVITÉ	579	477
Opérations d'investissement		
Immobilisations	- 381	- 559
Subventions d'investissement	4	11
Cessions d'immobilisations	0	0
B. FLUX PROVENANT DE L'INVESTISSEMENT	- 377	- 548
Opérations de financement		
Dividendes	- 183	- 191
Emprunts et avances	255	562
Remboursements d'emprunts et avances	- 355	- 308
C. FLUX PROVENANT DU FINANCEMENT	- 283	63
VARIATION DE TRÉSORERIE (A + B + C)	- 81	- 8
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	408	489

Annexe aux comptes annuels

Au 31 décembre 2008

1. Faits marquants

1.1. Ouvertures de nouveaux tronçons

Cofiroute a ouvert, le 24 avril 2008, le contournement Nord d'Angers (CNA), d'une longueur de 18 km dont 1,7 km en tranchée couverte.

Au 31 décembre 2008, la longueur totale du réseau exploité est de 1 100 km.

1.2. Avenant au contrat de concession du réseau interurbain

Un 13^e avenant au contrat de concession interurbain, signé avec l'État et approuvé le 2 juillet 2008, accorde à Cofiroute une augmentation additionnelle des tarifs en 2009 et 2010, en contrepartie de l'intégration à la concession de voies de desserte pour le contournement Nord d'Angers et d'une modération des tarifs applicables à cette section.

1.3. Opérations de financement

Un nouvel emprunt obligataire a été réalisé, dans le cadre de l'épargne salariale, le 30 avril 2008, pour 4,5 millions d'euros à échéance 2015.

Par ailleurs, le 3 juin 2008, un contrat de financement complémentaire pour l'A86 a été signé avec la BEI pour un montant de 250 millions d'euros. Cet emprunt a fait l'objet de versement de fonds au 17 novembre 2008.

2. Règles et méthodes d'évaluation

Les comptes de Cofiroute sont établis en euros conformément aux dispositions résultant du plan comptable général (arrêté du 22 juin 1999).

2.1. Immobilisations

Elles se divisent en trois catégories : immobilisations du domaine concédé, immobilisations du domaine propre et immobilisations financières.

2.1.1. Immobilisations du domaine concédé

Les immobilisations du domaine concédé correspondent aux biens meubles et immeubles directement nécessaires à la conception, la construction et l'exploitation du réseau autoroutier. Elles sont financées par le concessionnaire et seront remises gratuitement à l'État en fin de concession.

Elles sont inscrites à l'actif à leur coût de revient historique incluant :

- les terrains, les études, les travaux ainsi que les améliorations ultérieures,
- les frais d'établissement et les charges sur emprunts : frais et primes d'émission, primes de remboursements et intérêts intercalaires,
- le coût du personnel affecté au suivi de la construction de l'ouvrage.

Elles font l'objet d'un amortissement de caducité calculé sur la durée résiduelle de la concession.

Les immobilisations du domaine concédé se décomposent en deux catégories :

- immobilisations non renouvelables : leur durée de vie est supérieure à la durée de la concession et donnent lieu, le cas échéant, à de grosses réparations. Elles sont notamment relatives à l'infrastructure du réseau et aux ouvrages d'art,
- immobilisations renouvelables : leur durée de vie étant inférieure à la durée de la concession, elles doivent de ce fait être renouvelées une ou plusieurs fois en cours de concession. Elles correspondent en particulier aux matériels et équipements nécessaires à la sécurité, la viabilité et au péage.

Intérêts intercalaires

Les intérêts intercalaires sont les intérêts capitalisés durant la période de construction qui viennent en déduction des charges financières de l'exercice ; ils sont incorporés au coût de construction des biens non renouvelables jusqu'à la date de mise en service et immobilisés à ce titre à l'actif du bilan.

Modalités d'amortissement

Les biens non renouvelables en service et les immobilisations d'exploitation font l'objet d'un amortissement de caducité. Les amortissements de caducité ont pour objet de ramener la valeur nette comptable de ces biens à une valeur nulle à l'expiration de la concession (et non de constater une dépréciation technique des biens).

- L'amortissement de caducité des biens non renouvelables est calculé linéairement entre la date de leur mise en service et la fin de la concession, sur la base du coût net des subventions reçues.
- La dotation d'amortissement de caducité appliquée aux immobilisations d'exploitation est calculée sur la base de leur valeur nette comptable rapportée au nombre d'années restant à courir jusqu'à la fin de la concession (23 ans au 1^{er} janvier 2008).

La différence entre la valeur de remplacement et la valeur d'acquisition des immobilisations renouvelables ne donne pas lieu à constitution de provision pour renouvellement, car leur valeur nette est amortie en caducité.

Les amortissements industriels sont appliqués aux biens dont la durée de vie est inférieure à celle de la concession. Ils sont calculés selon un mode linéaire ou dégressif en application de l'article 39A du CGI. L'écart entre l'amortissement économique et l'amortissement fiscal (amortissement dérogatoire) est porté au passif au poste « Provisions réglementées ».

Les durées d'amortissement sont de 10 à 30 ans pour les bâtiments et de 3 à 10 ans pour les agencements, matériels, mobiliers et véhicules. Les logiciels font l'objet d'un amortissement fiscal dérogatoire sur une durée d'un an.

2.1.2. Immobilisations du domaine propre

Les investissements correspondant à ces immobilisations sont la propriété de Cofiroute et se définissent par défaut. Elles comprennent toutes les immobilisations qui ne sont pas utilisées pour l'exploitation de l'autoroute concédée. Elles sont enregistrées à leur coût de revient et sont amorties linéairement sur leur durée de vie. Les durées d'amortissement sont de 3 à 10 ans pour les logiciels, agencements, matériels, mobiliers et véhicules.

2.1.3. Immobilisations financières

Les titres des filiales et participations sont inscrits au bilan à leur coût historique. Une provision est constituée si la valeur d'inventaire, déterminée principalement sur la base de la situation nette comptable, est inférieure au prix de revient.

2.2. Stocks

Les stocks des chlorures et des carburants sont évalués selon la méthode du « FIFO ». Les écarts sur inventaire sont rapportés au résultat de l'exercice.

2.3. Créances clients et autres créances d'exploitation

Ce poste comprend notamment les avances sur travaux versées aux maîtres d'œuvre constructeurs.

Les créances clients et autres créances d'exploitation sont évaluées à leur valeur nominale, sous déduction des provisions tenant compte des possibilités effectives de recouvrement.

2.4. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement (SICAV monétaires) sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Si la valeur de marché est inférieure à la valeur d'acquisition, une dépréciation est comptabilisée, dans le cas contraire, la plus-value latente n'est pas prise en compte.

2.5. Emprunts

Les frais d'émission d'emprunts, comprenant les primes d'émission, sont amortis linéairement sur la durée des emprunts correspondants.

2.6. Instruments financiers

Dans le cadre de sa gestion du risque de taux de son endettement, la société a recours à des instruments financiers dérivés tels les swaps de taux d'intérêt, et les caps. Ces opérations étant effectuées à des fins de couverture, les profits ou pertes sur les contrats conclus sont comptabilisés sur la même période que celle relative aux éléments couverts.

2.7. Subventions d'investissement

Les subventions reçues pour assurer le financement d'immobilisations sont inscrites en capitaux propres. Elles sont prises en réduction des immobilisations du domaine concédé pour le calcul de l'amortissement de caducité.

2.8. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont un caractère éventuel quant à leur montant ou à leur échéance, mais sont destinées à couvrir des risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables ou certains à la date de clôture.

Une provision pour grosses réparations est calculée à la fin de chaque exercice, en fonction d'un plan prévisionnel pluriannuel de travaux établi par les services techniques et révisé chaque année, pour tenir compte de l'évolution des coûts et du programme des dépenses correspondantes.

2.9. Impôts sur les sociétés

Cofiroute comptabilise une provision pour impôts différés dans ses comptes annuels sur la base du taux d'impôt en vigueur à la clôture de l'exercice. Cette provision est déterminée en tenant compte des différences temporaires afférentes aux intérêts intercalaires, participation des salariés et Organic.

L'impôt sur les sociétés est calculé dans le cadre de l'intégration fiscale du Groupe constitué par Cofiroute (société mère), Cofiroute Participations, SPTF et SERA (sociétés intégrées). La charge d'impôt supportée par les filiales intégrées est égale à celle qu'elles auraient supportée en l'absence d'intégration. Les économies réalisées par le Groupe non liées aux déficits sont conservées chez la société mère.

2.10. Consolidation

Cofiroute établit des comptes consolidés IFRS depuis l'exercice 2007. Ils font l'objet d'une publication auprès de l'AMF.

Les comptes de Cofiroute sont consolidés par intégration globale dans les comptes de la société VINCI SA au capital de 1 240 406 200 euros au 31 décembre 2008, 1, cours Ferdinand de Lesseps, 92851 Rueil-Malmaison cedex.

3. Notes sur les comptes

3.1. Actif

3.1.1. Immobilisations brutes

(en millions d'euros)	Mouvements de l'exercice				Au 31 décembre 2008
	Au 1 ^{er} janvier 2008	Augmentations	Diminutions	Transferts	
Immobilisations incorporelles	0,1	0,0	0,0		0,1
Immobilisations du domaine propre	32,0	1,1	1,3	0,2	31,9
Immobilisations du domaine concédé :	7 275,0	472,3	16,6	- 0,1	7 730,6
- dont en service	5 252,8	183,6	16,6	391,5	5 811,3
- dont en cours	2 022,2	288,7		- 391,6	1 919,3
Immobilisation financières	49,2	0,0	0,0		49,2
TOTAL	7 356,3	473,4	18,0	0,1	7 811,8

Les immobilisations en cours comprennent essentiellement le coût des travaux liés à l'A86, section en construction, ainsi que les intérêts intercalaires y afférents.

3.1.2. Amortissement

(en millions d'euros)	Mouvements de l'exercice			Au 31 décembre 2008
	Au 1 ^{er} janvier 2008	Augmentations	Transferts	
Immobilisations incorporelles	0,0	0,0	0,0	0,0
Immobilisations du domaine propre	26,7	2,1	1,1	27,7
Immobilisations du domaine concédé :				
- amortissement de caducité	1 621,9	160,4	0,0	1 782,3
- amortissement des biens renouvelables	347,1	32,5	16,2	363,4
TOTAL	1 995,7	195,0	17,3	2 173,4

Le décret du 26 septembre 1995, approuvant le huitième avenant à la convention de concession passée entre l'État et Cofiroute, fixe la fin de la concession des autoroutes A10, A11, A28, A71, A81, A85 et A821 au 31 décembre 2030. En conséquence, l'amortissement de caducité a été calculé par référence à cette durée.

3.1.3. Filiales

(en millions d'euros)	FILIALES* Cofiroute Participations, 6 à 10, rue Troyon 92316 Sèvres cedex. Numéro Siret : 352 579 353 00025
Capital	2,2
Capitaux propres autres que Capital (1)	2,2
Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	99,99 %
Valeur comptable des titres détenus :	
- brute	1,6
- nette	1,6
Prêts et avances consentis par la société non encore remboursés	
Montant des cautions et avals donnés par la société	
Chiffre d'affaires hors taxes (2) du dernier exercice écoulé	0,0
Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	0,7
Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (2)	0,8
Observations	

(*) chiffres relatifs au 31 décembre 2008,
(1) y compris le résultat de l'exercice,
(2) encaissés par la société mère (Cofiroute Participations).

3.1.4. État d'échéance des créances

Le total des créances d'exploitation s'élève à 98,5 millions d'euros :

(en millions d'euros)	Montant brut	À moins d'1 an	De plus d'un an à 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Clients	62,8	62,8		
État	26,4	26,4		
Personnel	0,1	0,1		
Avances et acomptes sur travaux	1,6		1,6	
Autres créances	7,5	7,5		
TOTAL	98,5	96,8	1,6	0,0

3.1.5. Provisions pour dépréciation

Au cours de l'exercice, les provisions pour dépréciation ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Mouvements de l'exercice			Au 31 décembre 2008
	Au 1 ^{er} janvier 2008	Augmentations	Diminutions	
Biens renouvelables	0,0	0,0	0,0	0,0
Titres de participation*	47,0	0,0	0,0	47,0
Clients	2,0	0,0	0,2	1,8
TOTAL	49,0	0,0	0,2	48,8

(*) provision pour dépréciation des titres Toll Collect.

3.1.6. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élevaient à 38,9 millions d'euros, dont 26,7 millions d'euros de soultes liées aux opérations financières.

3.1.7. Comptes financiers

Les comptes financiers se composent de valeurs mobilières de placement pour 397,5 millions d'euros, et des soldes de trésorerie pour 10,5 millions d'euros.

3.2. Passif

3.2.1. Capital social

Le capital social est réparti en 4 058 516 actions de 39 euros entièrement libérées.

3.2.2. Capitaux propres

Les capitaux propres n'ont varié sur l'exercice que de l'imputation du résultat non distribué en report à nouveau.

3.2.3. Provisions pour risques et charges

Au cours de l'exercice, les provisions pour risques et charges ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Mouvements de l'exercice			Au 31 décembre 2008
	Au 1 ^{er} janvier 2008	Augmentations	Diminutions	
Provisions pour grosses réparations	54,2	186,5	35,5	205,2
Provisions accord CATS	11,4	3,3	0,8	13,9
Provisions remise en état	2,3	0,0	0,5	1,9
Provisions diverses	3,7	4,0	0,1	7,6
TOTAL	71,7	193,7	36,8	228,6

L'application de l'IFRIC 12 au niveau des comptes consolidés, interprétation applicable aux contrats de concession dans le cadre d'un service public, a conforté la visibilité des obligations de Cofiroute pour le maintien en bon état de l'ouvrage concédé, et a ainsi conduit à étendre le périmètre des dépenses couvertes par les provisions grosses réparations. Cette provision couvre désormais les chaussées (tapis de surface, restructuration de voies lentes...), les ouvrages d'arts et les ouvrages hydrauliques. Elle est établie en fonction de la périodicité de rénovation des différents éléments.

La couverture des engagements retraite de la société vis-à-vis de son personnel est externalisée via un contrat d'assurance spécifique.

3.2.4. État d'échéance des dettes

Le poste dettes d'exploitation comprend notamment 181,1 millions d'euros d'impôts différés.

(en millions d'euros)	Montant brut	À moins d'un an	De plus d'un an à 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Dettes financières	3 703,0	374,5	106,4	3 222,1
Dettes d'exploitation	381,6	381,6		
Produits constatés d'avance	50,7	6,8	26,2	17,7
TOTAL	4 135,3	762,9	132,6	3 239,8

3.2.5. Emprunts

Les emprunts obligataires sont émis à taux fixe pour 2 525,9 millions d'euros. Les emprunts bancaires BEI sont émis à taux variable pour 575,0 millions d'euros et à taux fixe pour 525,0 millions d'euros.

Des swaps de taux pour un notionnel de 525,0 millions d'euros ont transformé les taux fixes en taux variables. Les instruments dérivés de taux sont de même échéance que les éléments couverts.

Deux caps à échéance juin 2009 de notionnel 75 millions d'euros et 150 millions d'euros ont été vendus en mars 2008 pour un montant de 0,06 million d'euros. Les autres caps, notionnels de 525 millions d'euros, ont été conservés. Un swap de taux pour un notionnel de 250 millions d'euros, adossé à l'emprunt de la BEI levé en novembre 2008 à taux variable, a été mis en place pour une durée de 4 ans.

Compte tenu des opérations réalisées en 2008, la totalité des emprunts au 31 décembre 2008 est à taux fixe ou protégé.

L'exigibilité des emprunts, comme leur taux, n'est pas fonction du respect de ratios financiers. Seuls les emprunts BEI sont assortis d'une clause de concertation dans l'hypothèse où la notation de l'entreprise par les agences de rating serait revue à la baisse.

(en millions d'euros)	Montant brut	À moins d'un an	De plus d'un an à 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Emprunts obligataires	2 525,9	303,1	18,3	2 204,5
Autres emprunts (BEI)	1 107,0	1,3	53,2	1 052,5
Intérêts courus	70,1	70,1		
TOTAL	3 703,0	374,5	71,5	3 257,0

3.2.6. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance comprennent essentiellement :

Des droits d'usage de 7,5 millions d'euros versés par des opérateurs de télécommunications au titre de conventions sur plusieurs années et qui sont rapportés aux résultats linéairement sur la période de la convention accordant ces droits.

Des produits financiers liés aux soultes reçues par la société et étalés sur la durée des emprunts :

- 3,9 millions d'euros correspondent au solde de soultes reçues lors du dénouement de swaps locks lors des émissions obligataires novembre 1999, avril 2003, mai 2006 et juillet 2007,
- 13,1 millions d'euros correspondent au solde de soultes d'annulation de swaps de variabilisation : 11,8 millions d'euros encaissés en 2004 auxquels s'ajoutent 12,6 millions d'euros de soultes encaissées en juillet 2007, et 0,5 million d'euros de soultes encaissées en juillet 2007 à l'occasion de l'annulation de swap de variabilisation de 100 M€ sur l'abondement de la souche de mai 2006,
- 26,2 millions d'euros correspondent au solde de la prime d'émission de 37,6 millions d'euros perçue en août 2005 lors de l'abondement de l'emprunt obligataire d'octobre 2001.

3.3. Compte de résultat

3.3.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se répartit de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2008	2007
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 071,3	1 032,3
Recettes de péage	1 055,2	1 018,3
Recettes accessoires	16,1	14,0

L'évolution des recettes de péage entre l'année 2007 et l'année 2008 s'explique comme suit :

(en %)	Évolution 2008/2007
RECETTES DE PÉAGE	+ 3,6 %
Croissance du trafic à réseau stable	- 1,4 %
Trafic des nouvelles sections	+ 3,3 %
EFFET TARIF + DIFFÉRENTIEL VL/PL	+ 1,7 %

3.3.2. Achats et charges externes

Les achats et charges externes se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	2008	2007
ACHATS ET CHARGES EXTERNES	105,0	95,0
Achats de matières consommables	9,2	8,2
Services extérieurs liés à l'investissement	35,5	33,1
Services extérieurs liés à l'exploitation	25,8	22,6
Grosses réparations	34,6	31,0

3.3.3. Excédent brut d'exploitation

L'excédent brut d'exploitation est la différence entre les produits et les charges d'exploitation hors dotations et reprises aux amortissements et provisions.

(en millions d'euros)	2008	2007
PRODUITS D'EXPLOITATION HORS REPRISÉS DE PROVISION	1 074,9	1 036,9
Chiffre d'affaires	1 071,3	1 032,3
Produits divers d'exploitation	3,6	4,6
CHARGES D'EXPLOITATION HORS PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS	312,8	302,0
Achats et charges externes	105,0	95,0
Remboursements sur sinistres	- 6,5	- 5,1
Coûts de personnel y/c participation des salariés	96,1	96,3
Impôts et taxes	117,9	115,3
Autres charges de gestion courante	0,3	0,5
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	762,1	734,9

En 2008, ce ratio varie peu avec un niveau de 71,1 % du chiffre d'affaires, contre 71,2 % en 2007.

3.3.4. Résultat d'exploitation

(en millions d'euros)	2008	2007
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	762,1	734,8
Dotations nettes aux provisions d'exploitation	- 153,1	- 21,2
Dotations aux amortissements	- 194,9	- 153,7
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	414,1	559,9

Les mises en service de fin 2007 et de 2008 ainsi que l'extension du périmètre des provisions grosses réparations pénalisent le résultat d'exploitation.

3.3.5. Résultat financier

Le résultat financier se situe à - 61,6 millions d'euros. L'augmentation est principalement due à la baisse des intérêts intercalaires, en liaison avec les mises en service de 2007 et celles de 2008.

(en millions d'euros)	2008	2007
PRODUITS FINANCIERS	138,0	152,7
Intérêts intercalaires	91,9	109,2
Autres produits financiers	46,1	43,5
CHARGES FINANCIÈRES	- 199,6	- 194,2
Frais financiers	- 199,3	-193,9
Autres charges financières	- 0,3	-0,3
RÉSULTAT FINANCIER	- 61,6	- 41,5

3.3.6. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend les éléments suivants :

(en millions d'euros)	2008	2007
PRODUITS EXCEPTIONNELS	6,4	19,5
Sur opérations de gestion	0,5	0,0
Sur opérations en capital	0,0	0,0
Reprises sur provisions	5,8	19,5
CHARGES EXCEPTIONNELLES	11,5	13,4
Sur opérations de gestion	0,8	5,1
Sur opérations en capital	0,0	0,8
Dotations aux amortissements & provisions	10,7	7,5
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-5,2	6,1

3.3.7. Impôts sur les sociétés

La charge d'impôt d'un montant de 115,8 millions d'euros est composée :

- de l'impôt sur les sociétés engendré par le résultat courant à hauteur de 85,4 millions d'euros,
- des impôts différés pour 27,6 millions d'euros,
- de la contribution sociale de 3,3 % d'un montant de 2,8 millions d'euros.

3.3.8. Situation fiscale latente

La société a constitué au titre des amortissements dérogatoires une provision qui s'élève au 31 décembre 2008 à 30 millions d'euros, d'où il résulte une situation fiscale passive latente au taux de 33,33 %, de 10 millions d'euros.

3.4. Informations complémentaires

3.4.1. Engagements hors bilan

- Engagements donnés soit sous forme de cautions émises par les banques au nom de Cofiroute, soit directement au profit de tiers : 12,0 millions d'euros.
- Engagements reçus sous forme de cautions émises par les banques au nom de clients abonnés, au profit de Cofiroute : 0,6 million d'euros.
- Engagements financiers reçus : signature en 2004 d'un crédit syndiqué pour un montant de 1,02 milliard d'euros à échéance octobre 2011.
- Engagements d'investissements : dans le cadre de ses contrats de concession, la société s'est engagée à réaliser des investissements pour un montant de 839 millions d'euros au cours des 5 prochaines années.

3.4.2. Effectif moyen

(en nombre)*	Personnel salarié
Cadres	228
Agents de maîtrise	314
Employés / Ouvriers	1 399
TOTAL	1 941

(*) y compris CATS (Cessation d'activité des travailleurs salariés)

3.4.3. Honoraires des Commissaires aux Comptes

Le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes est de 0,25 million d'euros au titre de l'exercice 2008 dont 0,19 million d'euros au titre du Commissariat aux Comptes et 0,06 million d'euros au titre d'autres prestations, à comparer à 0,13 million d'euros en 2007 dont 0,10 million d'euros au titre du Commissariat aux Comptes.

Rapport des Commissaires aux Comptes

sur les comptes annuels

Compagnie financière et industrielle des autoroutes - Cofiroute - Société anonyme
Siège social : 6 à 10, rue Troyon, 92316 Sèvres cedex - Capital social : 158 282 124 €

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Compagnie financière et industrielle des autoroutes Cofiroute, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre société constitue des provisions pour couvrir ses obligations en matière de maintien en bon état de l'ouvrage concédé, selon la méthode décrite dans les notes 2.8. et 3.2.3. de l'annexe.

Nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles elles se fondent ainsi que leur traduction chiffrée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Par ailleurs la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci appelle de notre part l'observation suivante :

L'information des rémunérations et avantages versés n'est pas complète dans le rapport de gestion. Ce rapport précise que :

- « MM. Xavier Huillard, Bernard Huvelin et Patrick Faure sont également mandataires sociaux de VINCI SA, et il est renvoyé au rapport de cette société concernant les informations sur leur rémunération. »

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 5 mars 2009

Les Commissaires aux Comptes

Salustro Reydel, Membre de KPMG International

Deloitte & Associés

Benoît Lebrun

Michel Berthet

Thierry Benoit

Responsables du document

1. Attestation des responsables du document

Je soussigné Pierre Coppey, Président-directeur général de Cofiroute, atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport financier annuel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

À ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de Cofiroute et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de Cofiroute et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Pierre Coppey
Président-directeur général

2. Contrôleurs légaux des comptes

Les Commissaires aux Comptes de la société sont inscrits comme Commissaires aux Comptes auprès de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes et placés sous l'autorité du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes.

Commissaires titulaires

→ **Salustro Reydel**
membre de KPMG International
1, cours Valmy,
92923 Paris La Défense cedex,
France

Début du mandat en cours :
AG 20 avril 2006.
Expiration du mandat actuel :
à l'issue de l'AG d'approbation
des comptes 2011.

→ **Deloitte & Associés**
185, avenue Charles de Gaulle,
92200 Neuilly-sur-Seine cedex,
France

Début du premier mandat :
AG 8 janvier 2008 (exercice 2007).
Expiration du mandat actuel :
à l'issue de l'AG d'approbation
des comptes 2012.

Commissaires suppléants

→ **Jean-Claude Reydel**
1, cours Valmy,
92923 Paris La Défense cedex,
France

Début du mandat en cours :
AG 20 avril 2006.
Expiration du mandat actuel :
à l'issue de l'AG d'approbation
des comptes 2011.

→ **Cabinet Beas**
7-9, villa Houssay,
92524 Neuilly-sur-Seine,
France

Début du premier mandat :
AG 8 janvier 2008 (exercice 2007).
Expiration du mandat actuel :
à l'issue de l'AG d'approbation
des comptes 2012.

3. Honoraires des Commissaires aux Comptes

Le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes est de 0,25 million d'euros au titre de l'exercice 2008 dont 0,19 million d'euros au titre du Commissariat aux Comptes et 0,06 million d'euros au titre d'autres prestations, à comparer à 0,13 million d'euros en 2007 dont 0,10 million d'euros au titre du Commissariat aux Comptes.

4. Responsable de l'information financière

Patrick Paris, Directeur financier et membre du Comité Exécutif (+ 33 1 41 14 70 00).

5. Documents accessibles au public

Sont notamment disponibles sur le site internet de la société (www.cofiroute.fr) les documents suivants :

- le rapport financier 2008 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers,
- le rapport financier semestriel 2008 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers,
- le rapport financier 2007 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers,
- les rapports d'activité.

Les statuts de Cofiroute peuvent être consultés au siège social de Cofiroute, 6 à 10, rue Troyon, 92316 Sèvres cedex (+ 33 1 41 14 70 00).



Compagnie financière et industrielle des autoroutes – Cofiroute
Société anonyme au capital de 158 282 124 €
Siège social : 6 à 10 rue Troyon · 92316 Sèvres cedex · France
RCS Nanterre 552 115 891



Direction financière
6 à 10 rue Troyon · 92316 Sèvres cedex · France
Tél. : + 33 1 41 14 70 00 · www.cofiroute.fr